

LE CANADA FRANÇAIS

Et LE FRANCO-CANADIEN

FONDE LE 1er JUIN 1880

VOL. LI NO. 37

PUBLIE A ST. JEAN D'IBERVILLE, CANADA.

VENDREDI, 10 FEVRIER 1911

Dépêches Étrangères

LA REINE ALEXANDRA ET LE COURONNEMENT

Londres (Angleterre), 5.—L'Angleterre a été douloureusement surprise d'apprendre que la reine-mère Alexandra, la veuve du roi Edouard VII, n'assistera pas à la cérémonie du couronnement. La cause de cette décision est attribuée à la rivalité qui existe entre la reine-mère et sa bru, la reine Marie. Toutes deux se disputent la suprématie dans les cérémonies publiques.

Après la mort d'Edouard VII, on disait que les reines étaient en désaccord, mais ce n'était qu'une rumeur, qui est aujourd'hui confirmée. On assure qu'il y aura deux cours en Angleterre avant longtemps.

L'EX-SULTAN DE TURQUIE TUE DEUX DE SES FEMMES

Salonique (Turquie), 6.—Abdul Hamid, l'ex-sultan de Turquie, est devenu fou furieux et il a tué deux de ses femmes. Il a été difficile de mettre en lieu sûr le meurtrier qui s'est défendu avec la plus grande énergie et s'est blessé gravement dans sa lutte avec ses gardiens. L'ex-sultan a étranglé l'une de ses victimes et il a broyé la tête de l'autre contre un mur.

VINGT CHAPEAUX A NOMMER

Rome (Italie), 7.—Le nombre des membres qui composent le Sacré-Colège se trouve réduit à cinquante par la mort du cardinal Signa, arrivée le cinq du mois dernier, tandis que ce qu'on appelle le "plein" du Sacré-Colège est de soixante-dix. Ce sont donc vingt chapeaux à distribuer, nombre considérable.

Pour trouver une pareille vacance il faut remonter à l'année 1816, sous le pontificat de Pie VII, qui, après la captivité de Savone et de Fontenay-le-Comte, dut pourvoir aux vides que la mort avait faits pendant son absence de Rome. Il tint alors trois consistoires. Le premier eut lieu le 8 mars 1816. Il y eut vingt-et-un cardinaux et en réserva dix "in petto". Il déclara ces derniers aux consistoires du 22 et du 26 juillet de la même année alors qu'il portait le nombre de ces créations nouvelles à trente-cinq.

Le chiffre actuel de vingt chapeaux vacants est donc, par lui-même, assez extraordinaire puisqu'il faut remonter près de cent ans en arrière pour trouver un exemple analogue causé d'ailleurs par une des plus grandes calamités qui soient tombées sur l'Eglise.

REVOLTE AUX ILES CAROLINE

Puerto Cortez, 8.—Quoique l'on ne connaisse pas la position exacte des révolutionnaires, sous la conduite du général Bonilla on croit qu'ils sont à réunir leurs forces dans le but de faire une attaque contre Puerto Cortez. On croit que Bonilla pourra s'emparer de la ville sans verser de sang, car le gouvernement a demandé aux commandants des forces internationales d'évacuer la ville d'ici à quarante-huit heures. La requête a été accordée et si les groupes du gouvernement décident de se retirer, ils le feront sous la protection des forces internationales.

Lundi, le charbonnier "Cesar", commandé par l'enseigne Laguerquist, a été dépêché avec des ordres pour informer les révolutionnaires que les batailles ne seraient permises que sur la plage, à Caballeros Point, et qu'on ne leur permettrait pas d'entrer dans la ville par le nord, par le sud, ni par l'est, par le chemin de fer. Le "Cesar" n'a pu trouver les révolutionnaires.

Dans le but de fournir leur garantie de protection, si la ville est évacuée, la canonnière des Etats-Unis, "Marietta", et le croiseur britannique ont fait débarquer des forces d'environ deux cents hommes. Le croiseur américain "Tacoma" avait fait débarquer soixante-dix hommes, il y a plusieurs jours, et on croit qu'il y a maintenant assez de forces pour contrôler la situation.

L'ITALIE ET L'AUTRICHE

Rome (Italie), 9.—Malgré la rectification lénitive communiquée à la "Neue Freie Presse", la fâcheuse impression produite par les déclarations de l'amiral Montecucoli persiste et, parce que celui-ci a affirmé que la mission de la flotte autrichienne ne doit pas être uniquement défensive, et a désigné implicitement la côte italienne comme le point contre lequel doit être éventuellement dirigé l'effort offensif de cette flotte.

Un député appartenant à l'état-major de la marine italienne m'a dit aujourd'hui que ce n'est pas la première fois que le chef de la marine autrichienne fait allusion à une guerre entre les deux puissances alliées. Mon interlocuteur m'a fait remarquer que le général italien Amari, le général français d'Amade, et récemment un amiral américain, ont été sévèrement punis pour avoir commis des imprudences de langage incompatibles avec leur situation militaire, tandis que l'amiral Montecucoli a toujours joui d'une impunité qui équivaut à une approbation indirecte de la part des hautes sphères gouvernementales. Il ressort de ma conversation avec cet officier de la marine italienne qu'on juge à propos ici de redoubler d'activité pour que l'Italie conserve sa supériorité dans l'Adriatique. Selon le programme naval actuel des deux puissances, la marine autrichienne posséderait en 1911 un effectif supérieur à celui de la marine italienne. Le programme italien sera modifié de

façon à ce que le rapport entre les deux flottes soit maintenu dans les conditions actuelles et continue à assurer l'avantage du côté de la flotte italienne.

LE COMMERCE ALLEMAND

Berlin (Allemagne), 9.—L'ensemble que commerce extérieur de l'Allemagne, pendant 1910—à l'exclusion de l'or, de l'argent et des valeurs mobilières—s'est élevé, suivant l'évaluation officielle, à 16 milliards 78 millions de marks, contre 13 milliards 121 millions en 1909.

Sur ce chiffre, 8 milliards 609 millions sont au compte des importations, contre 8 milliards 527 millions l'année précédente et 7 milliards 467 millions au compte des exportations, contre 6 milliards 591 millions l'année précédente.

L'IMPERATRICE EUGENIE

Paris (France), 9.—Revoir les lieux où on a brillé, où on fut heureux, les revoir longtemps après la catastrophe qui nous a privés de leur sourire et, dans ce pèlerinage, revivre un moment toute notre vie, en mêlant notre âme éplorée au décor qui nous exalte! Après la ruine de leurs ambitions où de leurs amours, la plupart des faibles humains fuient les occasions d'adorer eux-mêmes leurs souvenirs à se lever de la sorte, dans un tumulte qui superpose aux tristesses présentes l'amertume des félicités qui ne sont plus pour affronter ce choc, il faut une grande âme.

Quel poète ou quel peintre immortaliserait, dans un siècle, ce qu'il y a eu de simple et de vénérable dans la visite fugitive que l'impératrice Eugénie fit, ces jours derniers, au palais de Compiègne? Accompagnée de deux fidèles, dissimulée parmi la foule des touristes anonymes, elle est venue méditer dans ces salons et sous ces ombrages qui ont accueilli sa destinée miraculeuse; en passant ignorée, elle a longé ces allées et contemplé ces clairières dont elle fut jadis la divinité souveraine.

Et les touristes cosmopolites qui descendent le guide, sans prendre garde à l'auguste visiteuse, ont iradié leur tissu une des scènes les plus nobles et les plus pathétiques de l'histoire.

La comtesse de Perrefonds a rêvé dans la forêt de l'impératrice! Quelle fut sa rêverie? Cela, c'est le secret de son cœur. Mais imaginez qu'un matin, dans les jardins du Petit Trianon, l'ombre invisible de Marie-Antoinette accompagne les conversations barbares qui entourent le Hameau où la reine s'égarait avec ses compagnes.

Si elle nous apparaissait soudain, là où elle est toujours présente, nous serions tous intimidés par la majesté de sa grâce et de sa douleur.

ERUPTION VOLCANIQUE

Manille (Philippines), 9.—D'après les nouvelles reçues par les journaux de la ville vingt indigènes ont été noyés dans les eaux du Lac Taal, qui déborda à la suite de l'éruption volcanique du mont Taal.

Toutes les localités dans un rayon de vingt milles ont plus ou moins été endommagées, par la pluie de boue et de pierres vomie par le volcan.

Toutefois, un instituteur américain, qui a parcouru avec soin les abords du lac Taal, côté ouest, a télégraphié que cinq petits villages ont été détruits par la vague de marée et qu'il y a au moins trois cents personnes qui ont péri dans cette région.

Beaucoup d'entre elles ont été brûlées dans les incendies allumés par des masses de matières en fusion jetées par le volcan.

Un détachement de constables annonce qu'à Talisay douze personnes ont été noyées et une autre tuée par la foudre. D'après la même source, trois personnes auraient été noyées à Lemery. Le gouvernement envoie hâtivement des trains vers les lieux sinistrés.

De nombreuses éruptions se sont succédées. Le ciel était sans nuage, l'air était calme mais la pluie de boue a continué de tomber sans relâche.

Les habitants de la région de lac Taal ont abandonné leurs maisons et cherchent un abri sur les collines environnantes.

Le mont Taal s'élève au centre du lac Taal, étendue d'eau n'ayant pas plus de cinquante milles de circonférence. Il est éloigné de Manille de trente-quatre milles.

De cette ville, on aperçoit nettement d'immenses fumées épaisses qui sortent du cratère.

Les autorités de l'observatoire croient que Manille est hors de danger, mais les indigènes sont quelque peu alarmés, car ils se rappellent les désastres causés par l'éruption du mont Mayon, l'autre volcan de Luzon en 1877.

Jusqu'ici, le mont Mayon n'a donné aucun signe d'activité.

CACHETS DU DR. FRED DENERS

CONTRA LE MAL DE TÊTE
L'efficacité de ces cachets est telle qu'en cinq minutes ils guérissent de tous maux de tête, migraines, névralgies—Exigez toujours le nom "Dr. Fred Deners", sur chaque cachet, car ce sont les seuls véritables.

Nez durs sont très utiles, naturels, gratuits.
DROGUE CHIMIQUE
FRANCO-AMERICAINE
Importée
201 Rue Saint-Jacques,
Montréal.



LE DÉPART

Grandeur, 22 par 28 pouces.

Valant \$2.00 au détail.

Par JULES GIRARDET.

Le Départ est une scène d'un intérêt universel. C'est le dernier mot d'une histoire d'amour qui se termine par l'hygiène des amoureux et leur envoi dans les sphères du bonheur conjugal. C'est l'adieu de la jeune épouse à la maison paternelle et à ses amis pour suivre l'aimé dans un voyage de noces. Elle est aux bras de sa mère qui lui donne le baiser d'adieu. Le mari commence déjà à porter "des paquets, la boîte à chapeau", sans songer encore dans le bonheur présent—à s'objecter. Il attend à la porte de la diligence. Les amis de la jeune fille lui envoient des adieux de la fenêtre de la résidence paternelle.

Ce tableau exécuté au Salon de Paris, en 1906, créa une réelle sensation.

NOUVELLES DE NOTRE CONCOURS

Comment avoir 2 Photogravures.

A peine notre numéro de la semaine dernière était-il paru qu'un grand nombre de personnes nous ont fait l'honneur d'une visite pour s'assurer de visu de la valeur de nos primes photogravures. Après les avoir admirés tous sans exception ont regretté de ne pouvoir en avoir deux comme pendant l'une à l'autre et ce désir est bien naturel vu la valeur de ces primes—Nous leur avons alors fait remarquer comme nous le faisons maintenant pour tout le monde, que dans les conditions de notre concours, nous expliquons que chacun peut avoir deux de ces photogravures en nous payant d'avance deux ans d'abonnement au lieu d'un. Chacun peut en profiter tant que notre collection ne sera pas épuisée. Que l'on ne tarde donc pas à nous envoyer son abonnement si l'on ne veut pas manquer une occasion exceptionnelle qui ne se représentera pas de sitôt.

Notre journal a 16 pages a fait sensation

Les félicitations que nous recevons de toute part sont un témoignage auquel nous sommes bien sensible et nous ne saurions mieux marquer notre gratitude qu'en continuant nos efforts pour rendre notre journal de plus en plus intéressant.

Nos nouvelles pages "Amusante" et de "Modes" seront, nous n'en doutons pas, fort goûtées du beau sexe et des petits. Avant la fin de notre Concours, nous aurons aussi tout réorganisé et considérablement augmenté notre département des Nouvelles. Nous donnerons les nouvelles locales de tous les endroits ou circulera notre journal.

En un mot, nous ne serons satisfaits que lorsque Le Canada Français sera reconnu sans conteste, comme le journal le plus instructif, le plus renseigné, et le plus intéressant de tous les journaux hebdomadaires du pays sans exception. Ce jour là, nous aurons nécessairement augmenté d'une manière notable le nombre de nos lecteurs et par conséquent contribué à répandre chez le peuple les bienfaits de l'éducation.

C'est là le but auquel nous tendons et pour l'atteindre, l'administration n'a pas hésité à se lancer dans une voie de dépenses considérables. La publication d'un journal à 16 pages nécessite un outillage plus considérable, un local plus spacieux. Nous avons acheté de nouvelles presses modernes, nous avons acquis l'Édifice du Canada Français.

Nous donnons maintenant plus de \$5,000.00 de primes pour augmenter le nombre de nos abonnés. Nous n'espérons pas rentrer dans nos fonds cette année, mais nous voulons édifier pour l'avenir.

Nous touchons aussi au terme de nos difficultés de publication occasionnées par des contretemps inévitables dans le déménagement d'un atelier avec ses machines de toutes sortes. Nous sommes maintenant installés dans l'édifice du "Canada-Français" rue Richelieu et nous espérons que nos lecteurs ne souffriront plus des retards de publication que nous avons été forcés de leur imposer depuis quelques temps. Nous les remercions cordialement pour l'indulgence qu'ils ont bien voulu nous montrer.

Courrier de Paris

SOMMAIRE

Le général Lamirault.—Deux mots de présidents.—Les loupes en France.—L'armée française.—Une brave femme.—La Champagne vinicole.—Une réforme dans le code pénal.—Le général Michel.—La première défaite.—Deux morts.—Brillat-Savarin.—Sur le boulevard.

Paris, 30 janvier 1911.

Le général de division en retraite Lamirault, qui vient de mourir à Paris, était né à Strasbourg, en 1839. A sa sortie de Saint-Cyr, il avait été affecté au 7^e de ligne et fit, avec ce régiment, la campagne d'Italie. Après le combat de Palestro, il reçut la croix des Saints-Maurice-et-Lazare.

Le capitaine Lamirault prit part aux batailles de Metz et fut enlevé en captivité lors de la capitulation. Brigadier en 1886, le général Lamirault fut nommé divisionnaire en 1891 et placé, en 1893, à la tête de l'Ecole supérieure de guerre.

Le général Lamirault s'était fait connaître comme écrivain militaire par une "Etude sur le fusil modèle 1886" et un volume sur les "Etudes pratiques de guerre".

Le général Lamirault était commandeur de la Légion d'honneur.

Elle est longue la liste des présidents qui se sont succédés depuis l'Assemblée nationale de 1789 jusqu'à nos jours.

Quelques-uns d'entre eux ont fait une réputation d'homme d'Etat. Les autres ont été oubliés. En voici deux qui valent d'être rappelés.

Casimir Périer, qui présida la première assemblée législative de la monarchie de juillet, disait un jour, en sortant d'une séance assez mouvementée, où quelques-uns de ses adversaires l'avaient pris à partie :

—Je me moque de mes amis quand j'ai raison ; c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent.

Et cet autre mot du président Dupin :

Berrier ayant prononcé à la tribune une parole un peu vive, Dupin s'écria d'un ton solennel :

—Je rappelle M. Berrier à l'ordre. Puis, se penchant vers le grand orateur royaliste, dont il était l'ami intime, il lui dit à mi-voix :

—Tape dessus, tu es en verve ! Et Berrier ne se fit pas faute de taper sur ses adversaires.

Un vieux proverbe français dit :

Quand il neige et fait froid, Les loupes sortent des bois.

Depuis quelques jours, en effet, ils sortent de leurs tanières, affamés, l'œil luisant, en quête d'une proie innocente. De divers côtés, on signale leur apparition à l'entrée des villages, rôdant autour du bétail, guettant la sortie des animaux de basse-cour.

A la société centrale des chasseurs de France, on nous a déclaré que les loupes, dans certaines régions, sont encore assez nombreux. On en tue, en moyenne, une centaine par an, y compris les louvettes. Un crédit de 6,000 francs est d'ailleurs affecté, sur le budget du ministère de l'Agriculture, à la destruction de ces loups.

Chaque tête de loup ou de louve est payée 50 francs par tête. Certains chasseurs de loup réalisent jusqu'à six ou sept cents francs dans une année.

Néanmoins, la race de meute loup tend, en France, à disparaître : de plus en plus, l'année dernière, le crédit de 6,000 francs n'a même pas été entièrement absorbé. Dans la Vienne, en Charente, dans les Vosges, la chasse aux loupes est assez fructueuse. Certaines régions sont absolument débarrassées de ces animaux nuisibles. Aussi le petit Chaperon rouge peut-il s'amuser le long des routes sans courir le risque d'être dévoré par les oreilles dressées de son ennemi traditionnel.

Nous avons annoncé que le ministre de la guerre avait déposé à la Chambre des députés un nouveau projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de l'armée (active et territoriale). Voici les principales modifications proposées :

La répartition des grades est uniformisée pour toutes les armes afin d'égaliser les chances d'avancement. Les cadres sont renforcés. Le nombre des officiers est augmenté, surtout celui des officiers supérieurs, ainsi que celui des sous-officiers.

Il y aura 173 régiments d'infanterie au lieu de 163, tous à 3 bataillons, à la seule exception de quelques régiments de place de l'Est, maintenus à 4 bataillons. Le nombre des bataillons de chasseurs est porté à 31 (au lieu de 30) et ils sont réduits à 5 compagnies ; mais ceux qui ont une compagnie cycliste la conservent en surplus.

Il y aura 8 régiments de tirailleurs algériens au lieu de 1, tous tenus sur le pied des régiments français.

Le 13^e cuirassiers deviendra le 32^e dragons. Dans toute la cavalerie, les escadrons seront constamment tenus à l'effectif de guerre. L'escadron de dépôt ne sera plus qu'un cadre d'instruction.

Le 27 novembre, il fut nommé lieutenant au corps d'état-major. Trois jours après, il fut blessé, à Champigny, d'un éclat d'obus au visage et reprenait sa place au feu, après un pansage sommaire sur le champ de bataille. Il assista au combat du 2 décembre, aux opérations contre le Bourget et à la bataille de Buzenval. La guerre terminée, il prit part aux opérations de l'armée de Versailles, à l'état-major de la même division.

Le 28^e et l'activité dont il n'avait cessé de faire preuve depuis le mois d'octobre 1870, ainsi que sa brillante conduite au danger, lui firent obtenir la croix de la Légion d'honneur (21 mai 1871).

Au mois de juillet suivant, il reprit le cours de ses études à l'Ecole d'application d'état-major. Son rang de sortie de cette école le fit nommer capitaine au corps d'état-major, le 31 décembre 1873.

Le capitaine Michel accompagna les troupes les cinq années de stage qui étaient alors réglementaires. Il servit deux ans au 3^e régiment de cuirassiers à Maubeuge, deux ans au 8^e de ligne à Avesnes, et un an au 1^{er} régiment d'artillerie à Versailles.

Il fut nommé, le 29 février 1878, à l'état-major de la 1^{re} division d'infanterie, à Lille. De nombreuses récompenses accordées par le ministre au capitaine Michel, pour ses travaux d'étude, attirèrent sur lui l'attention

de M. le général Billot, qui venait de prendre le commandement de la 1^{re} division, et qui l'attacha à sa personne, en qualité d'aide de camp, pendant les opérations de l'inspection générale (1879).

Le 31 mars 1880, au moment de la suppression du corps d'état-major, le capitaine Michel fut versé dans l'arme de l'infanterie ; il fut nommé, le 14 avril de la même année, à l'état-major du 13^e corps d'armée, à Marseille.

Le 14 février 1882, M. le général Billot, ministre de la guerre, l'appela auprès de lui, en qualité d'officier d'ordonnance ; l'année suivante, il l'embarqua en lui adressant quelques paroles. Il l'embarqua plus longuement que mes collègues et me dit : "Un ton expressif de confiance qui me remua : 'Je compte sur vous.'"

Ce sont les dernières paroles que j'aie entendues de sa bouche.

Il alla ensuite rejoindre les autres personnages dans le salon et, accompagné par tous, à travers la salle à manger et les galeries, il se dirigea vers le jardin.

Quoi qu'il s'efforçât de paraître tranquille, son visage pâle portait des traces de souffrances. On les superstitieux crurent lire le pressentiment des calamités prochaines. Le jeune prince, en sous-lieutenant de voltigeurs de la garde, était souriant ; le prince Napoléon, sombre et de mauvaise humeur ; les autres, graves, préoccupés, émus. On eût cru, comme l'a dit un serviteur, qu'il y avait un cercueil dans la maison. En quelques minutes, des voitures nous conduisirent à l'extrémité du parc, où était arrivé le train impérial.

L'impératrice embrassa en sanglotant son mari et son fils ; au moment où la locomotive s'ébranla, elle cria au jeune prince : "Louis, fais bien ton devoir !"

L'empereur salua encore l'assistant d'un geste affectueux ; le train disparut, et Napoléon III sembla s'élever de sa capitale comme s'il l'eût fait au lendemain d'une catastrophe. Je retins à pied, tout pensif, le long de ces allées témoins de tant de splendeurs et de tant de gloires, que Napoléon avait foulées après l'été et que son neveu venait de traverser pour la dernière fois, avant que les Prussiens y établissent leurs bivouacs !

Le second est un récit de l'engagement de Sarrebrück :

Le Bœuf partit le premier août pour Saint-Amand, accompagné de quatre officiers, après avoir convenu avec l'empereur que celui-ci n'assisterait pas à l'affaire, puisqu'elle se réduisait à n'être qu'une reconnaissance, et que le commandement en serait confié à Frossard et non à Bazaine.

Arrivé le lendemain matin, à sept heures un quart, devant la position, il faisait connaître à Frossard cette résolution de l'empereur de ne pas venir, lorsque le général reçut de l'empereur un télégramme annonçant qu'il arrivait. Il ne voulait pas que le premier coup de feu fût tiré hors de sa présence, et il était parti, malgré son triste état, avec le prince impérial, sans prévenir le prince Napoléon. Les chevaux de selle étaient préparés.

Le Bœuf, voyant que l'empereur souffrait, lui dit : "Ne montez pas à cheval, sire. — Non, mes soldats vont se battre, il faut que je sois avec eux." Mais il ne put supporter le trot, et l'on s'avança au pas.

Le combat s'engagea à dix heures. Pestel, malgré ses faibles forces, nous donnant l'exemple de ce que nous aurions dû faire, ne resta pas sur la défensive derrière la Sarre ; il se porta offensivement au-devant de nous sur la rive sud très élevée, occupant le Winterberg et le Ruppertsberg, mettant en état de défense une maison dite Maison Rouge.

Assailli méthodiquement par nos trois brigades, il se retira de l'autre côté de la Sarre en disputant le terrain pied à pied par retours offensifs. "Ils reculent ! Poursuivons-les !" s'écria le prince impérial altéré. L'empereur, qui avait à ses côtés Lebrun, dit : "Soutenez-moi, Lebrun, je ne puis me tenir à cheval." Et il mit pied à terre. "Votre majesté veut-elle remonter en voiture ?" — Non, je préfère marcher un peu, cela me soulage.

Quelques instants après, il put remonter en voiture et regagna Metz où il parvint à quatre heures.

Le petit détachement prussien s'établit, sans être inquiété, à sept kilomètres au nord de Sarrebrück. Il avait perdu quatre officiers, 75 hommes tués ou blessés et cinq disparus. Frossard, laisse sans ordres, demeura sur les hauteurs de la rive gauche de la Sarre, sa gauche ayant pour appui la division Mottou d'un corps d'armée qui la reliait à Bazaine, et sa droite, soutenue par la brigade Lapasset, qui la reliait à Faily. Son quartier général fut établi en avant de Styting, à la Brème d'Or. Il avait perdu six officiers et 72 hommes tués ou blessés.

Nos troupes n'avaient tiré que sur le viaduc du chemin de fer ; la ville n'avait été ni bombardée, ni brûlée, ni même menacée du feu. Nous n'occupâmes ni ne détruisîmes les ponts, le chemin de fer et le grand viaduc par lequel la ligne de Sarrebrück à Metz traverse la Sarre, on ne toucha pas au télégraphe ; nous ne voulions pas que les Prussiens fussent longtemps privés de nos nouvelles.

On a fait à Brillat-Savarin une mauvaise plaisanterie depuis que des gastronomes, soucieux de relever le culte de la table, se mirent en tête de lui élever un monument.

Des érudits ont déclaré qu'il n'était pas un gourmet, à peine un gourmand, presque un dyspeptique. C'est une ruée d'attaque. L'auteur de la "Physiologie du goût" n'aurait-il été qu'un littérateur dont la fourchette était moins ferme que la plume ? On connaît de lui d'honorables anecdotes de cuisine, celle, entre autres, qu'il notait de Lausanne, pendant la Terreur, dont les excès, suivant sa formule si terriblement épique, ne parvinrent point à "troubler sa digestion".

La vérité est qu'il était sobre et qu'il estimait son rôle de conseiller à la cour de cassation au-dessus de sa qualité de gastronome, comme en témoigne sa réserve quand il publia son joli ouvrage, auquel il ne crut pas devoir apposer sa signature.

Sur le boulevard, Le conservatoire va s'installer rue de Madrid.

—Voilà qui nécessite la création d'une classe de castagnettes.

COUSIN DE FRANCE

Elles sont soigneusement préparées. — Les pilules qui se laissent absorber par l'estomac ne peuvent avoir beaucoup d'effet sur les intestins, et cependant il est quelquefois indispensable qu'elles agissent sur ces canaux naturels. Les Pilules Végétales de Parmelee sont préparées de telle façon, sous la direction d'experts, que la substance qu'elles contiennent pour l'intestin, retarde son action, jusqu'à ce qu'elle soit passée de l'estomac dans l'intestin. — 13

En lisant les journaux. — Les choristes de l'Opéra de Vienne se sont mis en grève ; mais ça n'empêche pas les représentations de continuer et les artistes de chanter. — Ils n'ont pas de chœur !

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN CANADA

LAFORTE, MARTIN & Co Limitée, MONTREAL.

En vente par N. LORD, St-Jean.

on y réalisait des recettes qui auraient suffi à la prospérité d'un grand théâtre. Il y avait de longues files de voitures de maître à la porte et, de quatre à six heures, ce coin bourgeois prenait une allure coquette tout à fait originale. Ce fut la mode de se montrer à ces matinées où on était peu nombreux, mais où on payait très cher ; ce fut une sorte de brevet d'élégance.

Un jour de malheur public causa la fin de cette mode ; le désastre du Bazar de la charité tua net "la Bodinière". D'abord plusieurs des riches habitués trouvèrent la mort dans l'incendie ; d'autres y perdirent leurs parents ou leurs amis, et il fut de bon ton de ne pas aller aux soirées de l'après-midi de quelque temps. C'était une habitude parisienne qui se rompait. L'année suivante, d'autres spectacles attirèrent les élégantes, et M. Bodinier, qui avait de la fortune, ayant contracté un mariage avantageux, se retira à la campagne, où il vint de mourir dans une belle propriété que possédait sa femme aux environs de Paris.

C'était un homme de rapports agréables, très courtois et très loyal. Son système commercial était des plus simples. Il disait aux confédérés et aux artistes : "Vous apportez votre concours, je fournis une salle et les frais de réclame, d'affiches, d'employés prélevés, nous partagerons la recette en trois". Il y eut des jours où on encaissait jusqu'à trois et quatre mille francs ; souvent, il est vrai, beaucoup moins. C'est, je crois, Mlle Yvette Guilbert, avec une conférence de Jules Lemaitre, qui avait fait le maximum ; la chanteuse avait déjà du talent, mais elle possédait aussi l'art de la réclame.

Tout cela est loin à l'heure actuelle ; à la place de la coquette Bodinière, on a installé un entrepôt de quincaillerie.

On a fait à Brillat-Savarin une mauvaise plaisanterie depuis que des gastronomes, soucieux de relever le culte de la table, se mirent en tête de lui élever un monument.

Des érudits ont déclaré qu'il n'était pas un gourmet, à peine un gourmand, presque un dyspeptique. C'est une ruée d'attaque. L'auteur de la "Physiologie du goût" n'aurait-il été qu'un littérateur dont la fourchette était moins ferme que la plume ? On connaît de lui d'honorables anecdotes de cuisine, celle, entre autres, qu'il notait de Lausanne, pendant la Terreur, dont les excès, suivant sa formule si terriblement épique, ne parvinrent point à "troubler sa digestion".

La vérité est qu'il était sobre et qu'il estimait son rôle de conseiller à la cour de cassation au-dessus de sa qualité de gastronome, comme en témoigne sa réserve quand il publia son joli ouvrage, auquel il ne crut pas devoir apposer sa signature.

Sur le boulevard, Le conservatoire va s'installer rue de Madrid.

—Voilà qui nécessite la création d'une classe de castagnettes.

COUSIN DE FRANCE

Elles sont soigneusement préparées. — Les pilules qui se laissent absorber par l'estomac ne peuvent avoir beaucoup d'effet sur les intestins, et cependant il est quelquefois indispensable qu'elles agissent sur ces canaux naturels. Les Pilules Végétales de Parmelee sont préparées de telle façon, sous la direction d'experts, que la substance qu'elles contiennent pour l'intestin, retarde son action, jusqu'à ce qu'elle soit passée de l'estomac dans l'intestin. — 13

En lisant les journaux. — Les choristes de l'Opéra de Vienne se sont mis en grève ; mais ça n'empêche pas les représentations de continuer et les artistes de chanter. — Ils n'ont pas de chœur !

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN CANADA

LAFORTE, MARTIN & Co Limitée, MONTREAL.

En vente par N. LORD, St-Jean.

AVIS PRECIEUX
PREMIEREMENT, NE TARDEZ PAS ; SECONDEMENT, NE CHERCHIEZ PAS D'AUTRE REMEDE.

Si vous souffrez de maux de reins, maux de tête, étourdissements ; si votre repos est pénible et que vous vous sentiez languissant le matin ; si les sécrétions des reins sont irrégulières et d'apparence anormale, ne tardez pas. Ce sont de légers symptômes de la maladie des reins, mais les avant-coureurs de désordres plus graves. Vous devez prévenir ces désordres avant qu'il ne soit trop tard. Les pilules de Booth pour les reins guérissent la maladie des reins. Elles sont recommandées par des milliers de personnes. Les citoyens de St-Jean trouveront la preuve de leur efficacité dans le témoignage d'une personne de Québec :

Mme Victor Simpson, 28 rue Palacé, Québec, dit :

"Après une courte période de traitement par les pilules de Booth pour les reins, il me fait plaisir de déclarer que j'ai été guérie de maux de reins très graves, d'étourdissements qui me causèrent des douleurs et des misères pendant des mois. Je souffrais de douleurs continuelles dans les reins, dans la région des reins et à chaque fois et à chaque mouvement que je faisais, je ressentais ces douleurs par tout le corps, dans toutes les directions, et alors j'étais prise d'étourdissements qui m'empêchaient presque complètement de voir. J'ai fait usage de plusieurs remèdes sans en obtenir de soulagement jusqu'à ce que j'aie essayé les pilules de Booth pour les reins avec le résultat que j'ai mentionné plus haut. Je ne souffre plus de maux de reins, ni de maux de tête ou d'étourdissements et ma santé s'est généralement améliorée."

En vente à St-Jean, à la pharmacie de M. P. P. Sabourin.

Vendues par les marchands de remèdes. Prix 50c. The R. T. Booth Co., Ltd., Fort Erie, Ont., seuls agents canadiens.

ELLE DETRUIT LE MAL A SON ORIGINE.—Il est difficile de se débarrasser d'une maladie quand elle s'est établie dans le système. Il est plus sage d'attaquer le mal à son début par des remèdes qui en arrêtent les progrès. Le rhume est une maladie fréquente qui quand on la néglige entraîne de graves conséquences. L'Huile Eclectique du Dr Thomas guérit les plus mauvais rhumes et les toux les plus violentes.—39

En lisant les journaux. — Les choristes de l'Opéra de Vienne se sont mis en grève ; mais ça n'empêche pas les représentations de continuer et les artistes de chanter. — Ils n'ont pas de chœur !

"Brandy" PH. RICHARD

La Creme des Cognacs

RICHARD, V.O.

" V.S.O.P.

" 20 Ans.

" 40 ans.

En vente partout

DISTRIBUTEURS EN CANADA

LAFORTE, MARTIN & Co Limitée, MONTREAL.

En vente par N. LORD, St-Jean.

Prime Photogravure No. 2
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



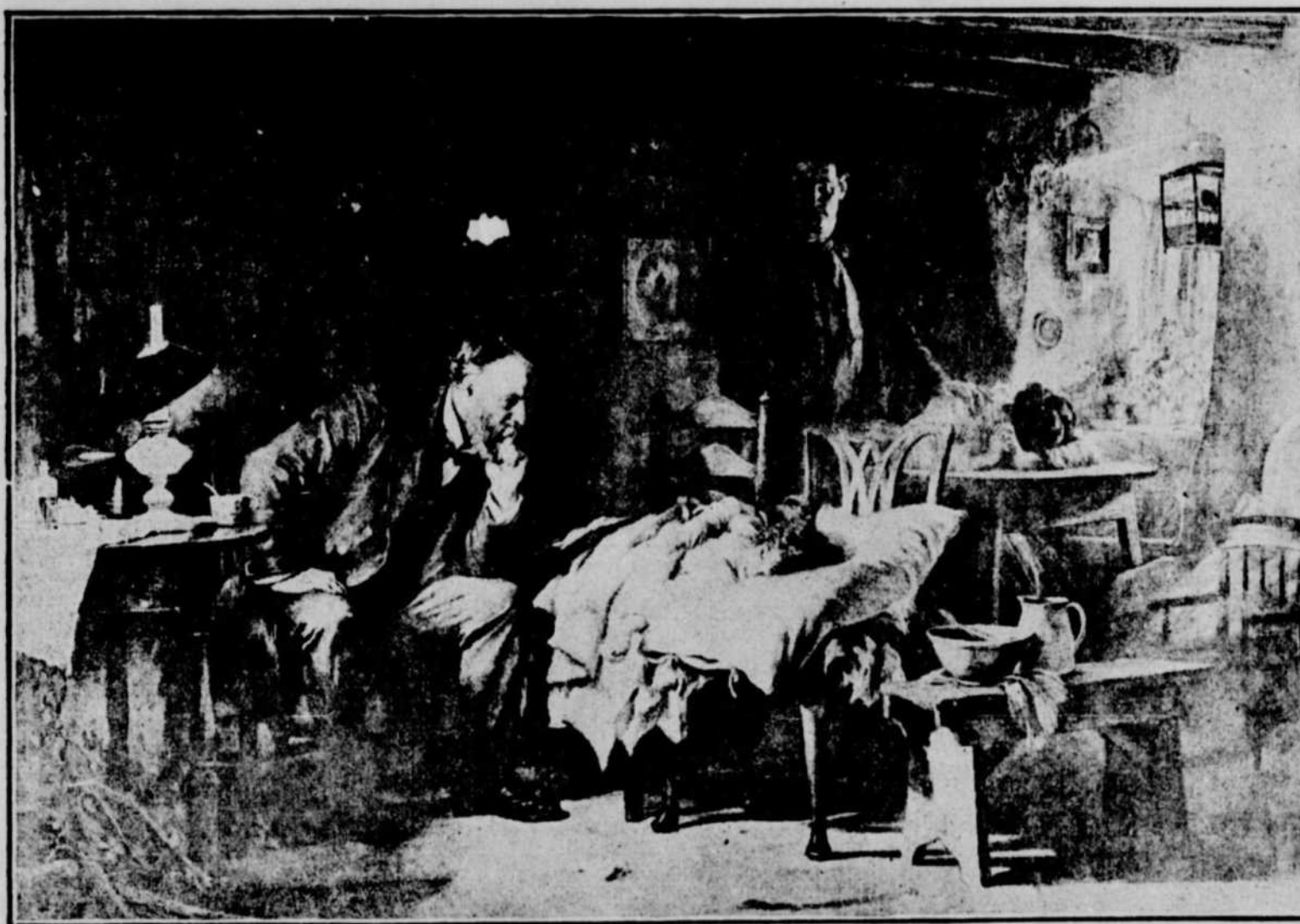
LE CHRIST DEVANT PILATE

Ce tableau valant \$2.00 au détail, le plus merveilleux de l'histoire Chrétienne, est l'œuvre de Michel Munkacsy, un Hongrois de naissance obscure, qui est devenu l'un des plus grands maîtres de la peinture moderne.

Ce tableau ne fut pas exhibé au Salon de Paris, mais exposé en même temps dans les galeries de M. Sedelmeyer à Paris, avec le résultat que la foule s'y porta de préférence pour voir cette œuvre imposante. A New-York, où elle fut importée et exposée, plus de 150,000 personnes allèrent la voir dans l'espace de cinq mois, tellement sa réputation était grande.

Cette photogravure est d'un grand effet artistique et crée toujours une impression profonde surtout chez les fidèles de la religion du Christ. Elle représente l'une des scènes les plus tragiques de la vie du Rédempteur du genre humain.

Prime Photogravure No. 3
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE MEDECIN

Grandeur, 22 par 28 pouces. Valant \$2.00 au détail. Par LUC FILDÉS

Cette superbe peinture fut achetée par le peuple anglais pour le musée Tate, de Londres, dont elle est un des plus beaux ornements. C'est l'histoire, poignante dans sa triste réalité, de la science médicale, combattant l'emprise de la maladie et peut-être de la mort sur un jeune enfant en présence de ses parents impuissants et désespérés.

Cette peinture est une histoire vivante qui en dit plus par elle-même que tous les vains mots ne pourraient le faire. Jamais aucun pinceau n'a su traduire d'une manière aussi impressionnante les multiples expressions d'intérêt professionnel, de peine et de désespérance paternelles et d'impuissance enfantine. Tous les détails de cette peinture sont en harmonie avec la figure principale qui en est le sujet et c'est la perfection de ces détails qui a valu une renommée universelle à son auteur : Luc Fildes, l'un des grands maîtres de la peinture en Angleterre.

Prime photogravure No. 4
OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE FEU DE PRAIRIE

Grandeur 22 par 28 pouces. Valant \$2.00 au détail. Par ZYGMA ADJUKIEWICZ

Cette peinture est l'expression saisissante de la terreur humaine et animale, presque brutale dans son réalisme mais si vraie et si bien éussie dans son exécution qu'elle s'est du coup classée comme la plus belle production de l'école Russe.

Dans cette peinture l'expression de la peur est aussi apparente chez les chevaux que sur le visage de l'homme et de la femme dans leur fuite devant l'élément destructeur. Ce chef-d'œuvre de l'art Russe moderne est ce qui a été produit de plus saisissant dans le siècle passé. La scène de terreur et de danger est rendue avec une telle réalité que Le Maître n'a pas dû perdre de vue que la peinture doit être "le miroir de la Nature". Cette œuvre a valu à son auteur, une réputation universelle.

LA BANQUE NATIONALE

FONDÉE EN 1860
CAPITAL VERSE \$2,000,000.00
RESERVE 1,200,000.00

Nous payons l'intérêt aux déposants

2 FOIS L'AN

A NOS 52 BUREAUX.

Nous acceptons des Dépôts de \$1.00 et plus.

L'intérêt compte du jour du dépôt.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos MANDATS DE VOYAGE sont payables au pair par tous.

Notre bureau de PARIS (RUE BOUDREAU, 7, SQUARE DE L'OPÉRA) offre des avantages exceptionnels au PUBLIC VOYAGEUR.

Les virements de fonds, les collections, les paiements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe aux Etats Unis et au Canada, AUX PLUS BAS TAUX.

LABANQUE EASTERTOWNSHIPS

CAPITAL \$8,000,000
SI PLUS 1,500,000

Accepte Comptes à partir d'un dollar.

Interets payés sur Denots

J. MACLOUGHLIN;

Gérant, Succursale de St-Jean.

**LA COMPAGNIE
A.D.GREGOIRE
LIMITEE**

77 RUE RICHELIEU, - - - - ST. JEAN.

L'inventaire fini, nous devons durant février réduire plusieurs lignes trop complètes pour faire places à des nouveautés.

Profitez de cette réduction et dites à vos amis que l'on vend a tres bon marché chez Grégoire.

Nous avons besoin de 250 peaux de Renards, nous poierons les plus haut prix du marché.

Venez a 77 rue Richelieu.

Vente de Fevrier

A présent, durant ce mois, nous vous ferons voir des marchandises à des yrix défiant toute compétition.

Notre assortiment est le plus complet que vous puissiez trouver en Canada.

Ne placez jamais vos commandes avant de nous rendre visite.

O.Langlois & Cie

AMEUBLEMENT COMPLET DE MAISON.

COIN RICHELIEU & ST. JACQUES, ST-JEAN, P.Q.

La Colonisation

—DANS LA—

PROVINCE DE QUEBEC

Pour brochures, cartes, tarifs spéciaux de chemin de fer etc., etc., pour les colons allant s'établir dans les régions de colonisation, savoir :

LA GASPESIE,

LA MATAPEDIA,

LE LAC ST-JEAN,

LE NORD DE MONTREAL,

LE LAC TEMISCAMINGUR

ET LA GATINEAU,

s'adresser par lettre ou autrement au

Bureau de Colonisation de Montreal

82 rue St. Antoine, Montréal.

N. B. —Au même bureau pour les terres en partie défrichées

NOTRE GRANDE Vente de Liquidation DE JANVIER

Notre grande vente de janvier attire l'attention d'une manière inaccoutumée cette année.

C'est la plus grande vente de ce genre, sous tous les rapports : la qualité supérieure des marchandises, l'immense choix des plus variés dans toutes les lignes et le bas prix tout à fait remarquable.

Notre Département de Blanc

offre encore des occasions phénoménales. Notre assortiment est loin d'être épuisé, mais nous vous conseillons de faire vos emplettes au plus tôt possible pour profiter de nos immenses avantages. Nous avons pris nos mesures pour satisfaire tous nos clients.

Venez voir nos marchandises et admirer la beauté de nos broderies et garnitures sur nos vêtements à bon marché aussi bien que sur ceux d'un prix supérieur.

Nous avons réduit nos prix sur chacune de nos marchandises pour notre liquidation de janvier.

Nos costumes pour dames, manteaux, robes, chapeaux et garnitures de chapeaux, sont réduits à des prix incroyables.

The Hamilton Co.
St Catherine St. West, Montreal.

NOUVELLE TANNERIE

—ET—
Moulin à Cardes à St-Jean.

M. J. L. Langelier annonce au public qu'il vient d'installer une nouvelle tannerie des plus modernes, au moulin Langelier.

S'étant assuré les services d'un tanneur d'expérience

**Pour Tanner toutes sortes de Pelleteries
ET TANNER LE CUIR ROUGE AVEC L'ECORCE DE PRUCHE.**

Il n'emploiera pas d'acide pour passer les peaux, teindre et passer les peaux en couleurs.

M. Langelier achètera les peaux qu'on voudra bien lui vendre. Il annonce en même temps qu'il a retenu les services d'un bon cardeur pour carder la laine, et qu'il continuera à exploiter son moulin à farine comme par le passé.

TOUT OUVRAGE GARANTI ET A BON MARCHÉ.

Pour toute information s'adresser au moulin à farine Langelier.

¶ Quand il s'agit de remonter l'organisme, de stimuler l'énergie, de soutenir les forces, le médecin prescrit le

COGNAC BOULESTIN

une vieille fine champagne, authentique et pure, sans rivale comme arôme et qui a, de longue date, conquis la faveur des connaisseurs.

¶ Le Cognac Boulestin convient particulièrement aux personnes affaiblies, aux malades et aux convalescents.

Dans tous les Hôtels, Restaurants et
Epicerie de premier ordre.

L. CHAPUT, FILS & CIE Agents Généraux, MONTREAL.

RENOVATEUR PARISIEN DE

LUBY



POUR LES
CHEVEUX

AGENTS DE VENTE INDISPENSABLES

POUR LA JEUNESSE PERPETUELLE DES CHEVEUX.

CHACUN ESSAI REMPLIT PARFAITEMENT ET DONNE ENTIERE SATISFACTION.

Chez les Chimistes et Parfumeurs, 50c. la bouteille.

GRAND CONCOURS DE POPULARITE ET D'ABONNEMENT

DU

" CANADA FRANCAIS "

Fidèles à notre promesse faite au Jour de l'An, le "Canada Français" donnera à ses lecteurs plus de

1600 Cadeaux Valant Audela de \$5,000.00

Ces cadeaux ou primes surpassent en valeur et en beauté, tout ce qui ait jamais été offert au Canada par aucun

Journal Hebdomadaire dont l'abonnement est d'un dollar par année.

Nos lecteurs sont cordialement invités à venir voir ces superbes primes que nous leur réservons, c'est la seule manière de se convaincre.

VOICI D'AILLEURS LA LISTE DE CES PRIMES

2 Magnifiques pianos, valant \$450.00 chaque	\$900.00
100 Montres en or garanti pour 20 ans, valant \$15.00 chaque	\$1,500.00
1500 Superbes photogravures des plus célèbres chefs-d'œuvre de la peinture moderne, valant \$2.00 chaque	\$3,000.00
TOTAL	\$5,400.00

Nos lecteurs trouveront plus loin le détail complet de nos superbes primes et pourront se convaincre que nous leur donnerons une valeur réelle en primes absolument gratuites. Ceux qui visiteront St Jean pourront s'en convaincre DE VISU en nous faisant l'honneur d'une visite à nos nouveaux bureaux, Edifice du "Canada Français" rue Richelieu où ils pourront voir et admirer ces magnifiques primes.

Les "autres" Concours

Nos lecteurs n'ont pas été sans remarquer que dans tous les Concours des Journaux, il est sans doute donné aux gagnants de magnifiques prix mais ces prix vont à huit ou dix personnes seulement et par conséquent ce concours ne peut intéresser que ces huit ou dix personnes.

NOTRE CONCOURS

procède tout différemment. Il y aura plus de

1600 GAGNANTS

Nous avons réparti nos prix de manière à ce que chacun de nos lecteurs soit certain de gagner une jolie prime par le seul fait qu'il s'abonne régulièrement à notre Journal. C'est la prime d'abonnement supérieure en valeur et en beauté à tout ce qui ait jamais été offert. Nous faisons ensuite un concours de popularité pour les collecteurs d'abonnements qui peuvent décrocher deux primes superbes : deux pianos de marque renommée. Ils sont toutefois, eux aussi, certains de ne pas travailler pour rien. Tous, —non pas dix, douze, quinze ou vingt mais tous— gagneront certainement une magnifique montre en or en outre de leurs chances à nos deux beaux pianos.

NOS PRIMES PHOTOGRAVURES

Cette prime est notre prime d'abonnement et elle en vaut le double du prix. L'on a donc notre journal pour rien et notre prime à moitié prix.

CE QU'EN DIT NOTRE POPULAIRE ARTISTE-PHOTOGRAPHE, M. J. L. PINSONNAULT :

La Compagnie de Publication

Le Canada Français, Limitée,

Saint-Jean P. Q.

Messieurs :



Saint-Jean, 10 Janvier, 1911.

Je suis émerveillé de la beauté et de la valeur de vos primes Photogravures que vous ne pouvez pas donner à vos lecteurs sans des sacrifices énormes de votre part, car ces Photogravures valent au moins \$2.00 la pièce au détail. J'ai vu de grands journaux vendre par faveur à leurs abonnés des Photogravures semblables pour \$2.00 mais c'est la première fois que je les vois données en primes absolument gratuites surtout avec un abonnement de \$1.00. Ces Photogravures seront un réel ornement même dans les intérieurs les plus luxueux. Je vous félicite de pouvoir donner un tel avantage à vos lecteurs et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Votre tout dévoué

J. L. Pinsonnault

Artiste-Photographe.

DESCRIPTION DE CES PRIMES

Il ne s'agit pas ici de vulgaires "Chromos" ou d'images banales, ces photogravures mesurent 22 x 28. pouces, et sont ce que l'art et la science humaine ont produit de plus parfait jusqu'à ce jour. Ce sont les plus grandes photogravures qui aient jamais été produites dans le monde entier et elles valent au moins deux dollars la pièce. Chaque sujet est la reproduction artistique et exacte des tableaux des Grands Maîtres de la peinture et dont les originaux se sont vendus des sommes fabuleuses quelques-uns jusqu'à cent mille dollars. Ces originaux pour la plupart ornent les grands musées de l'Europe et ceux de nos abonnés qui recevront ces primes pourront se vanter d'avoir un tableau dont les millionnaires sont bien aise de décorer leurs salons. Il faudrait payer au moins deux dollars pour les acheter au détail. Nous les donnons gratuitement à nos anciens et nouveaux abonnés jusqu'à l'épuisement des 1500 copies dont nous nous sommes assurés par contrat. Nous publions une illustration des divers sujets de ces photogravures pour que chacun puisse faire son choix. Ces illustrations ne sauraient toutefois donner qu'une idée bien imparfaite de la beauté vraiment artistique de nos primes. Nos lecteurs voudront bien n'y voir qu'une indication du sujet pour faciliter leur choix. Nos illustrations sont de grandeurs différentes, mais nos primes sont toutes aussi belles les unes que les autres et toutes de la même grandeur, 22 pouces par 28 soit la grandeur de près de 2 pages de notre journal.

COMMENT GAGNER CES PRIMES ?

Il suffit d'être abonné, être en règle avec l'administration et payer son abonnement un an d'avance. Les nouveaux abonnés comme les anciens auront droit à ces primes. Il suffira à toute personne désirant s'abonner de nous envoyer \$1.00 si elle réside au Canada et \$1.50 si elle réside aux Etats-Unis avec le coupon d'abonnement ci-dessous dûment rempli. Si quelqu'un désirait avoir deux de ces superbes Photogravures pour faire pendant l'une à l'autre, il n'aurait qu'à nous payer son abonnement deux ans d'avance.

Les anciens abonnés devront en plus régler leurs arriérés jusqu'à date et payer un an d'avance. Chacun pourra faire le calcul de ses arriérés en référant à la bande de son journal. La date au bout du nom de l'abonné indique qu'il nous est dû l'abonnement depuis cette date. Tout personne qui nous enverra une série de six abonnements nouveaux dont le prix nous sera payé d'avance, aura droit à l'une de ces primes.

Elle aura également droit à une autre prime Photogravure non moins intéressante que la première.

-: REMARQUES :-

Nous attirons l'attention sur le fait que nous avons actuellement plus de 4000 abonnés, et que nous ne pourrions distribuer que 1500 photographures. Il est donc évident que les 1500 premiers abonnés nouveaux ou anciens qui se seront mis en règle, seront les seuls à recevoir cette superbe prime. Hâtez-vous donc de nous envoyer votre abonnement avec le coupon ci-dessous intitulé "coupon d'abonnement" que chacun devra remplir de son nom, adresse et autres détails y mentionnés pour s'assurer l'une de ces primes avant qu'elles ne soient épuisées. Nous annoncerons l'épuisement de ces primes dans notre journal, mais que l'on soit sans crainte; tous ceux qui nous auront envoyé leur abonnement avant que cette annonce d'épuisement de nos primes n'ait été publiée, auront droit à leur prime qui leur sera octroyée même si le nombre dépassait les 1500 primes annoncées. Nous ferons la différence avec plaisir afin que personne ne soit désappointé après avoir envoyé son abonnement dans l'espérance d'obtenir cette magnifique prime.

En outre, nos lecteurs remarqueront que nous avons tenu à varier les sujets de ces photographures et que le nombre de chaque sujet est limité. Il n'est donc que juste que les plus diligents aient la préférence et obtiennent le sujet de leur choix. Soyez donc l'un de ces abonnés diligents, et ornez votre salon d'une œuvre d'art incontestable.

-: NOS PRIMES "MONTRES en OR" :-

Les boîtiers sont en or "double" garanti pour 20 ans par le fabricant. Le mouvement en est Suisse "Highmere" 17 pierres assurant entière satisfaction aux heureux gagnants de ces magnifiques primes. Nous fournirons le modèle pour Monsieur ou le modèle pour Dame, au choix des gagnants. Il suffit de voir ces belles montres pour se convaincre qu'elles valent au moins \$15.00 au détail.

Nous en donnerons 100 d'une manière absolument gratuite.

-: QUI EN VEUT ? :-

Tout le monde peut en gagner une ! Il suffit de nous envoyer 30 abonnements nouveaux. Quel est le jeune homme, la jeune fille, surtout l'instituteur, l'institutrice ou le maître de poste qui dans son village, sa paroisse ou même dans son rang ne peut pas enrôler trente abonnés à un journal comme le "Canada Français" ? surtout quand chacun des abonnés devra recevoir une de nos primes Photographures valant \$2.00 et que notre abonnement n'est que de \$1.00 par année ?

Chacun remarquera que notre système de distribution de ces primes n'a rien d'arbitraire. Il n'y a pas à craindre d'être supplanté par un concurrent plus heureux. Enrôlez nous 30 abonnés et vous avez votre montre en or. Il n'y a pas à attendre autre chose elle est gagnée par le fait et vous en êtes propriétaire.

Les solliciteurs d'abonnements qui ne parviendraient pas à atteindre le chiffre 30 ne perdront pas leur temps pour cela, nous leur donnerons l'une de nos primes Photographures pour chaque série de six abonnés qu'ils auront recueillie.

D'autre part nous donnerons une montre en or pour chaque série additionnelle de 50 abonnés que les solliciteurs pourront obtenir et en outre des qu'ils auront enrôlé au moins 50 abonnés nouveaux ils auront droit de concourir pour nos primes Pianos, selon le mode expliqué plus loin.

Les solliciteurs feraient bien de nous prévenir en remplissant et nous envoyant notre "Coupon de Solliciteurs" afin que nous puissions prendre nos mesures pour assurer à leurs abonnés nos belles primes Photographures.

-: NOTRE PRIME PIANO :-

Ces pianos sont des instruments de tout premier ordre de la célèbre fabrique Willis & Co., de Montreal. L'action en est parfaite et le bois est en acajou de choix. Comme mécanisme, tonalité et harmonie, aussi bien que par l'élégance, la richesse et le fini de la caisse, ces pianos ne sauraient être surpassés. C'est le modèle le plus perfectionné, le plus nouveau de la fabrique Willis que nous offrons en primes, le modèle Style Louis XV qui se vend \$450.00 à tous les jours dans le commerce.

Nos lecteurs liront avec intérêt dans nos colonnes, l'annonce du fabricant de ces pianos et y trouveront de plus amples détails au sujet de nos primes.

-: COMMENT GAGNER CES PRIMES :-

Nous donnerons le premier de ces pianos au solliciteur qui nous aura enrôlé le plus grand nombre d'abonnés nouveaux pendant la durée de notre concours, pourvu que ce nombre ne soit pas moindre de cinq cents.

Si personne ne parvenait à recueillir les cinq cents abonnés nécessaires pour gagner ce piano, nous le donnerions alors collectivement aux cinq solliciteurs qui auraient recueilli le plus d'abonnés au delà de 80.

Dans ce cas, notre piano appartiendra collectivement à chacun de ces solliciteurs en proportion du nombre d'abonnements recueillis par chacun d'eux. Ils seront seuls les maîtres d'en disposer entre eux comme bon leur semblera. Toutefois s'ils ne s'entendaient pas à l'amiable ils devront se soumettre à la décision de la majorité quant à l'adjudication de ce piano et quant au mode à être adopté entre eux pour cette adjudication. Cette majorité sera non pas la majorité des cinq, mais la majorité des votes des cinq, chacun ayant autant de votes que d'abonnements à son crédit. Il faudra la majorité du nombre total des votes pour trancher toute question.

NOTRE SECOND PIANO

sera donné à la collectivité de nos solliciteurs qui auront obtenu au moins 50 abonnés, excepté le gagnant du premier piano. Il leur sera donné en toute propriété gratuitement et collectivement comme le premier. Ils pourront en disposer comme bon leur semblera, mais aux mêmes conditions que le premier quant à son adjudication.

RESUME

- I Les 1500 premiers abonnés auront une prime Photographures valant \$2.00.
- II Les solliciteurs qui nous enverront six abonnements auront droit à une prime Photographure et les abonnés de même.
- III Chacun des solliciteurs qui nous enverra au moins 30 abonnements aura droit à une Montre en Or en et outre, s'il porte ce chiffre de 30 à 50 abonnés il aura droit à une part indivise et conjointe avec les autres solliciteurs de 50 abonnements dans notre second Piano et s'il le porte à 80 il aura en plus droit à une seconde montre en or.
- IV Le solliciteur qui nous enrôlera le plus d'abonnements au delà de 500, aura notre premier piano en plus de sa prime Photographure.
- V Si personne n'obtient 500 abonnements, nous donnerons notre premier piano aux cinq solliciteurs qui en auront obtenu le plus au delà de 80 et chacun d'eux aura toujours droit à sa prime Photographure et à sa prime Montre en Or. En outre ceux qui n'auront pas gagné ce premier piano pourront également concourir pour le second.
- VI Les heureux gagnants à qui nos pianos seront adjugés n'auront pas droit à d'autres primes.

AVIS

L'administration ne reconnaîtra aucun agent pour la perception des argents, chacun ayant la faculté de nous remettre le prix de son abonnement directement tout en laissant aux solliciteurs le bénéfice de leur sollicitation comme l'indiquent nos coupons d'abonnement ci-dessous.

Toutefois l'on est libre de charger le solliciteur de nous transmettre le prix de l'abonnement ou des arrérages avec le coupon d'abonnement si on le juge à propos.

Nous n'enverrons pas d'autre reçu que celui qui comporte la bande de notre journal. La date février ou mars 1912 au bout du nom de l'abonné sur cette bande indiquera que l'abonné participera à notre Grand Concours. Si la date de la bande était antérieure à février 1912 c'est qu'on n'aurait pas envoyé une somme suffisante pour se mettre en règle.

Nous répondrons dans notre journal sous le titre "correspondance du concours" aux questions pouvant avoir un intérêt général. Toute remise d'argent doit nous être faite par bons ou mandats postaux par bons d'express, ou par chèques payables au pair à St. Jean, sinon, l'on devra ajouter 15 centimes pour frais de collection. Tout argent expédié d'autre façon, même par lettres enregistrées, est aux risques des expéditeurs.

Les solliciteurs devront nous envoyer leurs abonnements et nous faire remise au commencement de chaque semaine. Nous leur en tiendrons un compte spécial pour assurer leurs droits dans le concours. Nous leur ferons également parvenir des coupons d'abonnement sur demande.

COUPON DES SOLICITEURS

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Je vous envoie ci-joint coupons d'abonnement à votre journal le "Canada Français" avec la somme de \$ en règlement des sommes mentionnées aux dits coupons.

Veuillez inscrire ces abonnés sur vos listes et leur réserver les primes mentionnées sur leurs coupons d'abonnement. Leurs noms sont les suivants :

(noms)	Adresses du bureau de Poste
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	

Veuillez en conséquence me réserver votre prime photographure No. Au cas d'épuisement, réservez m'en une autre dans l'ordre suivant No. No. Je continuerai à solliciter pour concourir à vos primes "Montre en Or" et vos primes "Piano"

Veuillez agréer etc.

Nom du solliciteur

Adresse

Date

COUPON D'ABONNEMENT

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION LE CANADA FRANÇAIS

St-Jean, P.Q.

Veuillez m'inscrire comme abonné à votre journal et trouver avec le présent coupon, un bon de poste ou d'express à être appliqué comme suit :

Mes arrérages au 1 février 1911	\$.....
Mon abonnement au 1 février 1912	\$.....
Mon abonnement au 1er février 1913.	\$.....
Emballage et livraison de ma prime photographure No.	.09
Total	\$.....

Au cas d'épuisement de votre prime Photographure ci-dessus indiquée, veuillez m'en réserver une autre dans l'ordre suivant No.

Nom de l'abonné.....

Adresse.....

Date.....

Mon abonnement a été sollicité par.....

Nom du solliciteur

Nom de l'abonné

adresse.....

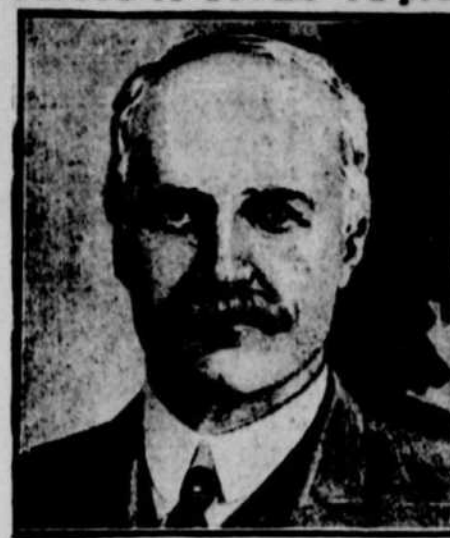
adresse.....

Candidat au Concours du Canada Français.

Reçu de M. pour abonnement au "CANADA FRANÇAIS" que je m'engage de transmettre pour lui à l'administration avec son coupon d'abonnement lui donnant droit à la prime Photographure du journal.

SOUFFRIT PENDANT DES ANNEES D'AFFECTIIONS D'ESTOMAC

"FRUIT-A-TIVES" l'a promptement guéri



DANIEL SAUNDERS, Esq.

M. Daniel Saunders, de Shoal Lake, Manitoba, est l'un des citoyens les mieux connus du grand centre de blé du Canada. Il a vécu dans l'ouest pendant des années — s'est enrichi en faisant de la culture — et s'est maintenant retiré de la vie active des affaires pour jouir des fruits de son travail. Lorsqu'un homme qui occupe une telle situation financière et sociale, proclame volontairement le bien considérable qu'il a reçu de "Fruit-a-tives" il n'y a pas le moindre doute que Fruit-a-tives mérite la confiance de tous les lecteurs de ce journal.

Shoal Lake, Man., le 11 juin 1910.

"Pendant nombre d'années j'ai souffert de dyspepsie continue et d'indigestion, ayant de violentes douleurs après le temps des repas. J'essayai tout ce que je pus me procurer, mais la douleur que j'avais à l'estomac ne s'améliora pas. "L'été dernier, M. Oatway, un pharmacien de ma ville, me recommanda "Fruit-a-tives". Pendant que je prenais "Fruit-a-tives", je n'abandonnai aucunement de prendre mes mets ordinaires et de fumer comme d'habitude. Cependant en dépit de tout, "Fruit-a-tives" a accompli des merveilles pour moi et je le conseille fortement à tous mes amis de l'employer".

"Fruit-a-tives" est le seul remède de l'univers fait de purs jus de fruits et guérira toujours l'indigestion, la dyspepsie, l'acidité de l'estomac, la biliosité, la constipation et toutes les autres maladies qui proviennent des dérangements d'estomac, d'intestins, des reins ou de la peau. 50c la boîte, 6 boîtes pour \$2.50, boîte d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou expédiés contre réception du prix, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

AVANT L'INVENTAIRE - - -

Le St. Johns Furniture Store

Fera de grandes réductions dans ses marchandises d'ameublements.

C'est la meilleure occasion pour les nouveaux mariés de meubler leur maison à des conditions faciles et des termes avantageux.

SPECIAL

Nous informons le public que nous venons d'acheter un "Vacum Carpet Cleaner" qui nettoie les tapis sans faire la moindre poussière. C'est une protection de la santé qui rend en même temps les tapis magnifiques.

Nous irons avec plaisir nettoyer une de vos pièces gratuitement pour démontrer ce que peut faire cette machine, sans soulever la poussière dans votre appartement.

Prix convenant à tout le monde.

ST. JOHNS FURNITURE STORE
D. KUSANER, Prop.
95 rue Richelieu, St. Jean, P. Q.

Le Célèbre Charbon Pittston
John Donaghy
Marchand - Charbon et Bois

SOLUTION DE BIPHOSPHATE DE CHAUX DES FRERES MARISTES

Le meilleur remède contre les maladies de poitrine, surtout la CONSOMPTION

40 ANS DE SUCCÈS : NOMBREUSES GUÉRISONS

Ce remède s'agit pas à la manière des autres : il opère doucement, graduellement et SUREMENT

Brochure explicative envoyée sur demande. Adresse : Paris 1871, rue de la Harpe, 144.

Se vend dans les Pharmacies et chez les Frères Maristes

Hémorroïdes guéries

en 6 à 14 jours

Votre pharmacien vous remettra votre argent si L'ONGUENT PAZO ne guérit pas tous les cas d'hémorroïdes, séches, saignantes, qui démangent ou protubérantes en 6 à 14 jours. 50c. Si votre pharmacien n'a pas, cet onguent vous sera envoyé franc de port : sur réception du prix par la Paris Médecine Co. 26 George street, Toronto.

Sirop du Dr. Fred Demers pour les enfants

Demandez toujours ce sirop, car c'est le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre coliques et diarrhées—En vente partout—Dépôt—1440 Boul. St-Laurent Montréal.

PRIME PHOTOGRAVURE No. 5

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LE PONT DE LONDRES S'ÉCROULE

Grandeur 22 par 28 pouces.

Valant \$2.00 au détail.

Par FRED MORGAN.

Cette peinture qui a rendu son auteur fameux dans le monde entier, offre le plus délicieux spectacle de la bruyante et étourdissante gaieté des enfants au jeu du "pont" qui s'écroule.

L'auteur ayant assisté à la récréation d'un de ces groupes de petits prenant leurs ébats dans un parc près du pont de Londres, ne pouvait mieux traduire son impression qu'en disant : Sûrement le pont va s'écrouler ; d'où le titre de son tableau et le nom du jeu illustré par la gravure.

Cette œuvre du maître nous raconte toute une histoire de bonheur comme on n'en connaît qu'à cet âge tendre de la vie. Chaque visage d'enfant exprime un bonheur particulier et il suffit de regarder ce tableau pour se sentir attendri, réconforté, rajeuni.

Prime Photographure No. 1

OFFERTE GRATUITEMENT PAR LE CANADA-FRANÇAIS A SES ABONNES



LA CIGALE

Cancer, Tumeurs, Ulcères

GUÉRIS
SANS OPERATION
SANS EMPLOIRE
SANS DOULEUR

Le Cancer fait cinq fois plus de victimes que la Consommation. C'est la mort lente, horrible pour le malade et pour son entourage. La guérison du Cancer, des Tumeurs, des Ulcères est facile, sans opération. Approuvé par la Profession Médicale, le traitement du Dr. Percy, par son action dépurative sur le sang, détruit les germes du mal ; c'est la guérison. Des milliers de malades ont été ainsi guéris. Notre Livre explicatif en français est envoyé Gratis sur demande. Ecrivez-nous immédiatement.

Dr. Percy's Remedies Co., 343 MONTREAL, Canada.



Au Magasin Fashionable

I. HEVEY,

No. 105 rue Richelieu.

Assortiment des plus modernes en tweeds importés, nous garantissons toute marchandise faite sur commande et nous ne craignons pas nos compétiteurs les plus en renom de Montréal. Notre département de merceries est aussi des plus enviables. Vous y trouverez dans ce département de la marchandise à la mode et toujours quelque chose de nouveau. Il nous reste quelques PARDESSUS tout faits que nous vendrons à des bonnes conditions à cause de la saison avancée.

Agent pour la British American Dyeing Co., teinture et nettoyage de première classe.

C'EST UN FAIT

— QUE —

Les Tapisseries dans les dessins et couleurs convenables

Aident plus à Garnir

Un Appartement

— QUE —

Tapis, Rideaux ou Meubles.

NOUS AVONS UN

Bel Assortiment

DANS

Les styles les plus nouveaux

et nous désirons que vous les voyez.

Les plus Bas Prix



702 VK1

Allez vous en rendre compte par vous-même au magasin de

Jos. Boudreau.

RUE RICHELIEU, - - - BLOC MOLLEUR

SAINT JEAN P. Q.

Hotel du Canada

E. CHENIER,

Propriétaire



Cet hôtel est situé en face de la belle rivière Richelieu. Grandes galeries ; splendide point de vue ; magnifique salle à manger ; chambres confortables, barbière dans l'établissement ; téléphone etc. C'est l'un des hôtels les plus fashionables et les mieux connus de St-Jean. Voiture à tous les trains aux gares de Grand Tron et du Pacifique Canadien.



P. A. POULIN

72 1/2 & 74 RUE CHAMPLAIN,

TELEPHONE BELL 54

St. Jean, Que

IMPORTATEUR ET MANUFACTURIER DE

MONUMENTS

EN MARBRE ET EN GRANIT

ET DE

Toutes sortes d'ouvrages de Cimetière.

TELEPHONE 24

PIERRE TRAHAN

— ENTREPRENEUR —

CHARPENTERIE, MENUISERIE, CONSTRUCTION DE MAISON,
DE COUVERTURES EN GRAVOIS, etc.

SPÉCIALITÉ : TRANSPORT DE BATISSSES

Possède aussi la nouvelle arce de couverture "Ruberoid Roofing" la plus merveilleuse invention de ces derniers temps.

62 Rue St-Jean,

ST-JEAN, P. Q.

Commerce et Agriculture

Commerce

MARCHES ETRANGERS

LES GRAINS

Liverpool — Les dernières dépêches nous apportent les cotations suivantes du marché de l'Europe :

Blé disponible :
No 1, Manitoba nord printemps
No 1, 7s 9d à 7s 9 1/2
No 3 blé dur, 7s 4 1/2 à 7s 3d
No 2, blé d'hiver 7s 4 1/2
Blé futur :
Mars, 7s 1 7/8
Mai, 7s 2 1/2

Mais :
Janvier, 4s 8 7/8
Février, 4s 4 3/8
Mai, 4s 6 7/8
Disponible :
Mélé, américain, nouveau

Mélé américain, ancien

Paris :
Blé :
Janvier, 27.88
Mars, 28.90

Farine :
Janvier, 37.20
Mars, 37.45

MARCHÉ DE MONTREAL

Mais américain No 3,
Jaune, 57 1/2 à 58c

avoine Ouest No 2 1/2 à 40 3/4c

avoine Extra No 1, 39 1/2 à 39 1/2c

avoine Ouest No 3, 38 1/2 à 39c

avoine blanche No 2 38 1/2 à 38 1/2c

avoine blanche No 3 37 1/2 à 37 1/2c

avoine blanche No 4, 36c

Orge du Manitoba No.

48c à 50c

FARINES

Première patente print, \$5.60

Seconde patente, 5.10

Farine forte du Manitoba 4.90

Straight rollers, 4.35 à 4.50

Straight rollers en sac, 2.00 à 2.05

Extras, 1.65 à 1.75

ISSUES DE BLE :

Son d'Ontario, \$19.00 à 20.00

Ontario Midlings, 22.00 à 22.50

Son Manitoba, 18.00 à 20.00

Recoups-Shorts, 21.00 à 22.00

Moulée pure, 31.00 à 32.00

Moulée mélée, 25.00 à 28.00

FARINE D'AVOINE :

avoine roulée, baril, \$4.45

avoine roulée, sac, 2.10

Farine de maïs, baril, 3.00 à 3.05

FOIN PRESSE ET FOURRAGES :

Foin pressé No 1, \$11.50 à 12.00

Foin pressé No 2, ext. 10.00 à 11.00

Foin pressé No 3, 9.00 à 9.50

Trèfle mélangé, 7.50 à 8.00

Trèfle, 6.50 à 7.00

INDUSTRIE LAITIÈRE

FROMAGE :

De l'Ouest, 11 5/8c à 12 1/2c

De l'Est, 11c à 11 5/8c

BEURRE :

Crémère, choix, 25c

AUTRES PRODUITS DE LA FERME

OEUFES :

Oeufs choisis, 32c

POMMES DE TERRE :

Green Mountain, au charbon, 82 1/2c

LE MIEL :

Miel blanc, rayon, 11c à 11 1/2c

Miel blanc, coulé, 7c à 8c

Miel brun coulé, 6c à 7c

PRODUITS DE L'ERABLE :

Sirop la livre, 6c

Sirop en bidons, 6 1/2c

Sucre, pain 1 lb, clair, 9c à 10c

HARICOTS :

Ontario, \$1.80

VOLAILLES :

Dindes, la livre, 19 1/2c à 20 1/2c

Oies, la livre, 13c à 14c

Poulets, la livre, 11c à 13c

Poules, la livre, 9c à 12c

Canards, la livre, 16c à 18c

FRUITS :

Oranges Navel, Californie, 150-216, la boîte, \$2.75

Oranges Navel, Californie, 96-216, la boîte, 2.50

Oranges de Valence, 420, esse, 2.50

Raisin Malaga, lourd, la boîte, 7.50

Raisin Malaga, moyen, la boîte, 6.00

Pommes d'hiver No 1, la boîte, 6.50

Pommes d'hiver No 2, la boîte, 5.50

Pommes d'hiver No 3, la boîte, 7.50

Pommes d'hiver No 4, la boîte, 6.00

Pommes d'hiver No 5, la boîte, 2.75

Pommes d'hiver No 6, la boîte, 2.00

Pommes d'hiver No 7, la boîte, 1.50

Pommes d'hiver No 8, la boîte, 1.00

Pommes d'hiver No 9, la boîte, 0.50

Pommes d'hiver No 10, la boîte, 0.25

Pommes d'hiver No 11, la boîte, 0.10

Pommes d'hiver No 12, la boîte, 0.05

Pommes d'hiver No 13, la boîte, 0.02

Pommes d'hiver No 14, la boîte, 0.01

Pommes d'hiver No 15, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 16, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 17, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 18, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 19, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 20, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 21, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 22, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 23, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 24, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 25, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 26, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 27, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 28, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 29, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 30, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 31, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 32, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 33, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 34, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 35, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 36, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 37, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 38, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 39, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 40, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 41, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 42, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 43, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 44, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 45, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 46, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 47, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 48, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 49, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 50, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 51, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 52, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 53, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 54, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 55, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 56, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 57, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 58, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 59, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 60, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 61, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 62, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 63, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 64, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 65, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 66, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 67, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 68, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 69, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 70, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 71, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 72, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 73, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 74, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 75, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 76, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 77, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 78, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 79, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 80, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 81, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 82, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 83, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 84, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 85, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 86, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 87, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 88, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 89, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 90, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 91, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 92, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 93, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 94, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 95, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 96, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 97, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 98, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 99, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 100, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 101, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 102, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 103, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 104, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 105, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 106, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 107, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 108, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 109, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 110, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 111, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 112, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 113, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 114, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 115, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 116, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 117, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 118, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 119, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 120, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 121, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 122, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 123, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 124, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 125, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 126, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 127, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 128, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 129, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 130, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 131, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 132, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 133, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 134, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 135, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 136, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 137, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 138, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 139, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 140, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 141, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 142, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 143, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 144, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 145, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 146, la boîte, 0.00

Pommes d'hiver No 147, la boîte, 0.00

PAGE EDITORIALE

LE CANADA FRANCAIS

Organe Libéral du District d'Iberville.

ABONNEMENT \$1.00 par année. ETATS-UNIS. \$1.50
La Compagnie de Publication LE CANADA FRANCAIS Limitee,
Telephone Bell 801ON pourra se procurer "Le Canada Français" à Mont-
réal, à la Librairie Saint-Louis, No. 288 Est, rue
Ste-Catherine.

SOMMAIRE

- 1ère page.—Dépêches Etrangères.—Le Départ, le No 6 de nos primes gravures.
- 2ème page.—Courrier de Paris, Cousin de France.
- 3ème page.—Primes gravures No 2, No 3 et No 4.
- 4ème page.—Grand concours de popularité et d'abonnement du "Canada-Français".
- 5ème page.—Suite du Concours.
- 6ème page.—Primes gravures No 5 et No 1.
- 7ème page.—Commerce et agriculture.
- 8ème page.—Page éditoriale: L'administration de l'hon. M. Devlin et la colonisation.—Le nouvel arrangement douanier et les cultivateurs.—Le "sauveur" à la rescousse, Ajax.—A la législature provinciale, Frontenac.—Parlement fédéral, Spectateur.—Des mots, des vers, Harry Plunkett.—Appréciations de journaux conservateurs.—Politique Anglaise.—Nouvelles de St-Jean.—Divers.
- 9ème page.—Nouvelles de St-Jean.—Divers.
- 10ème page.—Correspondances de la campagne.—Chronique de Saint-Hilaire, Richelieu.
- 11ème page.—Grand roman feuilleton: Le Châtiment.
- 12ème page.—Page amusante (illustrations).
- 13ème page.—La mode pratique.
- 14ème page.—Vision d'Egypte, Capitaine Sadik Bey.—La femme dans la famille, Mme Dandurand.—Propos féminins, Pimpenette.—Pensées choisies, Cuisine.
- 15ème page.—A travers le Canada.
- 16ème page.—Nouvelles des Etats-Unis.

L'ADMINISTRATION DE L'HON M. DEVLIN

ET LA COLONISATION.

Les oppositiionnistes lors de leur campagne dans le comté de St-Jean, dans leurs journaux et à la Chambre, faute de mieux, se plaisaient à critiquer le gouvernement Gouin à propos de colonisation.

Le département de la colonisation administré par l'hon. M. Devlin, a réalisé des progrès étonnants depuis ces dernières années, que nos adversaires de bonne foi ne sauraient nier.

Comme preuve à l'appui de ce que nous avançons, il nous suffit de citer les chiffres relevés par l'hon. M. Devlin, des sommes dépensées pour la colonisation dans chacun des six principaux comtés où se portent les colons.

Pour permettre une comparaison instructive, nous donnerons les sommes dépensées dans chacun de ces comtés, en deux périodes de cinq ans: de 1892 à 1897—régime conservateur, et de 1905 à 1910—régime libéral.

Comtés.	1892-97	1905-10
Bonaventure.	\$ 1,731	\$17,186
Matane.	16,956	39,509
Témiscouata.	16,093	55,722
Lac St-Jean.	77,566	99,318
Ottawa.	85,767	115,322
Pontiac.	25,566	55,593
Totaux.	\$229,769	\$412,569

Les moyennes annuelles ont été: de 1892 à 1897: \$38,295; de 1905 à 1910, \$68,760, soit encore une différence, en faveur du gouvernement Gouin, de \$30,465 par année.

Voilà pour le passé. Les crédits qui sont demandés à la législature pour 1911-1912, sont largement augmentés et permettront de faire mieux encore que par le passé.

Le Nouvel Arrangement Douanier

ET LES CULTIVATEURS

Parmi les produits canadiens exportés aux Etats-Unis, que la province de Québec peut exporter en abondance, figurent, au premier rang:

Le foin, l'avoine, l'orge, les pois, le sarrasin, le lait, le beurre, le fromage, les œufs, les pommes, les volailles, le sucre et le sirop d'érable, les pommes de terre, les choux, les oignons, les bêtes à cornes, les chevaux, les moutons, la laine.

Or voici quels sont actuellement les droits au tarif minimum américain, qui doivent être prélevés à la frontière, sur les prix que reçoivent nos cultivateurs de la province de Québec.

Foin, la tonne, \$4.00; paille, la tonne, \$1.00; avoine, le minot, 15c; orge, le minot, 30c; pois, le minot, 25c; sarrasin, le minot, 15c; lait, le gallon, 2c; beurre, la livre, 6c; fromage, la livre, 6c; œufs, la douzaine, 5c; pommes fraîches, le minot, 25c; volailles vivantes, la livre 3c; volailles mortes, la livre, 5c; sucre et sirop d'érable, la livre 1-1/2c; pommes de terre, le minot, 25c; choux, la pièce, 2c; oignons le minot, 40c; bêtes à cornes: veaux et génisses, la tête, \$2.00; autres—ad valorem—17 1/2 p.c.; porcs, sur pieds, la tête, \$1.50; chevaux valant moins de \$150, la tête, \$30.00; chevaux valant plus "ad valorem", 25 p.c.; agneaux de moins d'un an, la tête, 75c; moutons, la tête, \$1.50; laines en suint, la livre, 11 à 12c; laines lavées, la livre, 22 à 24c; laines dégraissées, la livre, 33 à 36c.

La ratification de la convention douanière permettrait aux cultivateurs de s'exempter de payer ces droits et augmenterait d'autant, par conséquent, le prix net qu'ils tirent de leurs produits.

Il n'est pas besoin d'être un fort statisticien pour calculer que ces droits élevés mettraient dans la poche des cultivateurs canadiens des millions, chaque année, dont les cultivateurs de la province de Québec prendraient leur bonne part.

Le "sauveur" à la rescousse

M. BOURASSA DOIT A SAM HUGHES UNE LEÇON DE RESPECT AUX MINISTRES DU CULTE.

Il convient de signaler à l'attention de M. Bourassa un incident qui s'est passé l'autre jour à la Chambre des Communes, à Ottawa, et qui me paraît subversif des innombrables principes de la petite église nationaliste.

Le colonel Sam Hughes, ayant eu des démêlés avec le révérend J. A. Macdonald, rédacteur du "Globe" ou quelque méprisable collègue de M. Macdonald, imbu du même esprit de persécution et d'hypocrisie, s'abritant derrière une cravate blanche de cinq sous, et attirant l'attention non par sa valeur, ou sa vertu, ou son habileté personnelle, mais par l'atmosphère de superstition et de tolérance dont il s'entoure—un de ces hommes qui attirent la honte sur le nom sacré de la religion; un homme qui oublie de suivre la maxime et la pratique du Maître ainsi qu'il est si bien décrit par Chaucer: "Il prêchait le langage du Christ et de ses douze apôtres, mais il commençait par le suivre lui-même"—un homme méprisé de tout ministre de l'Evangile capable et vertueux, aussi bien que de tout citoyen et journaliste honnête.

Or, M. Bourassa, au lendemain de la pantagruélique mangaille du Windsor, M. Bourassa, encore sous le coup de l'ivresse du triomphe qu'il avait fait payer trois dollars à chacun de ses admirateurs, M. Bourassa écrivait dans le "Devoir":

"La doctrine nationaliste s'adresse aux Canadiens de toutes races et de toutes croyances religieuses, aux citoyens de toutes catégories, prêtres ou laïques."

M. Hughes ayant approuvé l'honorable M. Foster (George Eulas), quand il a déclaré qu'il y avait du bon dans M. Bourassa, s'est du coup

enrôlé sous la bannière du che suprême de la nouvelle chrétienté. Le monde canadien, en effet, se divise en deux groupes: ceux qui combattent M. Bourassa, et ceux qui lui obéissent. Les premiers sont des gredins, des voleurs, des jouisseurs, des ignorants des je ne sais quoi encore. Les seconds sont honnêtes, intelligents, intelligents surtout, fustent-ils des boulets de canon faits d'otologie du pays", comme ce bon M. Gilbert, ou, par exemple, des pâtés d'andouille de Saint-Eustache. L'obéissance aux décrets du Maître est la condition de leur position sociale en même temps que la garantie de leur salut éternel.

Or, M. Bourassa, qui s'est constitué le protecteur et le défenseur du clergé, de "son" clergé comme il dira bientôt, se doit à lui-même, doit à la grande doctrine nationaliste, à voir à ce que les ministres du culte, à quelque confession qu'ils appartiennent, soient respectés. Et M. Hughes, dont les sentiments religieux sont bien connus, reconnaît facilement son erreur, si Sa Haute Lumière daigne seulement l'éclairer et lui montrer le droit chemin du repentir et de la vraie vertu. Goldwin Smith lui en donnerait certainement le conseil si ce saint et sympathique ami des Canadiens-français vivait encore.

AJAX

A LA LEGISLATURE PROVINCIALE

SUBVENTION AUX MUNICIPALITES.—LA PIECE FAVORITE DE MM. LAVERGNE ET PREVOST.—LGI AU SUJET DES ABEILLES.—VIVE DISCUSSION A PROPOS D'UN BILL PRIVE.

La Chambre s'est occupée cette semaine, de l'octroi de subventions aux municipalités pour la confection, l'entretien et le macadamisé des chemins.

Des résolutions concernant l'annéi résolutions que je vous enverrai pour le prochain numéro le "Canada-Français".

Messieurs Laverne et Prevost nous ont rejoint en Chambre un acte de mélodrame du "pôvre colon", c'est la pièce favorite de leur répertoire. Ils ont pris pour texte un "cas", dont le dossier avait déjà servi de scénario à leurs talents déclamatoires, il y a deux ans passés.

Le "cas" en question remonte à l'année 1899. D'où il est permis de conclure, que: d'une part, ces messieurs commencent à trouver les "cas" rares, il ne s'agit point du marbre, puis- qu'ils sont obligés de cuisiner leur ragoût du "pôvre colon" avec des dossiers réchauffés, déjà dégoûtés; d'autre part, que les "cas" leur font défaut sous la présente administration, puisqu'ils sont obligés de remonter à douze années en arrière pour trouver des "pôvre colons", prétexte à complaintes.

Ces remarques qui s'imposent nous fournissent tout naturellement la clef de la symphonie du "pôvre colon".

Il est parfaitement vrai que la question de la colonisation a provoqué à un moment donné dans notre province, un réel malaise et qu'il s'est produit une crise dont eurent à souffrir quelques colons.

La raison de cette crise est bien connue: elle a été provoquée par la valeur marchande acquise par le bois de pulpe.

Presque subitement, le bois jusqu'alors considéré par le colon comme un ennemi, comme un empêchement, est devenu une source de richesse.

Il y aurait une intéressante étude à faire de cette période de transformation économique; nous y reviendrons peut-être un jour de loisir.

Ce qui est certain, c'est que par le fait même de ce changement économique, les modes et règlements de notre administration, sont devenus insuffisants pour solutionner les problèmes complexes résultant de cette situation nouvelle.

Nous avons été débordés et il s'en suivit une période de tâtonnements et de tergiversations pendant laquelle il s'est produit un véritable malaise. On a successivement essayé divers remèdes, mais la plupart insuffisants pour permettre de faire face en réalité au problème nouveau.

La solution nous ne l'avons trouvée qu'en ces dernières années: c'était la création d'un corps d'ingénieurs forestiers, suffisamment compétents et nombreux pour exercer avec discernement les méthodes rendues nécessaires.

Il a fallu quelque temps pour arriver à former ces agents et en réalité la vraie solution ne fait que commencer à s'appliquer.

Mais déjà la politique adoptée par le gouvernement Gouin a porté ses fruits et l'on peut affirmer que la crise est passée.

Afin d'assurer à l'apiculture une plus grande protection, l'hon. M. Caron a proposé, une loi amendant les Statuts révisés. Il sera désormais défendu d'arroser les arbres fruitiers au temps de la floraison pour éviter le tort immense causé aux abeilles par cette mauvaise coutume.

On sait, dit le ministre, que l'opinion générale est que l'on ne doit jamais arroser les arbres fruitiers au temps de la floraison parce que c'est leur faire un tort considérable. M. Auguste Dupuis, un des hommes les plus expérimentés de cette province, a exprimé aussi la même opinion. De plus, l'arrosage des arbres fruitiers en temps de floraison cause l'empoisonnement des abeilles.

L'apiculture est appelée à devenir une des plus belles sources de revenus de la province. Dans une exposition à Paris il y a quelques années, le miel de la province de Québec était de qualité tellement supérieure que l'on a dû lui désigner un prix particulier et le mentionner particulièrement.

MM. Prevost et Laverne ont aussi exprimé la même opinion et déclaré qu'ils étaient très heureux de donner leur plus ferme appui à cette mesure du gouvernement.

Une vive discussion s'est engagée au sujet du bill autorisant le collège des médecins à antidater le brevet de M. J. C. Routhier, pour l'admettre immédiatement à la pratique de la profession médicale.

Le Dr Morriset, député de Dorchester, et le Dr Daigneault, député de Bagot, ont combattu ardemment pour que le bill ne fut pas adopté sans ajouter les mots "après examen".

M. Mousseau prétendit que M. Routhier avait passé tous ses examens et qu'il s'agissait simplement d'obtenir l'autorisation d'antidater son brevet.

Les docteurs Morriset et Daigneault établirent que M. Routhier avait passé ses examens d'admission à l'étude, mais déclarèrent qu'il n'a pas passé les examens d'admission à la pratique et que ce serait juste d'ajouter les mots "après examen".

FRONTENAC.

PARLEMENT FEDERAL

La semaine parlementaire a été assez terne à la Chambre des Communes où aucun débat important n'a eu lieu depuis mon dernier courrier.

On va reprendre aujourd'hui le débat sur le projet de convention douanière entre le Canada et les Etats-Unis.

Il est probable que les oppositiionnistes vont essayer de combattre ce projet par tous les moyens possibles, excepté certains députés qui pourraient bien faire bande à part, pour ne pas aller à l'encontre des sentiments de leurs électeurs de la classe agricole, surtout dans l'Ouest.

La discussion du barrage du Long Sault, telle que projetée par une compagnie américaine, a été soulevée de nouveau par M. R. L. Borden.

M. Borden, dont la tactique est visiblement de vouloir placer le gouvernement dans une impasse vis-à-vis des Etats-Unis, accuse le cabinet de sacrifier les intérêts de ce pays en faveur d'une compagnie américaine sur les projets de laquelle le congrès va être appelé à se prononcer à Washington, en approuvant ou en reprouvant le barrage du Long Sault de la façon dont l'entend la dite compagnie, car M. Borden n'est pas sûr qu'il s'agisse pas d'établir l'ouvrage en question d'une rive à l'autre du St-Laurent, ce qui nuirait à la navigation canadienne, cependant que celles des Etats-Unis en profiterait, vu que l'on construirait un canal sur le territoire de l'Union. Et M. Borden de dire que le premier des devoirs du gouvernement canadien est de protéger les sources d'énergie hydrauliques appelées à un avenir industriel de plus en plus brillant. C'est pourquoi, puisqu'il ne peut en être créé de très importantes au Long Sault, il voudrait mieux, selon lui, que le Canada s'en charge plutôt que de laisser ce soin à une compagnie américaine. Le chef de la gauche voudrait donc savoir à quoi s'en tenir à ce sujet, et si réellement le gouvernement ne protestera pas à Washington contre les agissements de la trop entreprenante compagnie dont il s'agit.

Le premier ministre répondit que le bill présenté l'année dernière n'avait pour but que de permettre à une compagnie de construire au Long Sault, une ligne de transmission électrique, et que quant au bill devant le congrès, s'il vise le barrage du Long Sault, c'est du côté américain, ce à quoi nul n'a rien à dire. Du reste, quoi qu'il en soit, il n'existe en la matière aucune juridiction à laquelle le Canada pourrait s'adresser, s'il se croyait lésé dans ses droits. Tout au plus est-il permis de s'adresser à la commission internationale des eaux limitrophes. Mais le premier ministre se refuse momentanément quant à donner une opinion légale sur cette question.

SPECTATEUR

DES MOTS DES VERS

Sous ce titre M. Jules Tremblay journaliste, vient de publier un livre de poésie fort intéressant.

Pour ceux qui connaissent les misères du métier, un journaliste qui trouve le moyen de faire de la poésie, est digne de l'admiration de ses contemporains et même des générations futures.

Indépendamment de cela le livre de M. Tremblay se recommande par sa

valeur littéraire et l'originalité de plusieurs des ses pièces. Certaines de ces poésies ne manquent pas de profondeur, "Le Reve", par exemple:

Reve, méandre vague où s'égare l'esprit,
Où flottent, nébuleux, chimères et mirages:
Verbes, religions, systèmes incompris
Et que l'homme, oubliant le retour des orages,
Abandonne aux écueils de la réalité.
Au sein de l'Idéal, la souffrance vaincue
Laisse l'âme s'épancher en la vive clarté,
O rêve! du bonheur illusion vaine.
Pendant que le sommeil, prototype de la mort,
Immobilise en nous la matière asservie,
Succombant à l'effet d'un magique transport,
L'être libre commence une nouvelle vie.

Au point de vue de la langue l'œuvre de M. Tremblay est une des meilleures de toutes les œuvres canadiennes qu'il nous a été donné de lire.
HARRY PLUNKETT.

Appréciation de Journaux Conservateurs

A propos du magnifique résultat financier obtenu par le gouvernement de Sir Lomer Gouin, voici ce que dit la "Gazette", de Montréal:

"En conséquence la dette consolidée non rachetée a été réduite, et était, au 30 juin dernier, de \$25,766,101, somme encore très considérable, portant un lourd intérêt, que la province est obligée de payer pour avoir, dans le passé confié ses affaires à des hommes incompétents à remplir les positions qu'ils recherchaient. Depuis quelques années, toutefois, de meilleures méthodes ont prévalu. L'année dernière, la dette a été diminuée de \$105,000. L'année prochaine, on espère racheter \$2,195,000 restant dû de l'emprunt de 1882, qui portait l'intérêt de 5 p.c. Ce rachat sera fait au moyen des excédents de recettes des dernières années, gardés en banque, et disponibles pour cet objet. Le remboursement de cet emprunt équivaudra à une addition de plus de \$100,000 par année au revenu. On a confiance que le gouvernement sera en mesure d'accomplir son intention, ce qui sera dans le meilleur intérêt public, et qui maintiendra virtuellement Québec dans la position unique dans la confédération, d'une province qui maintient et améliore ses services, dépense moins que ses moyens et diminue son passif."

Le "Star" de Montréal apprécie tout aussi favorablement le budget de l'hon. M. Mackenzie, comme suit: "Le gouvernement de Québec mérite des félicitations sur son exposé budgétaire. Qu'il administre généralement les affaires de la province avec habileté et en gardant des soldes en argent comptant ce sera une source d'extrême satisfaction au lecteur en général, après l'expérience que nous avons eu d'administrations ouvertement malhonnêtes, maladroites, extravagantes."

POLITIQUE ANGLAISE

Tout indique jusqu'à présent la session la plus mouvementée du Parlement de Londres, depuis un grand nombre d'années. La plupart des ministres sont actuellement à Londres les conseils du Cabinet y seront prochainement.

Les journaux font les premières escarmouches et les chefs de tous les partis reçoivent des conseils excellents quoique menaçants parfois, de ces différents organes.

Les ministres libéraux ont déjà été avertis que les chefs ouvriers et les radicaux ne s'entendront pas sur la question de la réforme de la Chambre des Lords et que cette question ne saurait être soulevée sans mettre en danger les rangs de la coalition.

Les chefs ouvriers et les radicaux sont opposés à toute élection de Pairs tel que calculé dans le but d'augmenter la force de cette Chambre. Leur unique idée est que la Chambre des Communes devrait être l'arbitre suprême de toute législation et administration.

Les membres du ministère sont dans le marasme par suite de leur préférence pour la popularité du bill de veto, demandant la nécessité et leur intention de réforme de la Chambre des Pairs.

Le préambule a été inséré par le premier ministre, Asquith, plutôt, que de forcer la démission de Gray et Haldane, mais, si l'on y persiste il pourra se produire des résultats désastreux. Toutes les sections de la coalition sont tellement en faveur de la suprématie de la Chambre des Communes que la question sera entourée de nombreuses difficultés.

Il n'est pas encore certain si oui ou non, les Tories et les Lords adopteront une attitude irréconciliable et forceront ainsi les libéraux à créer de nouveaux pairs. Les partisans du Gouvernement en sont venus à la conclusion qu'une telle démarche serait bien vue et mettrait fin au prestige des Lords en mettant le Cabinet, avec une majorité aux Communes, dans la Chambre Haute, en état de faire adopter le Home Rule, et les autres réformes sans le délai que demanderait la passation du bill de veto.

Les Tories ne s'accordent pas plus sur ce point que sur les autres questions. Les têtes chaudes demandent encore la résistance jusqu'au bout afin de forcer la création de nouveaux pairs, se fiant à l'opposition supposée du Roi à une mesure aussi violente. Ces espérances sont fausses, car le Roi suivra certainement l'avis de ses ministres et ceux-ci créeront certainement de nouveaux pairs si on les y force.

Actuellement, les divergences d'opinions des Tories occupent plus de place dans la presse que les intentions du ministère. M. Balfour, représentant un grand désarroi parmi les partisans, a écrit une lettre au sujet de la législation, mais cela n'empêche pas la situation de s'aggraver.

La lettre de M. Balfour ne fait aucune mention du referendum pour la réforme du tarif qui est le roc principal des irréconciliables divergences entre lui et les réformateurs du tarif. De l'autre côté ses sophismes l'ont exposé aux critiques des libéraux et en ce moment son prestige est plus bas qu'à aucune époque de sa carrière.

La dispute au sujet de sa direction divise les organes Tories en deux camps ennemis, animés l'un envers l'autre d'une amertume caractéristique. Le "Daily Telegraph", le "Times", et Garvin dans l'"Observer", les dé-

NOUVELLES DE ST-JEAN

Le proclament le seul chef possible et prétendent qu'il faut maintenir la promesse du referendum. Le "Morning Post", de son côté, dénonce énergiquement le referendum et demande pratiquement que M. Balfour soit remplacé à la direction du parti.

POUR EMPECHEZ TOUTE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX

L'association formée en notre ville pour empêcher tout acte de cruauté envers les animaux, a eu une importante réunion au commencement de janvier.

Cette association, qui ne date que de quelques mois en notre ville, se prépare à exercer une surveillance efficace la prochaine saison, et surtout des l'ouverture de la navigation, pour empêcher que des mauvais traitements soient infligés aux chevaux employés au halage des bateaux sur le canal de Chambly, et prohiber en même temps l'emploi de chevaux blessés ou trop vieux pour le service.

Cette réunion a eu lieu au bureau du notaire J. Aimé Lussier, sous la présidence du capitaine de Montarville-Taschereau, chirurgien-vétérinaire, de l'école de cavalerie de St-Jean. Les autres officiers de l'association présents, étaient MM. G. W. Fisher, J. B. Stewart, F. Courtois, J. Cartier et E. M. Cartier.

Deux intéressantes actions ont été prises contre la ville, l'une pour pénalités, au montant de \$1625 et l'autre pour dommages-intérêts au montant de \$399.

Ces deux actions ont trait aux difficultés survenues l'hiver dernier au sujet de la récolte de la glace sur notre rivière, pour des fins commerciales. Le demandeur Audette, qui fait le commerce de la glace, prétend que la qualité de sa glace a été reconnue par le Conseil d'Hygiène de la province de Québec, tandis que celle récoltée par M. Boucher, d'Iberville, a été condamnée par le dit Conseil d'Hygiène. Que nous-tant cela nos autorités municipales ont permis à M. Boucher de détailler sa glace dans la ville de St-Jean, et que par le fait la ville tombe sous le coup de pénalités réclamées contre elle. De plus le demandeur réclame des dommages-intérêts de la ville, pour le préjudice que lui a causé la concurrence que lui a faite M. Boucher.

La question que le demandeur veut soumettre au tribunal au cours de ce procès, c'est de savoir si la ville a le droit de permettre la vente de la glace condamnée par le Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

CAUSE INTERESSANTE

Une cause fort intéressante a été plaidée en cour supérieure à St-Jean, devant l'hon. juge Bruneau, de Sorel. Le point qui doit décider du litige, nous ont déclaré les avocats intéressés dans cette cause, est soulevé pour la première fois en cette province.

Les parties en cause sont "La Société Permanente de Construction du district d'Iberville, vs Aristide Longtin, Jean Baptiste et Israël Longtin. Il s'agit d'un billet de \$3000 donné par M. Aristide Longtin en renouvellement partiel d'un billet de \$4,500, Ses oncles, MM. Jean Baptiste et Israël Longtin, apparaissant comme endosseurs de ce billet de \$3000.

Aristide Longtin qui était marchand à St-Jean, fit faillite et disparut. Les deux endosseurs refusèrent alors de payer le billet de \$3000, alléguant que leurs signatures avaient été imitées et que comme question de fait ils n'avaient jamais endossé ce billet. Mais la Société Permanente de Construction, plaide qu'elle a donné avis aux endosseurs, en temps opportun, de l'échec de ce billet, et que les dits endosseurs ont négligé alors de dénoncer le signataire qui avait commis le faux, privant ainsi cette institution financière des moyens dont elle aurait pu se prévaloir pour se faire rembourser. C'est là le point capital du procès appelé à créer une nouvelle jurisprudence.

Il s'agit en effet d'établir la responsabilité de ceux qui reçoivent des avis de banque et n'en tiennent pas compte.

La cause a été prise en délibéré par l'hon. juge Bruneau, MM. P. A. Chassé, C.R., et Stanislas Poulin, avocats de cette ville, représentant la demanderesse, et MM. Amédée Geoffrion et Aimé Geoffrion, les dé-

fendeurs Jean Baptiste et Israël Longtin.

Une Victoire Pour Le Grand-Tronc

On nous apprend que le Vermont Central, au plûtôt le Grand Tronc, a remporté une victoire signalée sur un chemin de fer rival, le New Haven. Ce dernier présentait au sénat de l'Etat du Vermont un bill à l'encontre des intérêts du Vermont Central. Le bill a été défait par un vote de 19 à 111. Encore une fois, dans cette affaire, c'était le Grand Tronc, la compagnie la plus spécialement concernée.

L'extension du réseau du Vermont Central jusqu'à Providence, R.I., et l'érection de lignes parallèles à celle du New Haven, déchaineraient l'ère de celui-ci, qui dans sa lutte arguait surtout de l'envasement des Etats de la Nouvelle-Angleterre par les chemins de fer canadiens.

Le Grand-Tronc Pacifique

Le département des voyageurs du Grand Tronc Pacifique a été notifié par le département de l'Intérieur, à Ottawa, que 10,800 sections homestead viennent d'être ouvertes dans la Grande Prairie, district de la Rivière de la Paix. C'est aussi l'intention du département de subdiviser, à cette saison, 27 cantons, en plus, présentant près de 4,200 sections, faisant en tout 15,000 sections.

Les marchands d'Edson, Alberta et le gouvernement, ont fait une route de voiture qui traverse la contrée de Grande Prairie jusqu'à une distance de 165 milles d'Edson. Des maisons ont aussi été construites le long de cette route pour avantager les cultivateurs.

Comme des milliers de colons du Nord-ouest des Etats-Unis et d'ailleurs se proposent de se diriger vers la contrée de la Rivière de la Paix, la compagnie du Grand-Tronc Pacifique s'est mise en mesure de fournir les facilités nécessaires aux voyageurs qui feront le trajet entre Winnipeg, Edmonton et Edson.

ASSEMBLEE ANNUELLE

DE LA SOCIETE GENERALE DES ELEVEURS

L'assemblée générale annuelle des membres de la Société Générale des Eleveurs de la province de Québec aura lieu lundi, le 13 février courant, à 10 h. a.m. à l'hôtel Queens', à Montréal, près de la gare du Grand Tronc.

Il y aura trois séances: à 10 h. a.m., à 2 h. p.m. et à 7 h. p.m.

Les honorables ministres de l'Agriculture d'Ottawa et de Québec, ainsi que le commissaire de l'Industrie animale seront présents à celle de 2 heures et y prendront la parole.

Il sera accordé des billets à réduction sur tous les chemins de fer pour venir à cette assemblée, aux conditions suivantes:

10. Achetez votre billet au moins une heure avant le départ du train et prenez un billet de première classe;

20. Faites-vous donner un "certificat" par l'agent;

30. Faites viser ce certificat au commencement de l'assemblée, à Montréal, par l'agent des chemins de fer qui s'y trouvera; ce pourquoi vous aurez à payer 25 sous;

40. Faites aussi signer ce certificat, à Montréal, par le secrétaire de la Société des éleveurs;

50. Pour le retour, achetez votre billet au moins une heure avant le départ du train et présentez à l'agent votre certificat.

La réduction dépendra du nombre de membres qui seront présents à l'assemblée.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC, District d'Iberville, DANS LA COUR SUPERIEURE District d'Iberville.

No. 217 J. Colborne McGinnis, gentilhomme, de Minnedosa dans la province de Manitoba Demandeur

vs. Dame Felicia Eliza Lewis, épouse contractuellement séparée de biens de Plenderleath McGinnis, ci-devant de la ville et du district d'Iberville et maintenant de Midland, dans la Province d'Ontario, et le dit Plenderleath McGinnis, aux présentes, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, et La Corporation du Comté

Nouvelles de Saint-Jean

ETRANGERS EN NOTRE VILLE

M. A. E. Chuet, de Troy, et M. E. Greene, de Springfield, sont arrivés à St-Jean pour inspecter les travaux de construction de la nouvelle manufacture de la Chuet Peabody Company.

Au nombre des étrangers de passage à l'hôtel St-Jean, depuis la semaine dernière, on remarquait entre autres, les suivants : MM. V. G. A. Lexted et dame, Ogdenburg, N.Y.; J. A. Beaudoin, St-Alexandre; Ed. Moreau, St-Blaise; J. E. C. Giroux, Hulstede; C. A. Fahin, A. Blauvelt, A. Bougie, R. Crépault, B. Schapper, F. N. Mineau, A. Favreau, E. E. Courleau, R. Dumouchel, Geo. Dix, J. E. L. Dubreuil, L. O. Demers, J. A. E. Latellier, Thos. Couillard, P. Morency, L. Beauchamp, L. J. Frigon, Mlle B. Brosseau, Mme Barbeau, J. J. Cook, E. L. Lessard, B. Dusseault, O. Monette, J. Gauthier, Montréal, S. Desormeaux, St-Jérôme, A. Brown, J. A. Talbot, Québec, A. Elbott, St-Hyacinthe, P. D. Pratte, Alexandria, Ont., L. Bernard, B. Leil, A. Forté, S. Forges, St-Constant, P. Manny, H. Lamoureux, St-Sébastien, W. N. Melvin, Clarenceville, L. Martin, St-Jean, N.B., L. Larocque, Farnham, J. M. Young, Carson, Man., A. Dubuc, Longueuil, A. Prithier, Galt, Ont., A. C. Strouchon, E. M. Simes, Toronto, Geo. Lathe, J. A. Marceau, Lacolle.

COUR DE CIRCUIT

Vingt-trois causes sont inscrites au rôle pour le prochain terme de la cour de circuit à St-Jean, qui s'ouvrira lundi prochain, le treize février, sous la présidence de l'hon. juge Monet.

EXAMEN PRELIMINAIRE

M. Armand Bourgeois, fils de notre estimé concitoyen M. Arsène Bourgeois, a passé avec beaucoup de succès, son examen préliminaire en pharmacie.

M. Bourgeois a pris de l'emploi à la pharmacie Sabourin.

RETRAITE

La retraite des femmes prêche en notre église paroissiale par les Rév. Pères Adam et Plamondon, de l'ordre des Jésuites, est commencée dimanche en notre église paroissiale et durera toute la semaine.

Les mêmes prédicateurs prêcheront la retraite des hommes, la semaine prochaine.

AVIS A QUI DE DROIT

M. le chef de police Evariste Lashier nous prie de rappeler une dernière fois aux citoyens de St-Jean, l'obligation de nettoyer leurs trottoirs.

A l'avenir, le chef de police appliquera les règlements municipaux, sans prévenir les personnes négligentes.

A ST-ALBANS

M. et Mme J. E. Bourguignon, sont allés récemment passer quelques jours à St-Albans (Vermont), en promenade chez M. Honoré Gervais, père de Mme Bourguignon.

M. Bourguignon, qui est un des meilleurs instrumentistes de la fanfare de St-Jean, a été retenu, au cours de son voyage, pour jouer dans l'orchestre de St-Albans, à un grand bal qui a eu lieu à cet endroit.

CHANGEMENT IMPORTANT

Un changement important pour l'administration de la justice dans ce district, vient d'être fait. Par l'hon. juge Monet, du consentement du barreau de St-Jean.

A l'avenir le terme mensuel de la cour supérieure sera de sept jours, au lieu de six, et on retranchera un jour du terme de la cour de circuit qui sera de deux jours au lieu de trois.

LE MARCHE DE SAMEDI

Nous avons eu un marché très peu considérable samedi dernier, ce qui a déterminé une hausse accidentelle pour certains produits.

En réalité les prix du marché ont peu varié depuis le commencement de l'année nouvelle.

Pour vous renseigner sur les prix des différents marchés, consultez notre page du commerce.

BONNE NOUVELLE

Les citoyens de St-Jean ont apprécié avec plaisir que la fabrique de pierre à monuments et à construction connue sous le nom de "Norcross Bros. Co." dont les bâtiments ont été incendiés le vingt-six décembre à Itherville, a décidé de continuer à exploiter son industrie chez nos voisins.

Cette importante compagnie commencera la reconstruction de ses bâtiments au même endroit, d'ici à quelques jours. De son côté la ville d'Itherville a consenti à voter un certain montant pour dédommager la compagnie des pertes qu'elle a subies. Il y a eu, à ce sujet, entente entre les membres du conseil de ville et M. J. C. Peary, le surintendant de la compagnie.

L'AQUEDUC DE ST-JEAN

L'administration de l'Aqueduc de St-Jean a décidé de construire, en hiver, un caisson qui sera placé en avant de la prise d'eau, nouvellement construite, afin de protéger cette prise d'eau contre le remou des vagues et la glace au printemps.

Ce caisson sera construit sur la glace, puis chargé de pierres et enfoncé dans la rivière. C'est là une nouvelle amélioration qui ne pourra que contribuer à épurer davantage l'eau que nous buvons.

ACTION EN DOMMAGES-INTERETS

M. Stanislas Poulin, avocat de cette ville, vient de prendre au nom de Camillo Sarafoncha, une action en dommages-intérêts du montant de \$100, contre M. M. Quinlan et Robertson, qui ont exécuté le contrat pour la construction des piliers du nouveau pont du Pacifique Canadien.

Le nommé Sarafoncha était employé à la construction de ces piliers en béton, lorsqu'il fit une chute et se cassa un bras, ce qui nécessita son transport à l'hôpital et les soins de médecins.

LE FEU A BORD D'UN TRAIN

Le feu s'est déclaré à bord du train de Boston, du Vermont Central, mardi matin, entre Montréal et St-Jean.

L'incendie éclata dans la cuisine du wagon réfectoire et en quelques instants menaça de prendre des proportions considérables.

On télégraphia de Lacadie à St-Jean et une alarme appela nos pompiers à l'arrivée du train à la gare du Grand Tronc.

Notre brigade n'eut cependant que peu de besogne à faire car les employés du train avaient réussi à mettre le feu sous contrôle au cours du trajet.

Le wagon incendié a subi des dommages assez considérables.

LES FILLES DE L'EMPIRE

L'association locale, King George, des Filles de l'Empire, formée à St-Jean, l'autisme dernier, a tenu sa première assemblée régulière au commencement de janvier, à la résidence de Mme G. H. Perchard, rue Longueuil.

Les personnes présentes étaient Mmes Perchard, Nelles, Stewart, Black, Good, Wight, Folger, Thayer, Golden, Wells, Donaghy, Smith, Miles Perchard, Black, Messier et Haldane.

Mlle Evans a été élue présidente de cette association, en remplacement de Mme Perchard, qui, pour des raisons personnelles ne peut continuer à remplir cette charge.

LES FETES DE CHARITE

L'ouverture des grandes fêtes de charité au profit de l'hôpital de St-Jean, aura lieu le vingt-un février et ces fêtes se termineront le vingt-sept février.

Un grand "souper party", dans la salle de l'Asile des Sœurs Grises, clôturera ces fêtes. Tous les soirs il y aura tombola et attractions variées.

La présidente des dames patronesses, Mme U. Normandin, prie toutes les personnes qui ont des objets à donner pour la tombola de les envoyer à l'hôpital le plus tôt possible.

De son côté, M. l'abbé Théophile Robert, qui dirige l'organisation de ces fêtes, espère que nos marchands fermeront leurs magasins plus à bonne heure, durant la tombola, afin de permettre à leurs employés d'y assister.

Nous publierons dans notre prochain numéro le programme complet de ces fêtes de charité auxquelles tout le monde voudra.

On ne saurait trop donner pour notre hôpital, car de telles institutions sont le refuge des malades et le soutien des malheureux.

RECIDIVISTE

Un individu du nom de H. V. Powell, qui a déjà subi deux condamnations pour ivresse et vagabondage a été arrêté de nouveau mardi, par la police, et conduit en prison en attendant sa comparution devant le magistrat de district J. F. St-Cyr.

L'histoire de ce malheureux alcoolique vaut la peine d'être racontée. Powell est un jeune homme dont la famille jouissant d'une certaine aisance, demeure en Angleterre. Ses parents l'envoyèrent au Canada dans l'espérance qu'il se créerait une situation avantageuse. En attendant sa famille lui paye une pension mensuelle suffisante pour lui permettre de vivre convenablement.

Cet individu vint s'établir à St-Jean, l'autisme dernier sous prétexte de se chercher du travail, mais passa son temps à boire. Arrêté pour vagabondage, il fut conduit à huit jours de prison. A peine libéré il se remit à errer dans nos rues en état d'ivresse. Il fut arrêté de nouveau et cette fois condamné à vingt-cinq dollars d'amende ou trois mois de prison. Il passa près de deux mois en prison et samedi dernier roulaient respirer l'air de la liberté, paya son amende et fut libéré.

Trois jours lui ont suffi pour retomber dans la même offense. Powell a été remis en liberté mercredi, à la condition qu'il quitterait la ville sans délai.

LES MEFAITS DE LA TEMPETE

La tempête de la semaine dernière a causé de réels dommages à nos marchands de glace qui n'ont pas encore fini de remplir leurs glacières. En outre du retard occasionné par le mauvais état des chemins et la rigueur de la température, plusieurs hommes ont dû être employés à débayer la glace de l'épaisse couche de neige qui la recouvre aux endroits choisis pour la coupe de la glace destinée à la consommation.

On travailla pendant plusieurs jours au débaillement de nos rues encombrées de neige au moyen de la charrette rouleur à neige achetée par la ville l'autisme dernier. On employa aussi au pelletage plusieurs journaliers.

En conséquence, la dernière tempête de neige a coûté une somme assez considérable à la ville.

FEU GEORGES DUBOIS

Un ancien citoyen de St-Jean, M. Alfred Dubois, employé au parlement d'Ottawa, vient d'avoir la douleur de perdre son fils Georges, âgé de vingt ans, qui était employé au bureau de poste d'Ottawa.

C'était un jeune homme d'avenir et sa mort a causé une douleur profonde à sa famille et à tous ceux qui l'ont connu.

Les funérailles du regretté jeune homme ont eu lieu dimanche après-midi à l'église du Sacré-Cœur, d'Ottawa. Une foule nombreuse de parents et d'amis y assistait.

Le service funéraire fut chanté par le Rév. Père Jeannotte, assisté des Révérends Pères Lejeune et Duchaussoy, comme diacre et sous-diacre.

Les parents de St-Jean, de la famille Dubois étaient représentés à ces funérailles par M. le juge St-Cyr et M. Jacques Cartier, avocat.

A la famille en deuil nous offrons nos plus sincères sympathies.

LORD GREY A ST-JEAN

Nous avons eu mardi, la visite de Son Excellence Lord Grey, gouverneur-général du Canada, qui est venu diriger en personne l'équipe du "Governor-General Curling Club", d'Ottawa, dans une partie jouée avec l'équipe du "St. Johns Curling Club", pour le prix de championnat du gouverneur-général.

La rencontre eut lieu devant un public nombreux et enthousiaste. La partie commença à deux heures et demie et se termina à quatre heures et demie, par la victoire des Ottawas. Le score fut de 12 à 8.

Lord Grey est arrivé à St-Jean à une heure de l'après-midi et s'est rendu à l'école militaire où un lunch fut donné en son honneur au mess des officiers.

Le gouverneur n'étant venu à St-Jean que comme sportsman, aucune réception officielle n'a eu lieu.

Cependant les drapeaux flottaient sur nos édifices publics et sur les résidences de plusieurs citoyens en l'honneur du distingué visiteur.

Les officiers du comité de réception nommés par le St. Johns Curling Club, étaient MM. W. H. Wyman, le major Parke, et M. J. B. Stewart.

RESOLUTION DE CONDELEANCES

A une assemblée générale du Cercle Philharmonique de Saint-Jean, qui a eu lieu mardi soir, sous la présidence de M. Gervais Martien, et à laquelle étaient présents tous les membres du dit Cercle, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

"Proposé par Pierre Bouchard, secondé par Henri Chagnon, et résolu :

"Que le Cercle Philharmonique de St-Jean désire exprimer ses profonds regrets à l'occasion du décès prématuré de monsieur Henri Biron, membre du Conseil Exécutif de ce Cercle, et offre à sa famille ses sincères condoléances; et que, comme témoignage de sympathies, les membres du dit Cercle assistent en corps aux funérailles du regretté défunt, et que copie de cette résolution soit transmise à la famille et aux journaux."

"Adopté."

Vraie Copie : H. OMER HARREC, Secrétaire-trésorier.

LE RAPPORT DU SHERIF MAYRAND

M. le shérif Louis Mayrand a complété son rapport concernant l'administration de la prison de St-Jean durant l'année de 1910. Nous extrayons de ce rapport les détails suivants, qui sont fort intéressants :

Nombre total des prisonniers incarcérés durant l'année 1910, dans la prison de ce district, 57, dont 55 hommes non récidivistes, 1 récidiviste et 2 femmes; prisonniers sachant lire et écrire, 40 hommes et 2 femmes; prisonniers illettrés, 15 hommes. Nationalités : canadiens, 41 hommes et 2 femmes; anglais, 2 hommes; irlandais, 1 homme; écossais, 2 hommes; américains, 5 hommes. Dénominations religieuses : catholiques, 40 hommes et 2 femmes; anglicans, 2 hommes; méthodistes, 3 hommes; autres dénominations religieuses, 10 hommes. Habitudes des prisonniers : tempérants, 8 hommes et 2 femmes; intempérants, 47 hommes. Etat civil : 23 hommes mariés, 32 hommes et 2 femmes non mariés. Prisonniers transférés à l'asile, 2 hommes et 1 femme; prisonniers transférés au pénitencier, 1 homme; prisonniers transférés à l'École de Réforme, 1 garçon et 1 fille. Prisonniers libérés sur "ticket of leave", 2 hommes; prisonniers libérés sans procès, 15 hommes et 1 femme; prisonniers condamnés, 22 hommes et 1 femme.

FUNERAILLES DE FEU HENRI BIRON

Les funérailles de notre regretté concitoyen feu Henri Biron, tué accidentellement dimanche dernier, ont eu lieu mercredi matin, à Itherville.

Une foule nombreuse de parents et d'amis assistait à ces funérailles qui furent très imposantes. Le cercueil était couvert de fleurs entre autres une lyre donnée par le Cercle Philharmonique de St-Jean, et une couronne, don du conseil de cette association.

La fanfare du Cercle Philharmonique de St-Jean, dont le défunt faisait partie, marchait en tête du cortège et a joué la célèbre marche funèbre de Chopin.

Au cheur, une messe des morts harmonisée fut chantée par les amis du défunt faisant partie de l'Orphéon de St-Jean.

Le deuil était conduit par les deux frères de feu Henri Biron, MM. Zéphir et Hercule Biron.

Nous prions la famille de bien vouloir accepter nos condoléances.

MONDANITES

Un joli souper party a eu lieu chez M. Louis Boudais, rue St-Jacques, dimanche dernier.

M. et Mme Boudais ont reçu leurs invités d'une façon charmante. Les prix ont été gagnés par les personnes suivantes : premier prix, MM. O. Guertin, et J. A. Demers; seconds prix, Mme E. D. Mercier et M. O. Dubois.

Après la partie de cartes une sauterie fut organisée.

Au nombre des invités, mentionnons, entre autres Mmes Aug. Tanguay, Jos. Boudais, J. A. Demers, V. Nap. Mercier, Art. Bourdeau, A. Payette, Hec. Trudeau, H. Payette, P. Davignon, Jos. Payette, Eug. Mercier, Mlle B. Payette, A. Bouchard, S. Payette, A. Mercier, E. Payette, A. Garnie, MM. Ed. Marcoux, Aug. Tanguay, Jos. Boudais, Eug. Marcoux, Eug. Mercier, J. Bte Georges, Av. Trudeau, J. A. Demers, Ed. Mercier, Alex. Payette, Hec. Trudeau, H. Payette, E. P. Davignon, C. Payette, O. Guertin, L. Mercier, O. Dubois, V. Mercier, H. Gauthier, O. Tremblay, Montréal.

Madame J. B. Stewart a donné, la semaine dernière, une brillante fête mondaine à sa résidence de la rue Champlain.

Les invités étaient fort nombreux et n'ont eu qu'à se louer du charmant accueil qu'ils ont reçu.

Joué dernier, madame Arthur Camarata, épouse du gérant local de la Banque Nationale, conviait ses amis à une partie de cartes.

Malgré la température inclemente qui faisait, les invités répondirent en grand nombre à cette aimable invitation et Madame Camarata, comme toujours, reçut ses hôtes avec toute la grâce et la courtoisie dont elle est coutumière.

Les prix furent gagnés par les personnes suivantes : 1er prix, M. Art. Frédoite, 2e Mme veuve Louis Moreau; prix de consolation, Mme A. J. Demers.

Après la partie de cartes, il y eut musique et chant, suivis d'un goûter tout à fait exquis.

Les invités se séparèrent tard dans l'après-midi, emportant un agréable souvenir de la gentille réception dont elles avaient été l'objet.

Au nombre des invités mentionnons entre autres, mesdames Z. G. Laroche, A. Tétrault, de Montréal, Ls. Dubois, J. Dubois, A. Frédoite, A. J. Demers, C. A. Laberge, J. H. Racicot, V. Maillois, V. Monast, C. A. Papineau, S. L'Écuyer, Alf. Camarata, Mlle B. Racicot, St-Jean, Mesdames S. Bessette, T. Bonvouloir, E. Couture, A. Bessette, Dr. Monnard, X. Gird, L. Thout, T. Boucher, B. Dionne, E. Siméon, A. Macdonald, E. Laberge, L. C. Laberge, J. F. Moreau, C. Goyette, R. Gouneau, L. Moreau, Mlle E. Goyette, L. Quintal, d'Itherville.

LE SALON LITTÉRAIRE ET MUSICAL

A leur dernière réunion hebdomadaire, les membres du "Salon Littéraire et Musical", de cette ville, ont résolu de changer de local. Ils occuperont désormais un des établissements les plus désirables pour une semblable association.

A cette séance, cinq nouveaux membres ont été admis. Ce sont : MM. G. A. Cousin, Alceide Donault, Eugène Robert, Jos. Lachance, et F. Patrick Nicholson.

Les déclarations pour l'ordre du jour étaient MM. Georges Choquette et Léo Choquette.

M. George Choquette a réclament très bien rendu son morceau intitulé : "Le Petit Savoyard."

M. Léo Choquette n'a pas été moins intéressant et moins applaudi dans sa pièce ayant pour titre : "L'Orphelin."

Ces deux jeunes gens ont été chaleureusement félicités.

Les membres du "Salon Littéraire et Musical" ont apprécié avec beaucoup de peine la décision prise par M. Edgar Mayrand, de déclinier l'honneur de la présidence pour le prochain terme, aux multiples sollicitations de ses camarades, M. Edgar Mayrand a répondu : "Il n'est pas juste que j'occupe plus longtemps un pareil poste, tandis qu'il y en a d'autres."

Je demeure,
Votre tout dévoué,
UN CONTRIBUABLE

LA

Banque des Marchands

DU CANADA.

ÉTABLIE EN 1864.

Bureau Chef: MONTREAL.

Président, SIR H. MONTAGU ALLAN, C.V.O.

(Allan Line Royal Mail S.S. Co.)

Vice-président, JONATHAN HODGSON,

(Messrs. Hodgson, Sumner & Co.)

Gérant-Général, E. F. HERBEN.

Gérant à St-Jean, H. D. WELLS.

Chef comptable à St-Jean, J. A. PREZEAU.

Capital payé - - \$6,000,000.00
Fonds de réserve et Profits 4,999,297.00

Département d'Épargne à toutes les branches.

Intérêt de 3 pour cent par année payé sur tous les dépôts de \$1.00 et plus.

Succursale: Rue Richelieu, St-Jean.

Salle spacieuse à louer

NOUS AVONS UNE SALLE SPACIEUSE ET CONFORTABLE A LOUER EN HAUT DE L'EDIFICE DU "CANADA-FRANÇAIS", PLACE DU MARCHE, A DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUSES.

AUSSEI UNE CAVE CIMENTÉE DANS LE MEME EDIFICE. POUR PLUS AMPLES INFORMATIONS, S'ADRESSER AU BUREAU DU "CANADA-FRANÇAIS", ST-JEAN, P.Q.

PENIBLE ACCIDENT

tres, aussi dignes et aussi qualifiés, à qui revient maintenant cet honneur."

Comme on le sait déjà, c'est dimanche prochain, le douze courant, qu'aura lieu les élections annuelles du "Salon Littéraire et Musical".

Les candidats en nomination pour la présidence sont : MM. Eustache Morais et Omer Harbec.

HOTEL DE VILLE

La dernière séance régulière du mois, du conseil de ville de St-Jean, a eu lieu mardi soir, sous la présidence du pro-maire Henderson Black, en l'absence de Son Honneur le maire A. F. Gervais. Les échevins présents étaient MM. McNulty, Maguire, Dépelette, J. L. Pinsonnault, Trahan, Tanguay, Rodier, Knight et Sabourin.

M. J. A. Raymond a été réélu comme secrétaire-trésorier de la ville de St-Jean, aux mêmes conditions que l'an dernier. Nos édiles pourraient difficilement trouver un meilleur serviteur de la ville qui a, pour, pour ne parler que de l'année dernière, le plus fort montant de taxes municipales qui ait encore été payé au trente-un décembre. De plus le nouveau système d'administration financière inauguré par M. Raymond, ne le cède en rien à ceux des villes les plus progressistes de la province.

Nous devons aussi féliciter le conseil pour le réaménagement de M. Evariste Lashier, comme inspecteur chef de police. M. Lashier dans l'accomplissement de ces doubles fonctions a fait preuve d'un zèle et d'une activité peu commune. L'engagement du chef de police date du premier février et on lui a accordé une augmentation de salaire de cinquante dollars.

D'après le rapport de M. Joseph Daniel, inspecteur alimentaire de la ville de St-Jean, il paraît que certain laitier ne se fait aucun scrupule de mettre une proportion assez considérable d'eau dans le lait qu'il distribue à ses pratiques. L'inspecteur a été autorisé à déposer une plainte contre ce laitier en même temps que contre tous ceux qui violeront les règlements qu'il est chargé de faire observer.

Le Dr N. A. Sabourin, échevin de la ville de St-Jean, assista comme délégué de cette ville à la quatrième convention annuelle des services sanitaires qui sera tenue à Québec les vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre février. Le conseil lui a voté un montant suffisant pour défrayer ses dépenses de voyage.

La réclamation de la fabrique de la nouvelle paroisse de Notre-Dame Auxiliatrice, qui a dû se construire un égoût, ne pouvant utiliser celui de la rue Duchesne, a été favorablement accueillie par le conseil de ville, qui a ordonné au secrétaire-trésorier de la ville de St-Jean, de faire remise à cette fabrique du montant qu'elle a payé pour s'acquitter de sa part de répartition dans la construction de l'égoût de la rue Duchesne.

La société Saint-Vincent de Paul de cette ville, ayant présenté une requête au conseil de ville pour demander une subvention afin de l'aider à soutenir les familles pauvres qu'elle a à sa charge cet hiver, nos édiles ont voté un montant de cent dollars pour cette fin.

Certaines difficultés s'étant élevées au sujet de l'achat par la ville de la propriété de M. J. E. Molleur, située en arrière de la Singer Mfg. Company, qui a été cédée à la Chuet Peabody Company, pour la construction de sa manufacture, un comité composé du président des finances, M. Henderson Black et de M. L. N. Boisvert, échevin, a été nommé pour rencontrer M. Molleur et voir à l'entente avec lui. Ce comité devra faire rapport au conseil à sa prochaine assemblée.

Après l'expédition d'affaires de routine, le conseil s'est ajourné au quatorze février.

Un bien pénible accident est arrivé dimanche, quelques minutes avant midi, aux usines de la St. Johns Electric Light Company, rue Richelieu.

M. Henri Biron, électricien, a été foudroyé par un choc électrique au moment où il était à travailler entre la bâtisse du pouvoir et celle des transformateurs. En tombant il s'est infligé une blessure à la tête.

La mort a été pour ainsi dire, instantanée.

Cette pénible nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans la ville où le regretté défunt était bien connu et très estimé. Il faisait partie du Cercle Philharmonique de St-Jean dont il était un des directeurs. C'était un excellent musicien, première clarinette de notre fanfare, qui perd en lui un de ses meilleurs sujets.

Ce qui rend encore plus navrant ce malheur, c'est que la victime de l'électricité traitresse avait perdu son épouse il y a à peine deux mois, lui laissant quatre petits enfants.

Le corps de feu Henri Biron, qui n'était âgé que de trente-deux ans, a été transporté chez M. O. Langlois, entrepreneur de pompes funèbres, en attendant que le coroner E. N. Chevalier permit d'en disposer.

L'enquête, sur cette mort tragique a eu lieu lundi soir devant le coroner E. N. Chevalier.

Les jurés choisis pour cette enquête furent les suivants : MM. V. Languevin, président, Wilfrid Dubois, Jérôme Langlois, Napoléon Granger, J. Lemoine, Siméon Langlois et W. Roy.

Le gérant de la St. Johns Electric Light Company, M. Chisholm, M. Bousquet qui se trouvait avec le défunt quand le fatal accident arriva et quelques autres témoins furent entendus.

On entendit d'abord les médecins autopsistes, les Drs Sabourin et Lashier, qui ont fait l'autopsie crânienne du cadavre portant une blessure en arrière de la tête que l'infirmité s'est infligée en tombant. D'après ces médecins, cette blessure n'était que de surface, présentant une simple coupure du cuir chevelu et ne pouvait causer la mort.

De tous les témoignages recueillis voici comment l'accident est arrivé : Biron, qui était un expert électricien, accompagné d'un autre employé du nom de Bousquet, alla relever un tuyau en plomb destiné à couvrir des fils chargés d'un fort courant, allant de l'usine électrique à la bâtisse des transformateurs. Ce tuyau fléchissait et il s'agissait de le solidifier afin d'empêcher sa chute. Ce tuyau se trouv

Correspondances de la Campagne

Chronique de Saint-Hilaire

Au moment où j'écris ces lignes

La neige au gré des vents, comme une épaisse laine. Voltige à gros flocons, tonne, couvre la plaine. Déguise la hauteur des chênes, des ormeaux. Et confond les vallons, les chemins, les hameaux.

C'est le charmant poète Boucher, qui a écrit ces jolis vers? Je ne sais pas ce que le génie inspirateur lui aurait soufflé pour décrire la tempête de vent et de neige qui fait rage depuis minuit. C'est la première de l'hiver. Jusqu'ici nous n'avions eu à nous plaindre que du froid. Nous attendions cette gribouille inévitable, qui retarde tous les trains, interrompt les communications, nous prive de nouvelles et nous condamne à ne point bouger du coin du feu.

Heureux ceux qui peuvent jouir des douceurs de l'âtre par un temps pareil. Je grelotte, à la pensée que malheureusement, il existe des êtres qui n'ont ni bois ni charbon pour réchauffer leurs membres engourdis.

La tempête augmente, les nouvelles qui m'arrivent par le téléphone m'annoncent que les voyageurs partis à huit heures ce matin, par le train, pour Montréal, sont en panne. Deux trains de passagers pour Québec et Portland, ne peuvent pas quitter la gare. Ils attendent le Nicolet qui est en route à trois milles d'ici. Non! vous imaginez-vous, la figure de ceux qui sont en route. Ils doivent penser, se lamenter, hurler de désespoir et les politiciens m'annoncent qu'en trouve partout—ont dû se prendre aux cheveux.

C'est une "pépère" de tempête, me dit le petit commissionnaire qui nous apporte le lait.

Que serait-ce, grand Dieu, si cet ouragan était une "mémère"?

Une incurable mélancolie s'est emparée tout à coup d'un des professeurs de notre école modèle de garçons, et semblait être un mal que rien ne pouvait dissiper.

Ce brave homme est aimé des élèves. Il est bon, serviable et d'un commerce agréable. Ses élèves déplorent l'état de santé de leur instituteur, lui ont apporté, pour se débarrasser de cette crise neurosthénique, causée par le surmenage, d'excellentes gouttes d'un élève nouveau: "La joie du peuple".

Prises modérément, ces gouttes n'ont pas tardé à lui faire retrouver sa gaieté disparue, ses forces et sa santé.

Seulement le changement a pris une drôle de phase. Le pauvre malheureux ne peut plus s'empêcher de rire, d'éternuer et de...

Que l'homme est peu de chose, si l'on considère qu'il suffit de quelques gouttes d'une drogue pour provoquer un malaise semblable.

Je me procurai une bouteille de "La joie du peuple"—pas pour goûter ce liquide—mais pour connaître les vertus de ce spécifique dérangeant.

Jugez de ma surprise. J'y lus, que cet élève guérissait les cors, le mal d'yeux, les bronchites, le beau mal, les écrevisses, les furoncles, etc.

J'allai trouver le professeur et je lui demandai:

—Mon ami, savez-vous ce que vous avez absorbé?

—Non, mes chers élèves m'ont dit que c'était bon, et en toute confiance.

—Je lui passai la bouteille.

A mesure qu'il lisait je le voyais pâlir, changer de couleur. J'ai cru un moment qu'il allait se trouver mal. Mais non, il a pris la chose du bon côté. Il a ri, éternué... et fut guéri.

RICHÉLIEU

Saint-Hilaire, 7 février 1911.

IBERVILLE

en visite chez des parents et des amis. Il nous revient enchanté de son voyage et émerveillé de la vie du pays de l'Oncle Sam.

MAGOG

Le eucbre organisé au profit des œuvres paroissiales, a été un vrai succès. Malgré que la température n'était pas trop douce (puisque piquait le nez des gens) un très grand nombre de personnes, se sont rendues au souassement de l'église où l'intéressant eucbre était donné.

C'est comme cela que l'on s'amuse tout en se payant le luxe de faire la charité.

—Il y a bien des choses qui se passent: telle ou telle mode par exemple; mais si l'on peut juger par le nombre des décès et des malades, la grippe est bien loin de se passer. Ce sont les gens qui trépassent.

—Jeudi fut chanté le service de M. J. Leduc. Le défunt était âgé de quarante-cinq ans. Bon et honnête citoyen, il était aimé et estimé de tous.

—Mardi dernier, est décédée Mme Bérard, mère de Mme Richard Le-maire. Elle était âgée de quatre-vingt-trois ans.

—Mardi après-midi, s'est déclaré un commencement d'incendie à "la Grèce". Sans la prompt intervention (comme toujours d'ailleurs) de nos pompiers, les pertes auraient certainement été très considérables.

NAPIERVILLE

Le trente janvier dernier, M. Hilaire Girard, voyageur de commerce de notre village, a fait baptiser un garçon, sous les prénoms de Albert-Raoul Parrain et marraine, M. Arcade Girard et Mlle Jeannette Girard, frère et sœur de l'enfant.

—Le dix-sept janvier dernier, M. Jean C. Girard, audita les comptes de la municipalité du comté de Napierville, tenus par M. Alexandre Barrette, secrétaire-trésorier. Les dits comptes tenus par M. Barrette, pour le comté comme pour le village de Napierville, ont été trouvés par M. Girard, bien tenus, exacts et corrects.

—M. Wilfrid Gadonas, un de nos boulangers, prend un peu de mieux, quoique encore bien faible. Son médecin, le Dr Verdon, espère le rétablir bientôt. La femme de M. Gadonas est aussi malade. Nous faisons des vœux pour leur prompt rétablissement.

—Dimanche, le vingt-neuf janvier dernier, M. l'abbé Gratton, vicaire de St-Cyprien, a fait rapport de la vi-

site de la paroisse en félicitant bien cordialement tous les paroissiens pour la réception toute paternelle dont il avait été l'objet partout.

De plus, M. Gratton donna le résultat de la collecte faite pour l'achat d'un ciboire, se montant au delà de cent piastres. M. le vicaire remercia bien sincèrement au nom de M. le curé et au sien, tous les paroissiens de leur générosité et de la manière toute cordiale dont ils ont fait les choses.

—Aujourd'hui, le six courant, a eu lieu au palais de justice de Napierville, une session générale du conseil de la paroisse de St-Cyprien, sous la présidence de M. Walter Perrier. Étaient présents: MM. les conseillers W. Perrier, R. L'Ecuyer, A. Fortin et A. Verdon. La proposition pour la nomination du maire fut faite par M. A. Verdon, secondé par M. Delphis Grégoire, que M. W. Perrier soit nommé maire de ce conseil. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité. Le conseil de St-Cyprien a fait en nommant M. Perrier, maire, un choix judicieux, car M. Perrier possède une bonne instruction pratique, ajoutée à son dévouement pour obtenir de bonnes routes rurales, ne fera que le rendre plus populaire encore.

HENRYVILLE

Le vingt-trois janvier dernier, mademoiselle Sidonia Coupal, fille de monsieur J. Deus Coupal, de St-Ignace, épousait monsieur Jean-Baptiste Courville, de Sabrevois. Après un magnifique voyage, l'heureux couple est revenu ici pour y demeurer. Nous offrons à monsieur et à madame Courville, nos meilleurs souhaits.

—Nous avons la douleur d'annoncer la mort de monsieur Adhémar Berthiaume, survenue le premier de ce mois. Le défunt a été inhumé samedi dernier. Les porteurs furent: messieurs Georges Rathé, Omer Mathieu, G. Aimé Boutin, Tancrede Poissant, Arthur Simard, et Rodolphe Lauson.

—Outre sa mère, monsieur Berthiaume laisse pour le pleurer, deux sœurs: madame E. Lemieux, des États-Unis et Marie Jeanne qui demeure avec sa mère.

—Il nous fait plaisir d'annoncer que monsieur Olivier Morin, qui a été gravement malade, prend beaucoup de mieux.

—La partie de eucbre organisée par

le chœur de chant de la paroisse, a été un succès: elle a rapporté la somme de quarante dollars, déduction faite de toute dépense.

LACOLLE

M. le curé Cloutier, de l'église Mont l'armel, du village, vient de terminer sa visite de paroisse et nous a annoncé que sa nouvelle paroisse comprend 168 familles catholiques; population, 791; communicants, 609; non communicants, 182.

—Lundi, le six courant, à l'assemblée régulière du conseil municipal, M. L. N. Hémiard a été élu maire par acclamation, pour la cinquième fois. Nos sincères félicitations à monsieur le maire. Le conseil étant au complet, après les affaires de routine, on a accordé à l'unanimité les licences d'hôtel à M. G. Nolin (Windsor Hôtel), et Joseph Thérien (Lacolle House).

—Une magnifique danse et un souper donnés par l'orchestre du village devaient avoir lieu vendredi soir dernier, mais, à cause de la tempête, quelques-uns seulement se sont rendus, le comité doit reprendre la chose.

—M. Camille Daignault, de St-Hippolyte, est en promenade chez son parent M. G. Nolin, depuis quelques jours. M. Daignault compte plusieurs amis à Lacolle.

—Une nouvelle ligne de téléphone va être construite au printemps dans la paroisse, par la Champlain & Frontier Telephone Co., reliant les paroisses de Hemmingford, Aubry, Howick, Havelock, etc., aussi Champlain, Rouses Point, Moorestown, N.Y.

Si vos enfants souffrent des vers, donnez-leur de l'Exterminateur de la Mère Grave pour les Vers. C'est un remède sans danger, sûr et efficace. Faites-en l'essai et vous en apprécierez les résultats sur vos enfants.—3

DANS LE VIEUX COFFRE DE BOIS BLANC

Le dernier numéro du "Passe-Temps" (111) contient huit morceaux de musique dont voici les titres:

1o Dans le vieux Coffre de Bois blanc, ballade de L.-J. Doucet;

2o Ma Bruno Amie, chanson interprétée par Germain;

3o La Course aux Papillons, mélodie de L. Bordèse;

4o Fleurs et Pensées, chanson de Paul Delmet;

5o Tes Yeux, chanson;

6o Sur le Pont d'Avignon, poème en prose de L.-J. Doucet;

7o Vander-Merschen, marche pour piano qui a obtenu un immense succès au parc Dominion;

8o Thérèse-Valse, pour piano.

Aussi: Portraits d'artistes, nombre d'articles instructifs et amusants, et un monologue. Un numéro, 5 sous, par la poste, 6 sous. Abonnement, un an, Canada \$1.50; États-Unis, \$2.00. Adresse: "Le Passe-Temps", 16 Craig-Est, Montréal.

Demandez notre catalogue de primes.

Les "Annales"

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Revue Universelle Illustrée, paraissant le dimanche.

Directeur: ADOLPHE BRISSON 51, rue Saint-Georges, Paris.

ABONNEMENT: — France — Édition illustrée, un an, 10 fr., six mois, 5 fr. 50; édition de luxe, un an, 15 fr., six mois, 8 fr. Étranger.—Édition de luxe, un an, 20 fr., six mois, 10 fr. 50.

Le numéro, 25 centimes.

Etranger, 30 centimes.

"La Famille Benoitton", de Sardou, qui vient d'être reprise au Vaudeville, c'est toute une époque. Vous lirez, dans "Les Annales", la remarquable étude de René Doumic sur cet ouvrage célèbre. Vous y trouverez aussi un délicieux article de Jules Lemaitre, sur "Les Pierrots de Willette", le récit d'une visite de M. Jules Claretie dans le vieil Hôtel de l'Imprimerie Nationale, qui va disparaître, une page pénétrante de M. G. de Porto-Riche, auteur du "Vieil Homme", ayant trait à la "psychologie conjugale"; une nouvelle de Mlle Marie Lenéru, "La Vivante", des chroniques d'actualité d'Yvonne Sarcy, le Bonhomme Chrysale, etc. Et, enfin, une délicieuse comédie d'Henri Lavedan.

En vente partout. Le numéro: 25 centimes.

La Revue Hebdomadaire

Envoi sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

Chroniques de la "Revue Hebdomadaire":

La "Revue Hebdomadaire", fondée

En 1892 par la maison Plon, Nourrit et Cie, se présente aux lecteurs comme une publication dont la haute tenue littéraire lui a valu de prendre rang parmi les premières revues françaises.

Elle doit ce succès à l'idée qu'elle a cherché à réaliser en offrant aux lecteurs, à un prix modique et sous un format commode, une Revue ne publiant que de l'inféct, traitant de toutes les actualités littéraires, historiques, artistiques, sociales ou scientifiques, et présentant enfin, sous forme de suppléments annexes, une "partie illustrée" relatant les principaux événements de la semaine, et une "partie documentaire" résumant le mouvement général des idées en France et à l'étranger.

"La Revue Hebdomadaire" s'abstient de toute politique.

SES SOMMAIRES comprennent, en dehors des principes chroniques régulières dues à MM. Hanotiaux, de l'Académie française, Paul Adam, Edouard Rod, Henry Bordeaux, Funck-Brentano, Charles Le Goffic, Péladan, Lionnet, Chantavoine, Pervinquère, des articles toujours inédits de nos meilleurs écrivains.

On y trouvera notamment la publication "in extenso" des conférences faites en 1910 à la Société des Conférences, par les plus célèbres écrivains français.

SES SUPPLÉMENTS ANNEXES, au nombre de cinq, voudraient tenir lieu des différentes publications spéciales dont la lecture devient de plus en plus utile pour être mis au courant du mouvement des idées.

L'Instantané, par ses douze pages d'actualités photographiques, illustre en quelque sorte par l'image l'historique certain des articles d'art de la semaine, tout en faisant une part à la reproduction des gravures, ou d'histoire.

Une Revue des revues très complète met chaque semaine le lecteur au courant du mouvement intellectuel en France et à l'étranger.

Les Faits de la semaine, relatés exactement et sans commentaires, donnent un aperçu objectif des événements de la vie sociale et politique en France et à l'étranger.

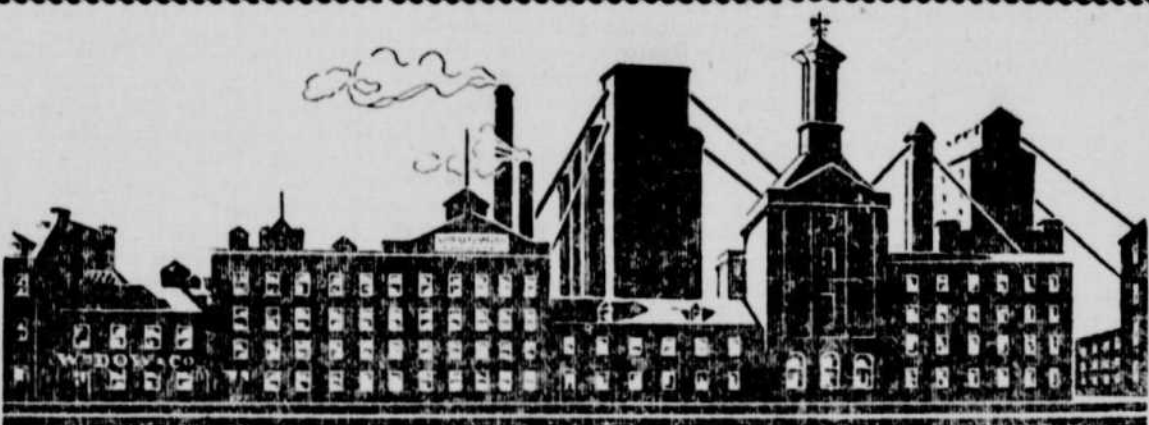
Enfin, sur des feuillets spéciaux, deux rubriques sont consacrées à la "Vie féminine" et à la "Vie masculine".

Prix de l'abonnement: 3 mois, 5.75.—6 mois 10.50.—1 an 20 frs. Libr. Plon, 8 rue Garancière, Paris.

"L'Instantané", partie illustrée de la "Revue Hebdomadaire", tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année.

Il forme deux volumes de 300 pages.

Pour les abonnements, s'adresser au représentant: Léon Lorrain, 71 rue Saint-Denis, Montréal.



DOW'S ALES



Les effets bienfaisants d'une bière saine, pure et préparée dans de bonnes conditions sont ressentis au plus haut degré par tous ceux qui boivent les bières brassées par

Wm. DOW & CO.

Depuis plus de cent ans, une surveillance scientifique minutieuse a conservé à la Brasserie Dow sa supériorité sur toutes les bières canadiennes.

Demandez de la bière DOW.

THE NATIONAL BREWERIES LIMITED

SUCCESSEURS DE

Wm. DOW & CO.

9-34



M^{lle} GUILLAUME LEBEL

MM. Boivin, Wilson & Cie, Montréal.

Messieurs,

J'étais d'une grande faiblesse, malgré les nombreux remèdes dont je faisais usage. J'étais bien découragée. A ce moment ma mère vint me voir et me conseilla de prendre du VIN ST. MICHEL. J'en achetai d'abord une bouteille. Je m'aperçus que je pris des forces. J'en achetai alors quatre bouteilles et je n'étais pas arrivée au bout de ma provision que mes forces m'étaient revenues et je me sentais en état de faire face à mes occupations sans fatigue. Je puis donc certifier que c'est le VIN ST. MICHEL qui m'a rendu la santé. Je le recommande à toutes celles qui se trouveront dans le même état que moi. Je vous envoie ma photographie comme preuve de ma guérison.

Comptez, Messieurs sur ma reconnaissance.

Mme Guillaume Lebel, St. Honoré, Co. Témiscouata.

EN VENTE PARTOUT

BOIVIN, WILSON & GIE
SEULS AGENTS

520 RUE ST. PAUL MONTREAL.

Le Vin qui Guérit

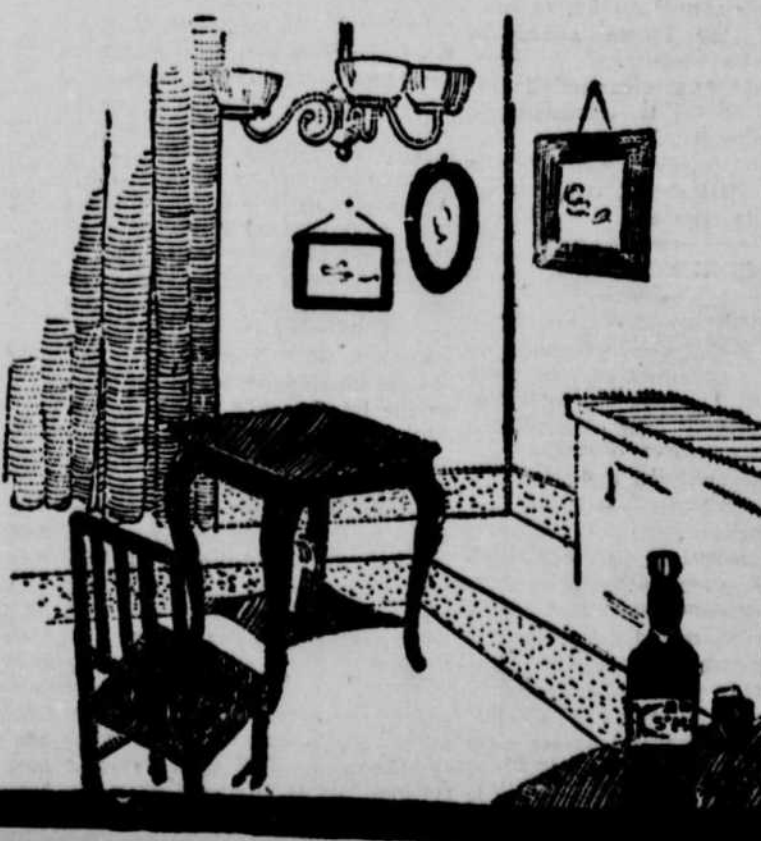
Femmes faibles, débilitées par la maladie, l'excès du travail, les soucis du ménage, les nuits sans sommeil aussi bien que par les exigences de la vie mondaine—vous reprendrez Forces et Santé en faisant usage du

Vin St. Michel

Le meilleur fortifiant, le reconstituant par excellence des constitutions affaiblies.

Le VIN ST. MICHEL

Se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

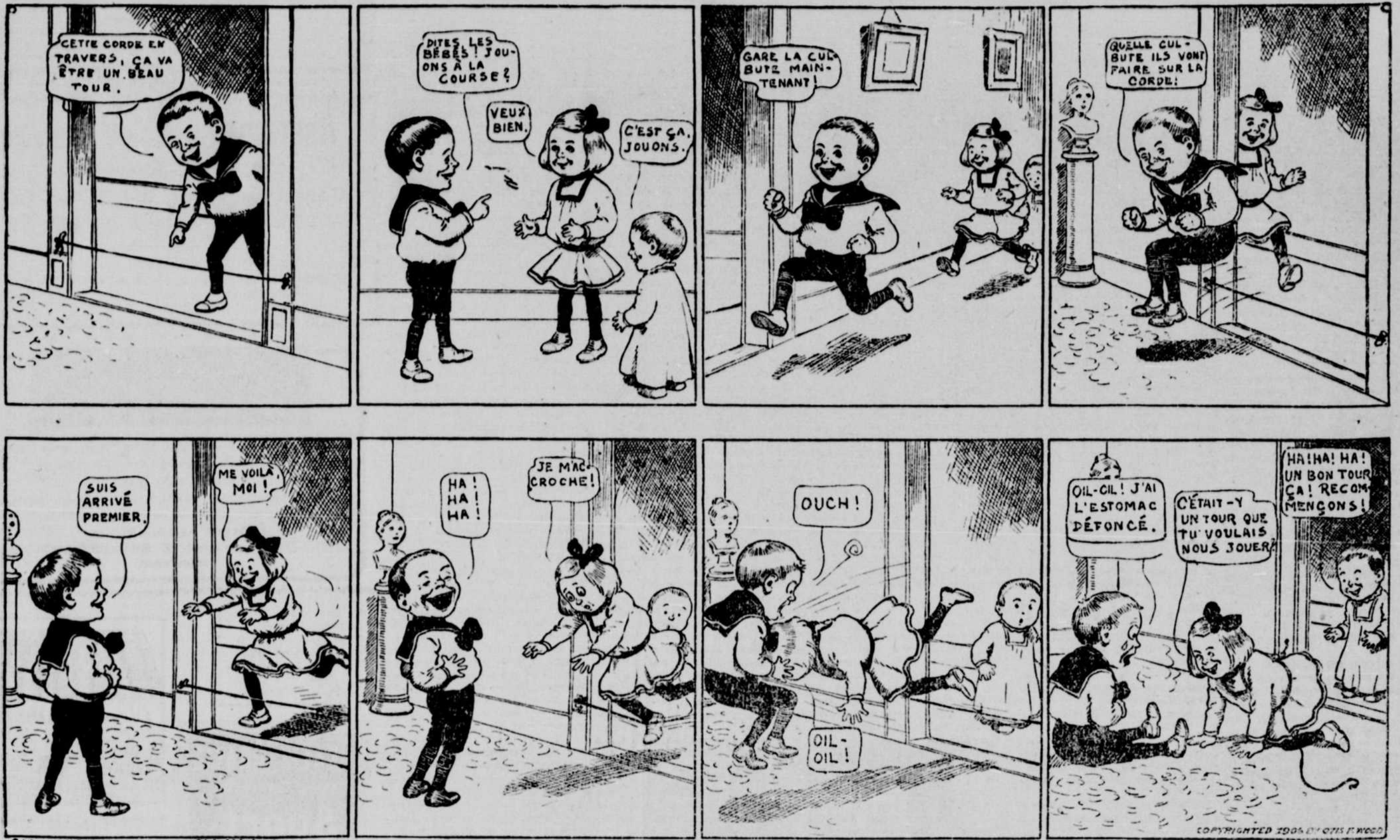




PAGE AMUSANTE



C'EST BON POUR LUI, LE MAUVAIS GARNEMENT

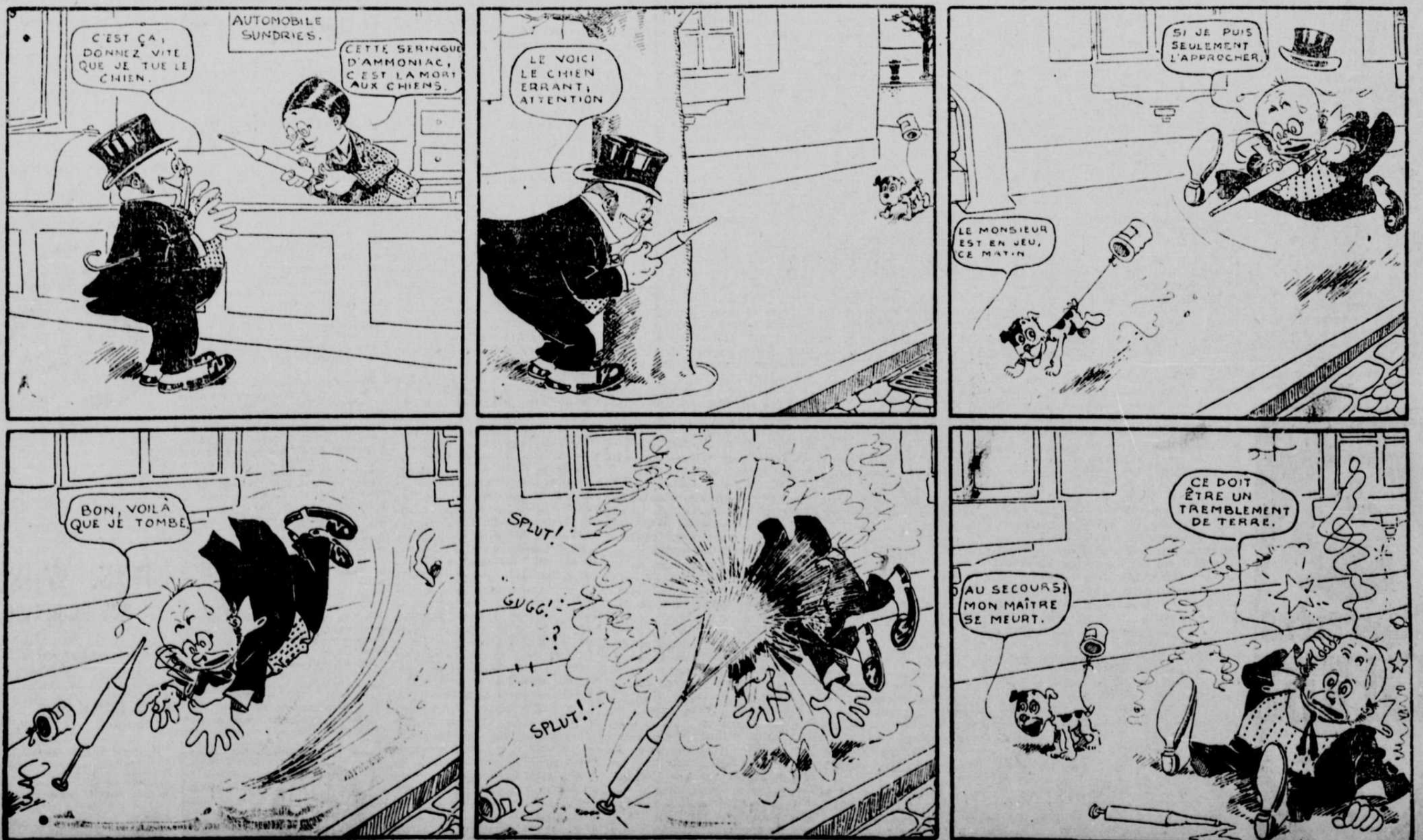


312. FRENCH.

OLD M44-4

COPYRIGHTED 1906 BY OTIS F. WOOD

NE MALTRAITEZ PAS LES CHIENS ERRANTS





LA MODE PRATIQUE



Comment Employer les Coupons.



Jeanne H. Paris

Comment Utiliser

Les Bouts d'Étoffes ?

Toute femme est intéressée à savoir comment utiliser les "coupons" ou bouts d'étoffe dans la confection de robes. C'est une question d'économie à joindre à une question de bon goût et nous croyons pouvoir donner des renseignements utiles à ce sujet.

Les robes sont faites de plusieurs sortes d'étoffes combinées, la plupart du temps. Il s'agit donc de savoir combiner les bouts d'étoffe ou coupons de manière à avoir un tout qui ne soit pas disgracieux.

NOTRE PREMIERE ILLUSTRATION à gauche montre une robe de soirée. Elle est confectionnée de tulle et chiffons sur du satin rose-pâle. Vous remarquerez que la principale partie de la robe, le tulle, porte des "pois" et que la corde est choisie pour appareiller ces pois — or, argent ou rose-foncé. Un "yoke" de chiffon est bordé de la même corde plus fine et s'étend sur un fond de dentelle métallique dont le bas se rattache au tulle. Au bas de la jupe est un lé de chiffon uni et au-dessus sont deux autres lés en dentelle. La ligne de taille est très relevée.

L'ILLUSTRATION SUIVANTE est une robe trottin, en drap uni, garnie en cheviotte rayée. Des manches trois-quarts s'attachent au corps de la blouse en drap uni, qui en forment le devant et le dos. Un biais en velours en forme la bordure, et deux gros boutons en velours la décorent. Les poignets et le petit "yoke" sont en broderie ferree.

DANS LA TROISIEME ILLUSTRATION, l'on verra un effet de bordure en satin noir avec des bouts de manche et une grande bande au bas de la jupe en même matériel pour utiliser le reste du coupon. Le reste de la robe peut se faire avec un autre coupon en soie ou cachemire rayé. La ligne de taille est aussi surélevée pour que l'étoffe rayée puisse donner une apparence avelée si on aime de femmes. Remarquez les deux

petits boutons près du collet donnant l'apparence d'un gilet. Ces petits détails sont des facteurs importants pour l'effet. La Française ne les néglige jamais et l'Américaine commence à en réaliser l'importance.

LA QUATRIEME ILLUSTRATION nous montre une délicieuse toilette en toile ou soie rayée ou pongée comme garniture. Le tour de cou est coupé en forme de V et les manches sont sans couture, aux épaules. Une ceinture étroite et les biais d'étoffe rayée sont appliqués à plat avec de la soie foncée. La chemisette est en "net", en soie de couleur.

LA CINQUIEME ILLUSTRATION nous montre une combinaison de plaid et d'étoffe unie qu'est une des dernières innovations des dessinateurs français. Le plaid compose la chemise et le bas de la jupe. Une bordure en velours noir aux manches, appareille la cravate élégante de la blouse. Le yoke et les poignets sont en dentelle, écrue sur un fond de lawn et sont ajustables. Cette combinaison fait bien dans l'utilisation d'à peu près égale longueur.

Ces diverses combinaisons ont l'immense avantage de l'économie en permettant d'utiliser les coupons d'étoffe de toute grandeur et d'obtenir en même temps une apparence gracieuse et élégante.

LA VOGUE DES "COLLETS MATELOT"

L'on voit des collets matelots partout, sur les robes, manteaux, manteaux de soirée, les blouses et les négligés. C'est le clou de la saison, en garniture de cou. Ces collets sont portés amples parfois jusqu'à la taille, et sont de toutes couleurs comme de toute espèce d'étoffes, appareillés ou non appareillés au reste du costume.

Ce modèle s'applique aux costumes d'intérieur et-dessus dont la blouse est en crêpe de chine taupe qui est très simple et portée avec un costume de drap également taupe garni d'une

étroite chemisette et de poignets boutonnés en dentelle blanche et sur un fond de chiffon. Cependant la robe distinctive est donnée par le collet matelot boutonné en avant par une rangée de boutons de velours. Le collet est rabattu avec deux coutures au bord donnant l'apparence d'une corde étroite qui en forme le fini.

Pour une robe de soirée en drap crème, le collet matelot paraît avec avantage, s'il est en velours brun. Une apparence "chaude" est ainsi obtenue, car le brun avec les gros boutons dorés détruit ce que le blanc ou le crème peuvent avoir de "froid", dans un costume d'hiver. Le collet ne vient pas jusqu'en avant, mais est plié sous un revers où il est attaché par des boutons. Il recouvre les épaules jusqu'en haut du cou, l'étoffe

étant raidie en dessous comme pour détacher, mais réels ou simplement apparents, ces collets sont très jolis et fort recommandés parce qu'ils ont l'effet de grandir la personne.

Le collet matelot brun-castor va superbement sur un manteau bleu A-lie, apparaissant dans la figure de centre. Ce collet, de même que les larges poignets sont en fourrure brun-castor.

LA DERNIERE ILLUSTRATION est surtout remarquable par la forme du collet aux épaules, forme qui enlève aux collets des plus disgracieux. Il est coupé bas, autour du cou, pour laisser paraître le collet de la robe.

Ces collets matelot peuvent être simplement appliqués sur les blouses, de manière à pouvoir facilement s'enlever. Le modèle le plus usité montre une ligne de manche continuant celle de l'épaule.

LA MODE FRANÇAISE

Paris, 10 février 1911.

Bien que nous vous ayons envoyé notre plus grande actrice, Mme Sarah Bernhardt, nous trouvons encore le modèle de ses robes que Doucet a dessiné. Personne ne peut voir ces créations de lignes et de couleurs sans tomber dans l'admiration. Il y a beaucoup de tuniques et des draperies, "forme décoration". Les lignes sont en général longues et tombantes. Le modèle le plus usité montre

une ligne de manche continuant celle de l'épaule. Les broderies en soie pesante et en fil métallique avec des chapelets brillants sont la décoration la plus en évidence et se voient en grande bande sur les robes et les blouses. Les corsages des principales robes de soirée sont coupés carrés ou en pointe. La fourrure et les garnitures "chapelet" se portent toujours et les meilleurs faiseurs affectionnent évidemment les lignes hautes.

Les chapeaux sont remarquables par la simplicité de leur garniture. Ils sont de grandeur large ou moyenne, relevés en avant comme nous avons déjà dit. Les boucles de ruban, les plumes et les ailes sont généralement portées en arrière. Les bords

des grands chapeaux sont roulés sur un côté.

Vous demandez si c'est joli ? Que votre esprit soit tranquille. Ils sont plus jolis que jamais.

La dentelle et les fleurs de velours sont très en vogue dans la garniture des robes et des chapeaux. Une étroite bordure de fourrure garnit chaque pétale.

De très jolies toques se font en velours, cuir transparent. Les bords sont en soie et relevés en avant de manière à former une espèce de crois-sant en travers de la figure.

Les turbans et les bonnets pour le théâtre sont des merveilles de beauté. Ils sont confectionnés de dentelle et de nœuds métalliques. Des ailes ou aigrettes brillantes se placent sur le côté. Il y a aussi des capuchons en net d'or ou d'argent avec des ailes en satin écarlate placées plat sur le côté. La loi ne tolère pas de vues obstruées, comme vous savez.

Les doublures de tout costume sont très riches en couleurs, aujourd'hui. On les voit rarement en blanc; le bleu porcelaine, les couleurs cerises et citron sont les plus en vogue.

Les robes combinant la charmante blanche avec le satin noir sont garnies de jais et illustrent la vogue du blanc et noir. La frange de jais est également très fashionable dans les garnitures de robe et de manteau.

Une nuance cerise est maintenant donnée au bleu foncé.

Un nouveau modèle de blouse exhibée chez Paquin est en velours couleur khaki de dessin Persé. Les simples manches kimono sont bordées de broderies Persé en chapelet, appareillant exactement le dessin du velours.

Une cravate molle en velours noir descend du cou en passant à travers d'étroites bandes de broderie.

Les négligés de satin mou, ont des larges collets et poignets à points tirés. Le crêpe de chine est aussi bien en vogue, mais ne souffre pas de garniture, excepté un grand ornement en braid soutache de nuance plus foncée.

LE FOYER

SOMMAIRE

POÉSIE : VISION D'EGYPTE, Capitaine Sadik Bey—LA FEMME DANS LA FAMILLE, Mme Dandurand—PROPOS FÉMININS, Pimprenette—PENSÉES CHOISIES—Cuisine.

VISION D'EGYPTE

Sur Méhémet-Ali retentit la prière
Par delà les vapeurs dont le Nil est voilé
Lourdement obscurcies, les triangles de pierre
Se dressent en cercin dans le ciel étoilé.

C'est là que tout au pied des masses angulaires
S'accroût pour bondir, le monstre mutilé,
Le vieux Sphinx de granit, veille dans les nuits
Souriant aux secrets dont il garde la clé claire.

Et surgit tout à coup, en haut de Mokattam
Éclatante, en la nuit faiblement rose,
La lune qui se lève en croissant sur l'islam.

Au bas de cette toile immense et grandiose,
Rouges traits de pinceau, deux nuages en feu
Sont, au coin du décor, le paraphe de Dieu.

Capitaine SADIK BEY

La Femme dans la Famille

N'oublions pas que la famille est le "royaume" de la femme. Rien par conséquent ne justifie le zèle intempestif de quelques bonnes âmes qui, dans la vie de famille, craignant de n'en pas faire assez, poussent le dévouement jusqu'à la servilité.

J'ai vu de ces abnégations irraisonnées produire les effets les plus tristes. C'est qu'il faut du discernement et de la "sobriété", comme dit saint Paul, jusque dans la sagesse et la vertu. La femme, qui est la reine de la famille, doit éviter de compromettre sa dignité jusqu'à s'abaisser inutilement.

Son influence morale, si précieuse et si salutaire, est nulle là où elle se fait la "servante" de son mari et de ses enfants.

La nécessité oblige quelquefois une épouse ou une mère à faire les offices les plus pénibles. Quand le devoir exige l'accomplissement de ces corvées humiliantes, on ne peut trop la louer si elle s'en acquitte couragement, mais ce que nous n'admettons pas, c'est qu'elle se dépouille elle-même, et sans raison, du tribut de respect et d'hommage auquel elle a droit dans son petit royaume, pour se dégrader jusqu'à cirer les bottes de ses fils ou de son mari—de solides gaillards que cette esclavage volontaire façonne avec amour à l'égoïsme et à la tyrannie. On conviendrait qu'un rôle plus noble est assigné à la mère de famille. Elle méconnaît sa mission, quand, animée d'un zèle intelligent, elle se rabaisse au rang d'une souffleur. Les services d'une bonne à tout faire se payent relativement bon marché, et le temps perdu à remplir ses triviales attributions serait incontestablement mieux employé par la femme qui a charge d'âme, à s'instruire pour diriger celles qui lui sont confiées.

Mais, me dira-t-on, quelque minime que soit le prix représenté par le salaire d'un domestique, dans un grand nombre de cas la modicité des revenus ne permet pas à la maîtresse de maison d'en faire le sacrifice.

Eh bien, voilà encore une meilleure raison pour que la pauvre créature sur laquelle retombe de si lourdes charges soit dispensée de tâches qui ne conviennent ni à sa dignité ni à la faiblesse de son sexe.

Des fils nés, du reste, n'acceptent jamais de leur mère certains services, et l'homme qui a quelque honneur et le moindre respect pour sa compagnie ne tolérera pas qu'on lui laisse le soin de besognes pénibles qui ne sont qu'un joug pour la force masculine.

Et tenez—puisque j'ai commencé à parler de bottes—la mère qui, privée de serviteurs, exige de ses enfants qu'ils nettoient leurs chaussures, avant de se coucher et ne partent pas le matin pour leur travail sans avoir fait leur petite part de la besogne, cette mère n'en est pas moins chère des siens.

Les regards qu'elle se fait rendre ont pour effet d'augmenter le prestige de son autorité.

Mieux que des préceptes et des réprimandes, ils enseignent aux enfants à honorer ceux à qui ils doivent la vie.

Quel détestable préjugé portent quelques parents dans leurs familles pauvres à asservir la femme au sexe fort, qui devient alors et naturellement le sexe tyrannique; car avec vous lui soumettent des gens à qui on permettait d'aimer, ne pas user—à tout le moins—de la permission?

Dans les maisons où l'on ne peut garder de serviteurs, la mère et les filles sont très souvent de pauvres tâcherons, suffisant à peine à accomplir les multiples travaux de la journée. Quand les hommes rentrent, ils s'assoient à une table toute servie; les femmes pendant leur repas se lèvent vingt fois s'il le faut pour satisfaire à leurs besoins; ils fument ensuite, tandis qu'on range tout et ce plaisir entraîne encore, pour la ménagère une pénible corvée. Tous leurs mouvements ont pour effet de détruire l'ordre établi au prix d'un dur labeur.

On les laisse tout faire—ou ne rien faire—on ne leur demande pas le moindre service. Pourquoi? Parce qu'ils sont des hommes, et que l'on croirait ridicule de solliciter de leur part le léger secours qui allégerait d'une manière sensible un fardeau écrasant.

La mère d'un officier français qui était en même temps un fils affectueux, me racontait un jour que, durant une vacance de son service militaire, le jeune homme la trouva dans de fâcheux embarras domestiques, et forcée de s'arracher à sa chère compagnie pour vaquer aux soins du ménage. Que fit le brave soldat, le héros en herbe et le bon fils? Tout simplement ce que lui suggéra son cœur: adjoindre sa mère, et lui aider, avec une gaucherie distinguée et charmante, à se débarrasser de la besogne.

Il en est qui auraient trouvé ridicule de fier militaire mettant le couvert ou essuyant la vaisselle, tout en racontant à son interlocutrice ravie ses exploits au Tonkin; mais les natures délicates saisissent le côté touchant et poétique du tableau.

Le jeune homme ne crut pas déroger de sa dignité en faisant ce que sa mère consentait elle-même à faire; et en réalité je ne vois pas ce qui peut dispenser le sexe fort, redevable à l'autre des soins prodigués à son enfance et de la vie de se montrer avouable et entièrement dévoué à ses bienfaitrices.

On trouve sous une autre forme, très commune, cette inégalité des privilèges entre les deux sexes: des gens sans fortune mais appartenant à une certaine classe de la bourgeoisie auront l'ambition de voir leurs fils devenir avocats, médecins ou notaires.

Pour arriver à un but dont les exigences sont disproportionnées à leurs faibles ressources, les pères et les mères s'entendent pour s'imposer à eux-mêmes d'abord des privations, et en second lieu pour sacrifier actuellement les filles à l'avenir problématique de leurs frères. On les retirera plus tôt du couvent pour les faire concourir à l'œuvre d'économie et les astreindre à un travail souvent préjudiciable à la santé; on les verra chèrement et on les privera de tout plaisir, afin de pouvoir suffire aux frais d'éducation des autres.

Et cependant, les garçons prennent l'habitude de manger avec insouciance le pain si chèrement acheté, et d'accepter sans vergogne, très souvent sans la moindre gratitude, une si complète abnégation. Bienheureux encore sont les parents quand les enfants favorisés aux dépens des autres savent profiter des avantages reçus et récompenser leurs familles par le succès.

Eh bien, je soutiens qu'un pareil système, sauf les cas de talents exceptionnels ou d'une volonté d'application énergique et persistante, constitue une injustice flagrante qui tire son origine de l'orgueil plus que du dévouement paternel et du sentiment du devoir.

Quand dans les familles pauvres l'éducation des uns exige l'écrasement des autres; quand au surplus on ne trouve pas dans les aptitudes extraordinaires d'un sujet une excuse aux passe-droits qu'on fait en sa faveur, pourquoi ne pas laisser plus de bras et plus d'intelligences à l'agriculture, la plus belle des vocations humaines, la seule que le Bon Dieu nous ait recommandée dans la personne de notre premier père après son mémorable revers de fortune au Paradis Terrestre?

Notre pays assurément y gagnerait. Nos villes peut-être ne pulluleraient pas d'avocats médiocres; l'on verrait dans les campagnes un plus petit nombre de médecins d'une ignorance désastreuse, de tabellions solennels dont les actes de ventes ou les rédacteurs de testaments engendrent les procédures contentieuses; la classe de parasites, cherchant à vivre de la politique, et visant à la députation, non pas comme à un poste honorable où l'on peut se rendre utile à son pays, mais pour y recueillir dans l'oisiveté toutes les immunités que le peuple donne à ses représentants; et, qui sait, d'autres privilèges qu'il ne leur donne pas—cette classe n'existerait peut-être pas.

Si, au lieu de jeter tout ce que nous avons de forces intellectuelles dans une ou deux voies bien encombrées, on s'efforçait de les diriger vers l'industrie et cette bienheureuse Agriculture, nos terres se défricheraient, le grenier national s'emplirait, et pour nos entreprises publiques nous arriverions à nous passer du concours des étrangers.

Le conseil s'applique naturellement à la haute et à la riche bourgeoisie, qui ne doit pas hésiter à faire de ses fils de bons cultivateurs, ou d'habiles artisans si leurs aptitudes naturelles se manifestent dans ce sens.

Tout le monde ne peut pas être juge, ministre ou évêque.

Il vaut mieux gagner honorablement son pain dans la plus humble des positions que de s'exposer, en entreprenant une lutte disproportionnée à ses forces, à devenir "un raté", et que de se résigner à vivre du patrimoine paternel au détriment des autres membres de la famille.

L'équité des parents ne doit pas leur permettre de se faire illusion sur ce sujet. Pour nous, ce que nous venons réclamer dans cette question de privilèges, c'est la protection de la femme.

C'est une bien singulière faiblesse en vérité, qui pousse les pères et surtout les mères dans certaines familles, à sacrifier les filles aux garçons. Une espèce de culte est rendu quelquefois à ces privilégiés de la nature par de tendres et injustes mamans qui forcent toute la maison à s'associer—bon gré, mal gré à leur partialité. C'est rendre un bien mauvais service à leurs favoris ainsi qu'à leurs futures épouses.

Si les jeunes gens ne sont pas fermés au respect de la femme dans leurs rapports de famille ils ne seront jamais que des rustres et des tyrans, même pour cette mère idolâtre qui les aura façonnés à l'égoïsme.

Dans la famille les frères doivent être les esclaves, les "cavaliers servants" de leurs sœurs.

MADAME DANDURAND

PROPOS FÉMININS

On ne se doute pas de l'influence des modes sur certaines matières premières.

C'est ainsi que la mode des femmes minces a fait diminuer, dans d'appréciables proportions, la vente du coton.

Ne vous fâchez pas, mesdames.

Et, du reste, puisque la mode est aux femmes puissantes, nous devons avoir recours à quelques artifices, n'avons-nous pas cent fois raison de nous tenir à la mode svelte, qui est plus conforme à notre nature?

Ce sera tant pis pour le coton qui joue un rôle si mensonger.

Par contre, si la vente du coton a baissé, celle des plumes d'autruche atteint des proportions considérables et la valeur augmente chaque année. A la dernière exposition de Port-Elisabeth, le premier choix de plumes blanches atteignit le prix de 1,975 francs la livre. Un bon oiseau, prêt à être plumé, donnera annuellement pour une valeur de 125 à 250 francs. Le plumage commence à l'âge de neuf à dix mois; ces jeunes oiseaux donnent déjà pour 75 à 100 francs de plumes, mais dans les fermes élevées des sujets de choix, la moyenne monte à 125 francs.

On peut donc se procurer des sujets communs à 25 francs la pièce, mais les sélectionnés atteignent rapidement 6,000 à 8,000 francs. Un mâle et sa femelle furent vendus 25,000 francs. Les petits-fils de "Old Jack" furent vendus 250 francs comme tout jeunes poussins. Les autruches vivent longtemps en captivité, tout en produisant des plumes de grande valeur. Le célèbre Old Jack fut payé 1,000 francs et rapporta 800,000 francs à M. Barber.

Les autruches sont très nombreuses en Rhodesie, où l'on capture, en 1907, plus de 943 sujets. Cette chasse aux autruches sauvages est un sport qui ne doit manquer ni d'imprévu, ni d'intérêt.

Pour les autruches domestiquées, dans les grandes fermes de l'Afrique du sud, mesurant de 2,500 à 3,000 hectares, on confie la tâche de les rassembler pour leur enlever leurs précieuses plumes à des cavaliers dont la besogne est très épuisante. Les chevaux utilisés deviennent très adroits et connaissent tous les trucs d'attaque et de fuite de l'autruche. Si le cheval tournait bride et s'enfuyait, le cavalier mûle d'autruche aurait vite fait de le rattraper et d'atteindre le cavalier d'un coup de bec qui le désorienterait; de même, si le cheval était trop lent à faire volte-face le cavalier pourrait être blessé par les coups de pied de l'autruche, dont la violence aboutit presque toujours à une fracture de la jambe. Le cheval adroit évite tous ces coups, le cavalier réduit l'autruche à coups de fouet portant sur la tête et sur le cou, vigoureusement cinglé, le coq rebatitiff rentre dans l'obéissance et rejoint le troupeau.

S'il est une occasion d'élégance, c'est bien le cortège d'un grand mariage. Chaque personne, depuis la mariée jusqu'à la moindre invitée fermant la marche, réfléchit longuement et combine soigneusement le choix de sa toilette. Disons d'abord que, dans le cortège seulement, se voient les robes habillées; généralement, pour l'église, on se contente d'un costume de visite, un tailleur plus ou moins élégant.

Quant aux personnes entourant la mariée, il faut noter qu'il n'existe plus de classification comme autrefois. La mère de la mariée devait, quel que soit son âge, porter une toilette d'allure un peu antique; maintenant, elle arbore de merveilleuses, d'audacieuses robes claires. Une traîne, seule, la distingue des autres dames du cortège.

Aussi peut-on dire que, dans une semblable réunion, la fantaisie règne complètement. La robe de la mariée elle-même n'est plus obligatoirement en satin; elle peut être en toute soie et même offrir une combinaison de tulle et en mousseline de soie, en tulle, en dentelles ou même en linon brodé, comme cela s'est vu l'été dernier à la campagne.

Dans les toilettes du cortège on voit s'épanouir toute la gamme des soies souples: liberty, damas, moiré, cachemire, velours, zéphir, etc.

Au sujet des teintes, "le Coquet" nous donne les renseignements suivants: "Pour les personnes qui ne sont plus très jeunes, rien d'est déglant et cérémonial comme les robes princesses, aux lignes sévères, garnies de belle broderie, et quelquefois de riches dentelles. Au lieu des teintes claires: vert nil, mauve, gri argent, bleu saphir, etc., elles choisissent les mêmes couleurs dans les tonalités moins séduisantes de l'héliotrope, gris.

"Les bas de soie et les souliers de couleur assortie à la toilette sont fort à la mode; pour accompagner les belles toilettes, cependant on peut toujours faire partie d'un cortège de mariage avec des souliers de chevreau glacé ou vernis noir. La bottine n'est pas "habillée".

"Gants de Soie blancs ou très clairs; le gant blanc n'est plus exclusif."

La tenue de la partie masculine d'un cortège de mariage suit aussi les fluctuations de la mode. La lutte, cependant, persiste toujours, pour le marié, entre l'habit et la redingote. Les deux adversaires ont leurs arguments. L'habit, disent ses partisans, est plus habillé et, par conséquent, approprié à la cérémonie.

La redingote, affirment ses amis, seule doit régner dans le jour.

Les garçons d'honneur, sauf de très rares exceptions, adoptent l'habit. On peut donc affirmer que, dans un mariage, les habits et les redingotes fraternisent et concourent également à l'élégance générale.

Le gilet de fantaisie accompagne la redingote qui doit se porter ouverte.

PIMPENETTE

Pensées Choisies

Le Français ne se casse jamais le cou, de quelque hauteur qu'il tombe il se retrouve toujours debout.

H. HEINE

Les sots prennent l'opinion de leur journal, les gens d'esprit, le journal de leur opinion.

G. M. VALTOUR

La femme, chez les sauvages, est

une bête de somme, dans l'Orient, un meuble, et chez les Européens un enfant gâté.

DUCLOS

CUISINE

POMMES DE TERRE A LA PROVENÇALE.—Choisissez de bonnes pommes de terre longues; pelez-les, parez-les en forme de bouchon, et coupez-les en tranches. Lavez-les, égouttez-les, épongez-les sur un linge.

Pour chaque 500 grammes de pommes de terre, mettez 1 décilitre de bonne huile d'olive dans une casserole plate; chauffez-la, et mêlez-lui les pommes de terre; cuisez-les en les sautant souvent. Quand elles sont de belle couleur, égouttez-les l'huile; sautez-les, et mêlez-leur un morceau de beurre manié avec du persil haché. Sauter-les, hors du feu, jusqu'à ce que le beurre soit fondu. Servez-les aussitôt.

ŒUFS A LA NEIGE GLACÉE.—Battez 3 blancs d'œufs en neige; sucez-les légèrement; prenez-les par petites parties avec une cuillère à bouche, et faites-les pocher à l'eau bouillante, pour les raffermir, en les retournant; égouttez-les sur un tamis.

Avec 6 à 7 jaunes d'œufs, trois quarts de litre de lait et 200 grammes de sucre, préparez une crème liée. Aussitôt qu'elle est à point, retirez-la sur le côté; mêlez-lui un brin de zeste de citron et 6 à 7 feuilles de gélatine ramollie à l'eau froide; tournez-la jusqu'à ce que la gélatine soit dissoute; passez et laissez refroidir.

Entourez un moule à charlotte avec de la glace pilée; faites prendre au fond une mince couche de crème. Sur cette couche, rangez des parties de blancs d'œufs pochés; couvrez-les peu à peu avec la crème. Laissez refroidir une heure, et renversez sur un plat.

CLAMS AU GRATIN.—Commencez par bien laver les "clams" et mettez-les débarrassés des coquilles et faites, d'autre part, une sauce poularde, composée d'un roux, fait avec du beurre, de la farine et l'eau de la cuisson, ajoutez des fines herbes, du vin blanc et faites cuire jusqu'à ébullition; mettez vos clovisses et liez avec deux ou trois jaunes d'œufs et un jus de citron. Saupoudrez votre plat de chapelure et mettez au four un moment. Garnissez le tour de votre plat de croûtons frits dans du beurre.

PIGEONS ET RIZOTTO A LA PIÉMONTAISE.—Videz, flambez et épéchez 3 pigeons (pour 6 personnes); divisez chacun en 4 morceaux, assaisonnez de sel, poivre, une pincée de thym et de laurier pulvérisés, arrosez de 3 cuillerées d'huile d'olive et d'un jus de citron. Laissez macérer dans cette préparation pendant 2 heures; panez à l'anglaise en trempant à l'œuf battu avec huile, sel et poivre et roulez dans la mie de pain. Faites frire les pigeons à pleine friture; quand ils sont de belle couleur blonde, égouttez-les, assaisonnez de sel fin et dressiez sur un rizotto à la piémontaise; servez en même temps de la sauce tomate.

Pour le rizotto ayez 200 gr. de riz que vous ferez revenir dans 50 gr. d'ail haché avec 60 gr. de beurre. Mouillez à 3 à 4 fois sa hauteur; additionnez au dernier moment 40 gr. de parmesan râpé et de 50 gr. de beurre frais.

POTAGE ROSETTE.—Un litre de bon consommé, deux carottes moyennes, deux navets moyens, deux pommes de terre moyennes, une petite branche de céleri, une cuillerée à bouche de tapoca. Épluchez les légumes et coupez-les en petits morceaux, puis cuisez-les pendant une bonne heure à l'eau légèrement salée. Lorsqu'ils sont à point, passez-les à travers une fine passoire. Chauffez le bouillon et ajoutez-y la purée de légumes. Jaugez aussi la cuillerée de tapoca et cuisez jusqu'à ce que celui-ci soit bien onctueux. Ce potage est très bon aussi préparé avec du Liebig, de même le bouillon de poulet fournit un potage Rosette de goût fin et de digestion légère. On peut également remplacer le tapoca par de la semoule un peu grosse. Pour le préparer au maigre, on cuit et passe les légumes, comme nous l'indiquons plus haut, et on utilise, au lieu de bouillon, l'eau de cuisson qu'on additionne de lait. On y ajoute généralement alors du cerfeuil finement haché, mais ce n'est pas indispensable.

PLAFF DE MOUTON AUX TOMATES.—Faites revenir deux kilos de viande de mouton: basses-côtes, poitrine, dessert de gigot, épaule, avec une carotte et un oignon coupés en tranches dans 100 grammes de beurre. Ajoutez un litre de bouillon; à défaut, mouillez d'eau, mais c'est toujours moins savoureux. Ajoutez du sel, du poivre, une pointe de sept-épices, un bouquet garni, trois tomates bien mûres égrenées et des déchets de viande si vous en avez. Laissez mijoter pendant deux heures. La dernière demi-heure, faites cuire dans du bouillon une demi-livre de riz. Le riz bien cuit, grains séparés, étalez-le sur un plat de service rond. Placez dessus, en pyramide, les morceaux de mouton. Faites réduire vivement le fond de cuisson, dégraissez-le et passez-le au tamis. Recouvrez-en la viande.

POTAGE DUCHESSE.—Préparez d'abord un bouillon de volaille en mettant dans le pot-au-feu une poule, un pied de veau, une demi-livre de jarret de veau, un oignon piqué d'un clou de girofle, trois litres et demi d'eau, une pincée de sel. Donnez quatre heures d'ébullition en y ajoutant les mêmes soins qu'au pot-au-feu. Faites cuire à l'eau légèrement salée, pendant vingt minutes, un bot-

illon ou deux d'asperges vertes. Coupez en morceaux de deux à trois centimètres la partie comestible. Mouillez de deux litres et demi de ce bouillon de volaille. Liez au moyen de trois jaunes d'œufs frais et d'un demi-verre de crème double en mettant la soupière sur une table et non sur le feu.

VOLE-AU-VENT AU BLANC.—La garniture étant composée de quenelles, champignons, riz de veau ou d'agneau, cervelles, olives et truffes faiblement cuites, la seule différence avec le vole-au-vent financière consiste dans la sauce.

Pour le vole-au-vent au blanc, on fait un roux composé de beurre et de farine qu'on laisse cuire seulement quelques instants sans le laisser se colorer, et que l'on mouille avec du bouillon de poulet; on laisse cuire une demi-heure à petit-feu, puis on lie cette sauce avec jaunes d'œufs et crème douce, on la passe et on la mélange à la garniture que l'on a tenue au chaud avec un peu de bouillon. Cette sauce doit être un peu épaisse, crémeuse au moins.

LE PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE

En vigueur le 24 Novembre 1910.

Trains allant de St-Jean à Montréal et l'Ouest: \$ 6.28, \$ 7.18, \$ 7.32, \$ 10.52, a.m.; \$ 5.36 p.m., \$ 8.10 p.m., \$ 9.08 p.m.

Trains allant à Farnham, Magog, Sherbrooke et l'Est: \$ 9.25 a.m., \$ 5.36 p.m., \$ 8.15 p.m.

Trains pour Farnham, Cowansville, Richford, Newport et l'Est: \$ 10.52 a.m., \$ 5.36 p.m., \$ 8.34 p.m.

Trains arrivant de Montréal et l'Ouest: pour Farnham, Sherbrooke, St-Jean N. B. et Halifax, \$ 8.15 p.m.

Trains arrivant de Montréal pour Farnham, Newport, Boston et les endroits de la Nouvelle Angleterre, \$ 10.52 a.m., \$ 8.34 p.m.

À tous les jours

À tous les jours excepté le dimanche

Pour billets et informations complètes s'adresser aux agents du Pacifique Canadien.

C. A. LABERGE, agent, 187 Richelieu st.,

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTREAL & SOUTHERN

HORAIRE LOCAL.

St. Jean et Jonct. d'Iberville. Corrigé le 2 Oct. 1910.

TRAINS ALLANT AU NORD D'IBERVILLE JONCTION

Tous les jours dimanche excepté.

7.30 a.m.—Pour Rougemont, St-Hyacinthe, Sorel, Yamaska, St-François du Lac, (Abenaki Springs), Pierreville, Nicolet, Fortierville, et stations intermédiaires.

Fait raccordement à St. Hyacinthe avec les trains de P.C.R. et G.T.R. pour Québec, Sherbrooke, Portland etc.

1.00 p.m.—Local pour St-Hyacinthe, Sorel et Nicolet et les stations intermédiaires, arrivant à St-Hyacinthe à 3.15 p.m., Sorel 7.30 p.m., Nicolet 8.10 p.m. Faisant raccordement à St-Hyacinthe avec les trains de l'I.C.R. et du G.T.R. pour le bas de Québec, les Provinces Maritimes et l'état du Maine.

ARRIVEE A IBERVILLE JCT. Tous les jours, dimanche excepté—12.00 midi.—Local de Sorel et les stations intermédiaires.

7.00 p.m.—Express de Nicolet, Labaie, Pierreville, St. François du Lac (Abenaki Springs) Yamaska, St. Hyacinthe et les stations intermédiaires faisant raccordement avec les trains du Rutland et du C.V.R. pour Boston et les endroits de l'état de New York, et du C.P.R. pour Boston et les Monts Blancs.

Billets de passage en vente à toutes les stations.

D. I. ROBERTS, Gérant Général.

CHEMIN DE FER Vermont Central

DEPART DE ST-JEAN

9.35 a.m.—MIXED tous les jours de la semaine pour Farnham, Granby et Waterloo.

9.17 a.m.—"NEW ENGLAND STATES LIMITED" tous les jours pour Concord, Manchester, Boston, Springfield et New York; tous les jours excepté le dimanche pour New London et Worcester. Wagon salon et café, tous les jours pour Boston. Repas servis à la carte. Wagon salon Pullman pour Springfield excepté le dimanche.

2.35 p.m.—Dimanche excepté, Train LOCAL pour St-Albans, Burlington, White River Jct.

4.55 p.m.—TRAIN MIXED tous les jours de semaine pour Farnham, Stanbridge East, Frelighsburg, Granby et Waterloo.

6.25 p.m.—Tous les jours de semaine pour St-Albans.

9.05 p.m.—BOSTON AND NEW YORK EXPRESS tous les jours pour Boston via Lowell, New York via Springfield, et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre Wagon dorétoirs pour Boston via Lowell aussi Springfield.

ARRIVEE A ST-JEAN

6.30 a.m.—Express de nuit, tous les jours, partant de Boston via Lowell, à 7.40 p.m., New York via Springfield, tous les jours, à 4 p.m.

9.02 a.m.—De Waterloo, Granby, Farnham et Frelighsburg.

1.15 p.m.—Train de semaine venant de White River Junction et autres endroits locaux.

4.30 p.m.—De Farnham.

7.50 et 9.20 p.m.—Train de semaine partant de Boston via Lowell à 9.00 a.m., Boston via Fitchburg 9.00 a.m., Springfield 9.10 a.m., New London, 9.05 a.m.

J. W. HANLEY, Agent Général des Passagers

Compagnie Générale Transatlantique

De New-York au Havre-Paris, (France)

Départs tous les jeudis, à 10 a.m.

LA TOURAINE... 9 Février
LA PROVENCE... 16 Février
LA GASCOGNE (supp.)... 18 Février
ESPAGNE... 23 Février
LA BRETAGNE... 2 Mars
NIAGARA (Supp.)... 4 Mars

GENIN, THOUDEAU & CIE,
Agents généraux pour le Canada,
22 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

7½ Heures Montréal à Toronto "INTERNATIONAL LIMITED"

(Le train le plus rapide du Canada)

Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

4 TRAINS EXPRESS par jour

ENTRE

MONTREAL ET TORONTO

Service d'élégants chars à diner, salon et librairie sur les trains du jour et les nouveaux chars Pullman sur les trains de nuit.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Le Train Fameux du Canada

A Travers le Canada

HAMILTON

Robert Shiverick a été victime d'un bien pénible accident, au Grand Opéra. Il assistait à une représentation de Anna Pavlova et Mikail Morkin, accompagné du ballet impérial russe et de l'orchestre. Shiverick occupait un siège de la seconde rangée et surveillait une danse à laquelle plusieurs soldats prenaient part en se servant de longues lances. Le fût d'une lance mal assujéti, se détacha et alla s'enfoncer dans le front de Shiverick. Le sang jaillit aussitôt avec abondance et un ami dut soutenir la tête du blessé pendant qu'un autre attachait l'arme traitresse.

Shiverick fut transporté à l'hôpital St-Joseph, où il reçut les soins que réclamait son triste état. Bien que le crâne ait été perforé, on a espéré de le réchapper le blessé.

La danse continua mais les danseurs étaient émus et l'un d'eux renversa une urne contenant de l'encens brûlant. Le feu se déclara et ce ne fut qu'avec peine que l'on réussit à prévenir une panique. Shiverick est le fils d'un millionnaire américain, intéressé dans un grand magasin ici. Le jeune homme, ayant mal aux yeux, avait dû abandonner son cours à l'université Harvard et s'occupait du magasin de son père.

MONTREAL

Mlle Désormiers, dont les parents demeurent au No 3001 de la rue Man- ce, a été la victime d'une brutale agression, la semaine dernière.

Vers six heures du soir, elle revenait de son travail et se trouvait sur l'avenue Esplanade, entre les rues Paquette et Atlantique, lorsqu'un individu, qui s'était jusqu'alors tenu derrière un gros arbre, sortit de sa cachette comme la jeune fille passait et lui sauta à la gorge. Elle n'eut que le temps de pousser un grand cri. Il faisait déjà noir et l'homme se disposait à la balancer et enlever sa victime, mais l'appel avait été entendu par un courageux citoyen qui se trouvait à une centaine de verges de l'endroit. Le ravisseur, l'entendant venir, s'écria : "Ce n'est que partie remise", et partit avec la rapidité d'un cerf poursuivi par une meute.

A l'arrivée du sauveur, Mlle Désormiers ne donnait plus signe de vie. Il appela des passants à son aide puis la jeune fille fut placée sur une civière improvisée et transportée chez son père, où l'arrivée du cortège causa l'émoi que l'on peut s'imaginer.

Malgré les meilleurs soins des parents et des voisins, la jeune fille, dont la frayeur avait été extrême, ne reprenait pas l'usage de ses sens. On songea alors à appeler un médecin, et le Dr Ernest Poulin, No 2916 du Boulevard St-Laurent, fut mandé. Enfin, elle ouvrit les yeux, mais sa faiblesse était telle qu'on ne jugea pas prudent de l'interroger sur le champ. Plus tard, cependant, Mlle Désormiers donna un signalement assez détaillé de son agresseur. C'est un homme qui paraît âgé d'une quarantaine d'années; il est court et trapu et était coiffé d'une casquette dont la visière lui cachait le haut du visage. Mlle Désormiers se rappelle avoir vu le lâche individu une fois déjà, samedi dernier. Il aurait voulu lui adresser la parole, mais elle le mit prestement à sa place.

La police du nord de la ville et les

agents de la sûreté ont le signalement de l'homme, et rien ne sera négligé pour le capturer. Mlle Désormiers n'a que dix-sept ans.

QUEBEC

Deux bûcherons, nommés Edouard Vallée et Edmond Marin, ont été arrêtés sous une accusation de voies de fait, à trente milles en arrière de Ste-Anne-de-Beaupré, par les détectives Sylvain, Patry et Verret. Ceux-ci durent faire le voyage au milieu d'une violente tempête de neige. Malgré les difficultés qu'ils durent surmonter, ils sont revenus enchantés, car ils croient avoir fait une belle capture. En effet, en causant avec leurs prisonniers, ils ont découvert qu'Edouard Vallée était recherché depuis trois ans par la police, sur une accusation de voies de fait graves sur la personne d'une femme de Saint-Lambert. Cet acte criminel remonte à 1909.

MONTREAL

Le rapport du gouverneur Vallée, fait voir l'importance du service des prisons, hommes et femmes, de Montréal.

L'année 1910 est particulièrement remarquable; par l'exécution de Timothy Candy.

Voici les détails de ce rapport :

Pendant les derniers douze mois, près de 6,000 personnes ont été incarcérées; 5,571 hommes et 1,277 femmes. De ce nombre, 5,218 prévenus furent libérés; 1,654 ont été relâchés sans procès; 3,329 après l'expiration de leur sentence; 8 par habeas corpus; 6 ont été pardonnés; 22 relâchés sur parole; 547 ont été conduits dans des asiles, aux pénitenciers ou aux écoles de réforme; 11 sont morts en prison, et un prisonnier, Timothy Candy, est mort sur l'échafaud. On voit par le rapport du gouverneur que 1,709 hommes étaient mariés, et 2,406 célibataires. Chez les femmes, 571 étaient mariées et 437 filles. Un des prévenus a servi sa huitième sentence, un autre a été incarcéré pour la septième fois. D'après le rapport, on voit que l'âge du plus grand nombre varie de 20 à 30 ans. Le plus grand nombre de sentences a été pour moins de 30 jours. Trois cent vingt et un prévenus ont été condamnés à 6 mois. Il y a eu 1,938 condamnations pour ivrognerie. Les autres prévenus ont été écroués sous les accusations suivantes : meurtre, 12; tentative de meurtre, 13; tentative de suicide, 6; vagabondage, 591; vol, 674; incendie, 39; cruauté envers les animaux, et conduite scandaleuse dans un temple, 2; propriétaires de maison de jeu ou de maison de désordre, 124; trouvés dans ces maisons, 272; habitués de ces maisons, 9; refus de payer leur loyer, 14, etc.

Trois mille trois cents soixante et quatre hommes et 891 femmes savaient lire et écrire; 217 femmes et 811 hommes étaient complètement illettrés. Sous le rapport de la religion, il y avait 4,133 catholiques et 1,110 protestants pratiquant des différentes religions protestantes.

Nationalités des prisonniers : nés au Canada, 3,564; Anglais, 487; Irlandais, 347; Écossais, 221; Américains, 216; Français, 59; Allemands, 19; Chinois, 7; Syriens, 7, et Italiens, 37.

Professions des prisonniers : 1 avocat, un notaire, 4 chimistes, un journaliste, un ministre de la religion et un opticien, 1886 journaliers, 235 charretiers, 115 commis, 140 chauffeurs de navires, 112 cordonniers.

Parmi les femmes, il y avait 600 laveuses ou servantes. On y voit aussi sept actrices, 26 faiseuses de cigarettes, 15 commis, 622 cuisinières, 1 garde-malades, une institutrice, 192 employées de bureau, 42 modistes, 2 sténographes et 2 diseuses de bonne aventure.

TORONTO

La province d'Ontario étudie en ce moment, l'un des problèmes les plus difficiles qu'elle ait eus à résoudre depuis longtemps. Il s'agit de savoir comment la Couronne pourra acquiescer ou résister, en tout ou en partie, les limites à bois qui sont sous licence depuis plusieurs années, bien que le bois ait été coupé et vendu, après que les droits de coupe eussent été payés.

En ces dernières années, les ventes étaient limitées à un certain temps, mais les ventes, il y a 25, 30 ou 50 ans, n'étaient pas soumises à telles conditions. Les limites à bois qui sont actuellement sous licence sont pour la plupart déboisées et soumises au reboisement. Les détenteurs de ces limites disent qu'ils ont longtemps qu'ils payent leurs droits sur le fond même du terrain, ils ont le droit de compter sur la possession de leurs limites et de bénéficier des avantages du reboisement, sans s'occuper du fait que le bois appartient à la Couronne et que dans la plupart des cas le bois a été coupé depuis longtemps. La Couronne prétend que légalement les licences devraient être terminées avec l'année pour laquelle elles ont été accordées et que le contrôle des limites devrait lui revenir à la fin de la dite année de licence.

Il y a quelque temps, une déléguation de l'Association des propriétaires de limites à bois s'est rendue auprès du ministre des Terres et Forêts pour lui soumettre leurs prétentions à la détention de leurs limites à perpétuité, tant qu'ils payent

leur droit nominal de \$5 par mille carré, par année, vu que le ministre a suggéré que les droits soient portés à \$200 par mille et qu'une limite soit imposée au-dessous de laquelle on ne pourra couper le bois.

On dit que M. Cochrane a déclaré que vu que la province était en possession du terrain et que les propriétaires n'ont jamais acheté le petit bois, qui n'existaient pas au temps de la vente, la province a le droit de prétendre à la moitié du bénéfice de ces limites après trente ans de reboisement.

MONTREAL

Une importante délégation de tous les maires et des principaux conseillers municipaux des villages et des paroisses du comté de Verchères, ainsi que des alentours, s'est rendue récemment auprès des autorités du Grand-Tronc, pour demander à la compagnie qui contrôle maintenant la compagnie Montréal and Southern Counties Ry, d'étendre son réseau de tramway électrique dans tout le comté de Verchères.

M. Amédée Geoffrion, avocat et député du comté, présenta les délégués à M. E. H. Fitzhugh, vice-président et W. B. Powell, le gérant de la compagnie et se constitua leur éloquent interprète.

Il expliqua que le public était satisfait du service actuel fourni entre Montréal et Longueuil, et ne demandait pas mieux qu'encourager tout ligne semblable qui ferait le service entre la métropole et les principaux endroits du comté de Verchères.

Les communications ont toujours été difficiles jusqu'ici, mais il n'y a pas de doute qu'avec le service projeté les municipalités et paroisses du comté bénéficieraient sérieusement la compagnie.

Les autres orateurs qui prirent la parole dans ce sens furent : MM. Jules Trudeau, maire de Sainte-Julie; M. Vary, maire de Belœil; Joseph Pigeon, maire de Belœil; village; le maire de Saint-Marc et plusieurs autres.

MM. Fitzhugh et Powell reçurent très affablement les délégués et promirent d'étudier sérieusement leur requête. Des ingénieurs seront envoyés sur les lieux et l'extension demandée sera effectuée aussitôt que possible.

GUELPHI (Ontario)

Le procès intenté par George P. Flath, au surintendant Hobbs, du sanatorium Homewood, vient de se terminer. Les nombreux auditeurs ont été fort émus par le dénouement que a été non seulement dramatique mais aussi très pathétique.

Flath, qui a été détenu assez longtemps dans le Sanatorium et précédemment dans l'asile Hamilton, avait reçu du juge toute la latitude possible pour prouver ses accusations, à savoir qu'il avait été détenu illégalement dans la maison de santé et qu'il y avait été maltraité. Il conduisit lui-même sa propre cause, et il a fait preuve d'une grande habileté; cependant, il n'a pas pu amener de témoins pour corroborer ses affirmations, tandis que l'avocat du défendeur, M. Dunbar, avait annoncé une masse de dépositions contradictoires presque tout ce que le plaignant avait affirmé. Durant la dernière demi-heure du procès, Flath a fait témoigner plusieurs citoyens de Dayton, qui déposèrent formellement que jamais ils n'avaient constaté aucune trace de folie chez lui, et il fit venir de nouveau dans la boîte un grand nombre d'autres personnes qui avaient déjà rendu leur témoignage.

C'est tout, dit-il au juge Falconbridge, qui, durant tout le cours du procès avait fait preuve en sa faveur d'une grande bienveillance, puis il s'affaissa dans son fauteuil.

Le juge en chef le pria de s'avancer un peu plus près du tribunal.

—Croyez-vous, lui demanda alors le juge, que je puisse rendre un jugement en votre faveur, sur votre témoignage unique et non corroboré contre cette masse de dépositions?

—Vous ne pouvez peut-être pas rendre un jugement en ma faveur, dit Flath. Je réalise très bien ma position, toutefois, je sais bien que ce que j'ai dit est vrai.

—Je crois, dit le juge en chef, que vous pensez réellement que vos accusations sont vraies. Mais la loi dit que vous devez prouver une action comme celle-là avant l'expiration d'une année, et cependant, vous avez attendu quatre ans. J'aurais pu, dès le commencement du procès, renvoyer votre action, mais comme les accusations étaient portées contre deux institutions publiques, j'ai cru qu'il était dans l'intérêt public d'entendre la preuve.

Il est donc évident que je ne puis rien faire pour vous.

M. Flath demanda alors au juge de décider relativement aux frais.

—Demandez-vous des frais? demanda le juge à M. Dunbar.

—Il a eu souvent l'opportunité de retirer son action sans frais et de retirer, en même temps son dépôt, dit M. Dunbar, maintenant nous insistons pour avoir des frais puisque ce procès nous a occasionné de fortes dépenses.

Le juge en chef affirme alors que le cas de M. Flath avait été des plus commencent sans espérance, et que cet acte probablement la raison qui avait empêché de nombreux avocats d'accepter de le défendre.

Le témoignage le plus important contre Flath a été celui du Dr Hobbs, qui a déclaré que lors de son arrivée au sanatorium, Flath paraissait fort excité. Il prétendait avoir la mission de christianiser le monde. Il était complètement fou, et fou furieux, durant les trois ou quatre premiers jours de son séjour. Il était atteint de paranoïa et pouvait développer des tendances homicides. Un jour il menaça de défoncer le crâne à Loney, l'un des gardes, avec une chaise dont il s'était emparé, si on ne lui permettait pas de sortir dans le corridor. Il blessa sérieusement dans une lutte un autre garde. Les patients avaient peur de lui.

Le Dr Hobbs ajoute que les accusations relatives à la nourriture sont absurdes. Maintes fois, Flath a attrapé des maux des infirmiers les plateaux chargés de nourriture. Il avait l'habitude de faire brûler une allumette sur ses doigts pour prouver qu'il était doué d'un pouvoir surnaturel.

Il souffrait également de l'hallucination de la vue. Il m'accusait d'être un meurtrier et il affirmait sérieusement que des individus avaient été enterrés derrière le sanatorium et que leurs os ressortaient du sol. Il tenait de longues conversations avec des êtres invisibles à travers les murs.

Durant toute sa carrière, termina le docteur, il n'a rencontré qu'un seul patient plus violent que Flath.

Le Dr Barnes et plusieurs autres ont corroboré le témoignage.

OTTAWA

M. J. E. Armstrong, député de Lambton à la Chambre des Communes, a soulevé la question de l'usage de la maille par les spéculateurs du type Sheldon. S'étendant sur son sujet, M. Armstrong attaqua vivement l'administration des postes prétendant que, ainsi qu'il le fait aux États-Unis en pareil cas, elle aurait dû arrêter la distribution des imprimés par trop alléchants de Sheldon et le faire poursuivre. Une telle action, dit M. Armstrong, aurait sauvé les fonds de naïves victimes de la spéculation. Ce n'est pas faute d'avoir été prévenu, cependant, ajoute l'orateur. Les postes ont été prévenus par lettres des agissements malhonnêtes de Sheldon, mais elles ont fermé les yeux.

Aussi, M. Armstrong suggère-t-il que le gouvernement nomme un fonctionnaire, un inspecteur spécial des Postes qui aurait pour mission de poursuivre les agitateurs du type Sheldon, lorsqu'ils se servent des Postes de Sa Majesté pour faire mousser leurs néfastes affaires. Puis le député de Lambton blâme les journaux de la publicité qu'ils donnent aux opérations de ce genre d'individus. Il voudrait même qu'ils soient tenus responsables de leurs méfaits envers le public.

M. McLean, de York, est aussi de l'avis de l'orateur précédent. Il voudrait que la loi criminelle relève du gouvernement fédéral en ces matières au lieu d'être laissée aux provinces.

Sir Wilfrid Laurier, en prenant la parole pour répondre à ce qui vient d'être dit, déclare que certainement s'il était à relâcher, il serait peut-être avantageux que la loi relève de l'autorité fédérale, cependant, la constitution en a décidé autrement. De Canada, dit-il, n'a pas de cour de justice fédérale, les provinces appliquent celles faites par le parlement fédéral.

Il faut donc prendre la situation telle qu'elle est. Quant à nommer un inspecteur spécial des Postes pour poursuivre les agitateurs, il n'en voit pas la nécessité, attendu que dans des cas analogues à celui de Sheldon, les provinces se chargent des poursuites judiciaires. N'est-on pas, en effet, émis un mandat d'arrestation contre le dit Sheldon? ajouta le premier ministre. Peu importe donc par quel homme peut être puni pourvu qu'il le soit. Quant au département des Postes, il n'avait pas le devoir de poursuivre Sheldon. Il n'avait tout au plus qu'à lui refuser l'usage de la maille. Une chose est certaine néanmoins, s'est que le personnel des Postes ne saurait être blâmé en cette affaire.

M. MacLean est d'avis que le parlement devrait demander aux autorités impériales l'autorisation de modifier l'administration de la justice dans ce cas et d'établir des cours fédérales.

M. Haggart voudrait que le département des postes ait le devoir de poursuivre les personnes coupables d'infractions à la loi des Postes.

L'hon. Jacques Bureau déclare que parmi les victimes du courtier décalatoire, figurent des hommes d'affaires très expérimentés. Ce qui prouve que Sheldon n'a pas toujours été considéré comme un spéculateur vertueux. Dès la découverte des fraudes, la police s'est mise à la recherche du dit Sheldon. Malheureusement on ne l'a pas encore retrouvé.

Tout ce qu'on cherche ici, en cette affaire, fait remarquer M. Bureau, c'est de faire état politique de certains faits, afin de taper le département des Postes.

MONTREAL

Un drame sanglant s'est déroulé dans un des bouges qui sont fréquentés par des bandits en quête de mauvais coups à faire ou par quelques individus dont la vengeance attend le moment propice d'être mise à exécution.

DE L'ÉCLAT EN SOCIÉTÉ

UNE FEMME QUI POSSEDE UNE BELLE CHEVELURE ATTIRE TOUJOURS L'ATTENTION.

Si vous êtes une femme possédant des cheveux ternes, sans vigueur, sans lustre, ne vous désespérez pas. Réjouissez-vous maintenant que vous possédez le moyen d'avoir une chevelure aussi luxuriante, aussi attrayante que n'importe quelle autre femme, et en très peu de temps.

Vous n'avez qu'à aller chez M. P. P. Sabourin et vous procurer une bouteille de Parisian Sage. Servez-vous en suivant la direction et dans deux semaines toutes vos pellicules seront disparues, vos cheveux deviendront soyeux, brillants et magnifiques.

Si vos cheveux tombent, le Parisian Sage en arrêtera la chute. Si vos cheveux sont clairsemés, le Parisian Sage les fera croître en abondance.

Si vous êtes incommodée de pellicules, le Parisian Sage les fera disparaître promptement.

Ce remède empêche les cheveux de grisonner, fait disparaître les démangeaisons du cuir chevelu presque instantanément, et c'est la préparation idéale pour les cheveux, que l'on emploie quotidiennement.

Une grosse bouteille ne vous coûtera que 50c chez M. P. P. Sabourin, ou achetée directement, tous frais payés des fabricants canadiens, Giroux Mig., Co., Fort Erie, Ont.

On ne connaît pas de cause à l'affaire. Aucune initiative n'existait entre les deux hommes, et ce n'est que dans un moment d'aliénation mentale, causé par l'alcool, que le malheureux Rowach a accompli son acte criminel.

Les médecins ont déclaré que la blessure de Flax était mortelle.

Le Sirop Anti-Consumptif de Bickel, le résultat d'expériences chimiques faites par des experts, pour découvrir un remède contre l'inflammation des poumons et la consommation, en détruisant les germes qui développent ces maladies et frappent sans merci tant de malheureux. L'emploi de ce sirop prévient les terribles conséquences des rhumes négligés. Un essai qui ne vous coûtera que 25 cents, vous convaincra que nous disons la vérité—1

Les chaussures trop étroites ou qui font mal aux pieds, engendrent des cors. Le Remède d'Holloway pour les cors est ce qu'il faut pour les faire disparaître. Procurez-vous-en une bouteille sans retard et guérissez vos cors—1

Dr. G. E. TASSE

MEDECINE GENERALE ET GENEALOGIE.

Consultations à St-Jean—10 à 12 h. m. 3 à 4 p. m. Téléphone No. 53.

N.B.—La nuit à l'hôtel, Tél. No. 94

ACADEMIE NATIONALE DE COUPE ET DE COUTURE

ECOLE PROFESSIONNELLE sous la direction de

Mme. E. L. ETHIER

Nos. 980, 982 et 984 Boul. St-Laurent

Tél. 557 Est. MONTREAL.

Dr. Léon Archambault

295 rue Rachel, St-Denis, Montréal

Téléphone St-Denis 870.

DENTISTE

Les tramways passent à la porte.

Expédiez-nous

en toute confiance vos

Peaux Vertes

NOUS PAYERONS L'EXPRESS.

Vous obtiendrez chez nous :

Prompt paiement.

Correct assortiment.

Les plus hauts prix du marché.

Notre Liste de Prix sera envoyée GRATIS sur demande.

REVILLON FRERES

MAISON FONDÉE EN 1728

134 et 136 rue McGill, Montréal.

ARGENT A PRETER

Argent à prêter sur hypothèque, au taux de six pour cent, de préférence sur des terres.

S'adresser à

AUGUSTIN LATOUR,

No 10, rue Richelieu, St-Jean, P.Q.

A VENDRE

1.—Deux jolis cottages ainsi qu'une belle grande maison, situés dans les plus jolis endroits d'Iberville.

2.—Une terre de 4 arpents par 25, située au rang des irlandais, paroisse de Saint-Alexandre, avec maison, granges, étables, écuries, remises, etc, le tout en parfait ordre.

3.—Une terre de 100 arpents, située dans le rang de la Carrière, avec maison et bâtiment en bon ordre. Cette terre est située à trois milles et demie de la ville de St-Jean.

4.—Deux terres situées dans le rang du Petit Bernier (paroisse de St-Jean), à cinq milles et demi de la ville, bien bâties, de trois arpents de front par trente arpents de profondeur chacune. Ces terres sont connues pour être les meilleures de la région.

5.—Hôtels à vendre dans la ville de St-Jean. Avantages exceptionnels offerts.

6.—Un lot vacant complet, rue St-Pierre. Rentes seigneuriales payées et canaux d'égout complétés.

7.—90 arpents de terre, situés dans la ville de St-Jean et dans la meilleure terre. Aussi trois maisons à deux logements.

Pour les conditions, s'adresser à

J. AUGUSTIN LATOUR

Grandes et Petites Maladies

Le peuple, qui aime à simplifier les choses et qui s'inquiète peu des termes savants créés par la médecine, a trouvé, pour sa part, une appellation très concise pour les affections graves qui immobilisent le patient pendant plusieurs mois.

Il appelle cela une "grande maladie" et ça suffit. Quand le malade veut faire allusion au temps où il souffrait, il ne se donne pas la peine de rechercher le nom scientifique du mal par lequel il est passé, il dit simplement : "quand j'ai eu ma grande maladie". Et dans son entourage tout le monde sait ce dont il veut parler.

La peur des grandes maladies est salutaire; mais nous voudrions faire comprendre aux personnes qui nous lisent combien il serait bon de se convaincre du danger des petites maladies, des maux dont on ne s'occupe pas assez, qu'on néglige et qui finissent par vous emporter.

La fluxion de poitrine foudroyante tue moins de monde que les rhumes que l'on croit bénins.

Il y a moins de femmes qui meurent d'une jambe cassée qu'il n'en meurt de petites hémorragies répétées.

Et la raison en est bien simple.

Quand une femme se voit atteinte d'une grande maladie, elle se soigne, elle consulte et prend les médicaments nécessaires. C'est ainsi seulement qu'elle peut se guérir et se remettre à la santé.

Mais si elle a contracté un rhume, une hémorragie, si elle souffre du beau mal, ou de l'anémie, elle ne fait rien, laisse le mal s'empirer jusqu'au moment où il ne peut plus être contrôlé.

Et pourquoi cela? Voilà ce que nous ne comprenons pas.

Est-il admissible qu'elle ne fasse rien; n'est-ce pas vraiment mal agir de sa part, envers ses enfants, envers elle-même de ne pas profiter des moyens de se guérir qui sont à sa disposition?

Si elle habite dans Montréal, ou à côté, ou à la portée de la ville, il lui est facile de venir consulter les Médecins Spécialistes de la Compagnie Chinoise Franco-Américaine. Cela ne lui coûte pas un sou et immédiatement elle sait de quel mal elle souffre, ce qu'il lui faut faire et ce qu'il lui faut prendre.

Si elle habite à une certaine distance de Montréal, elle n'a qu'à écrire, donner les détails de son mal, demander des conseils. Cela lui coûtera juste le prix d'un timbre-poste et aussitôt elle recevra une consultation la renseignant pleinement sur son état.

Est-elle pardonnable réellement si elle ne fait rien, si elle reste en proie à l'anémie, à la chlorose, aux petites maladies qui font les grandes douleurs?

Nous sommes certains qu'il n'est personne qui n'ait à gagner à écrire à la Compagnie Chinoise Franco-Américaine et à consulter ses Spécialistes. Leur expérience est si générale qu'ils peuvent toujours donner un bon conseil.

C'est aux femmes surtout qu'ils s'adressent parce qu'ils détiennent pour elles le remède par excellence : les Pilules Rouges qui soutiennent, tonifient, reconstituent l'organisme féminin.

Les Pilules Rouges qui ont une action si puissante sur le sang et sur les nerfs, guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse, les maux d'estomac, la migraine, le beau mal, et les douleurs de l'âge critique.

Voilà les petites maladies qu'il faut combattre, voilà celles qu'il faut guérir.

Pour cela il n'est rien de mieux que les Pilules Rouges.

En voici une preuve : "Quelques heures après la naissance d'un de mes enfants, je fus prise d'une malaise étrange qui retardait mes relevailles et même m'empêcha de me rétablir parfaitement. Pendant deux ans je fus bien faible et endurais beaucoup de douleurs. J'avais essayé de me faire soigner par une dame qui se prétendait savante et qui disait son traitement infailible, mais j'en eus du chagrin, car mon état empira. Enfin, je m'adressai en dernier lieu aux Médecins de la Compagnie Chinoise Franco-Américaine, je leur écrivis, leur exposai ce que je ressentais et bientôt après, en suivant leurs conseils et en prenant les Pilules Rouges, je constatai que ma santé s'améliorait. Aujourd'hui je me fais un plaisir de publier que je dois ma guérison aux bons effets des Pilules Rouges."

Mme OVILA ARCAD, Sept Îles, Co. Saguenay, Québec.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chinoise Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue St-Denis, Montréal.

Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la maille, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées :

COMPAGNIE CHINOISE FRANCO-AMERICAINE

274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le SIROP des ENFANTS du Dr CODERRE guérit la colique, la diarrhée, les dérangements d'estomac chez les bébés et leur donne un sommeil paisible.

REFROIDISSEMENT

Toutes les Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons réclament des soins immédiats si l'on ne veut pas s'exposer à de graves complications. Un rhume négligé

Nouvelles des Etats Unis

WASHINGTON

Le diamant Hope, l'un des plus beaux diamants connus a été acheté par M. Edward B. McLean, de cette ville, à une maison de joailliers de Paris et New-York, au prix de 309,000 dollars.

Ce précieux bijou de couleur bleu saphir, pèse 11.48 carats et appartient à M. H. T. Hope.

On croit que c'est un morceau d'un gros diamant bleu pesant 112 1/4 carats qui fut vendu par Tavernier à Louis XIV et qui disparut 1792.

Le diamant Hope, qui fut apporté en Amérique il y a environ quatre mois, a la réputation de porter malheur à celui qui le possède.

NEW-YORK

L'épingle à chapeau, cette nécessité autrefois anodine de la toilette féminine, a fait le sujet d'une audience publique d'un comité du Board of Aldermen de New-York.

Depuis quelque temps, en effet, cette épingle est devenue une véritable épine, sa longueur démesurée constituant un danger public. Mais, si l'alderman Alexander S. Drescher, appartenant au comité dont nous parlons plus haut, en vient à ses fins, il faudra que nos élégantes trouvent, pour fixer leurs jolis chapeaux, un moyen moins dangereux pour leur prochain.

M. Drescher a préparé une ordonnance prévoyant une amende de 50 dollars pour toute femme dont l'épingle dépassera le chapeau de plus d'un demi-pouce. Comme il faut actuellement trois ou quatre épingles pour maintenir un chapeau, l'amende se trouverait, le cas échéant, triple ou quadruple.

A l'audience publique d'hier, un certain nombre de représentantes des clubs féminins de New-York sont venues soutenir les droits inaliénables de l'élégance, la liberté et le prestige indéniable de la femme. Mais, selon M. Drescher, toutes ces belles paroles ne sauraient préserver les yeux menacés des citoyens que les rigueurs de la vie contraignent à s'asseoir, dans les trains et les tramways, auprès de chapeaux hérissés de pointes acérées.

Déjà, a fait remarquer l'honorable alderman, douze villes des Etats-Unis ont rendu des ordonnances protectrices, limitant la longueur des terribles épingles. La municipalité de New-York restera-t-elle indifférente en présence des dangers qui courent aujourd'hui les citoyens ?

Aucune décision n'a été prise hier par le comité et cela se comprend : c'est une affaire qui demande mûre réflexion. Néanmoins, M. Drescher a insisté pour que la commission se prononce en faveur de l'ordonnance qu'il propose et il ne désespère pas de la voir finalement adoptée par le Board of Aldermen.

Après cela, il ne restera plus qu'à édicter une ordonnance sur les dimensions des chapeaux eux-mêmes. C'est aussi une réforme des plus urgentes. Les hommes y gagneront de plusieurs façons et l'élégance féminine n'y perdra rien.

POUGHKEEPSIE

Deux habitants de Staatsburg ont construit un train automobile qui a été essayé sur l'Hudson avec succès.

MM. George Hess, junior et John Bodenstien ont adapté à leur train une hélice d'aéroplane actionnée par un vieux moteur d'automobile à deux cylindres et d'une force de 14 chevaux.

A l'avant est placé une traverse à laquelle sont fixés perpendiculairement les deux patins et à l'arrière se trouve le gouvernail.

La transmission de mouvement du moteur à l'hélice se fait au moyen d'une courroie, mais le fonctionnement de la courroie ayant été défectueux les constructeurs ont décidé de la remplacer par une chaîne et ils espèrent ainsi obtenir une vitesse supérieure à la plus grande vitesse que l'homme ait jamais pu obtenir.

Tel qu'il est, l'appareil a parcouru un mille en une minute.

NEW-YORK

La nouvelle jupe à entraves n'a pas que des détracteurs. On en a dit tant de mal, du côté masculin, qu'il est bon de noter en passant quand, du même côté, en en dit du bien.

Dans une causerie au sujet des "vests" à l'étalage, faite hier par M. Eugene O'Dunne, ancien député-attorney de l'Etat, devant la Teachers' Literary Association de Baltimore, celui-ci a déclaré que la jupe "entravée" était du bon.

Les vols dans les magasins se sont ressentis de la mode des vêtements féminins—on peut donner ce nom à ce qui se porte aujourd'hui, à cet entre parenthèses, M. O'Dunne, qui semble apprécier la mode actuelle que pour la raison qu'il ennet plus loin.

Par exemple, la méthode la plus commune employée par les voleuses de bijoux à l'étalage est la suivante :

Le tour consiste à faire tomber du comptoir quelques bijoux ou autres objets, et puis à les ramasser tout en s'excusant et, en même temps, d'en suspendre un aux nombreux "crochets" descendus sous la jupe.

Avec la mode passée des vêtements compliqués, flottants, garnis de dentelles et de falbalas, alors que chaque jupe et chaque jupon était un agencement de "crochets" et de poches, la chose était des plus aisées.

La robe collante d'aujourd'hui rend cette pratique impossible, attendu que la jupe à entraves a du bon, dans l'impossibilité de se baisser, qu'elle est simple, unie et "collante" et qu'elle met en évidence la porcupine, tout en empêchant de courir, elle empêche aussi de voler !

WASHINGTON

Le nouvel accord commercial entre les Etats-Unis et le Canada a été simultanément rendu public à Washington à Ottawa.

Le président Taft l'a envoyé au congrès en l'accompagnant d'un long message demandant vivement la confirmation du nouvel accord.

Le département d'Etat a délivré l'arrêté suivant : "La base de l'accord est : Réproposé sur les principaux produits alimentaires comme le blé

et autres céréales, produits de lait, fruits nouveaux et légumes, poissons de tous genres, œufs et volailles, bétail, moutons et autres animaux vivants.

"Que certains produits exempts de droits actuellement dans un des deux pays seulement, soient exemptés de droits pour l'autre, ainsi que l'huile de coton pour le Canada et les bois de charpente pour les Etats-Unis.

"Réduction mutuelle et égalisation des droits sur d'autres produits alimentaires, comme les viandes fraîches, viandes de conserve, lard et jambons, légumes en conserve, farines, céréales préparées et autres produits alimentaires de même catégorie en partie manufacturés.

"Montant des droits qui seront abandonnés par les Etats-Unis : 4,850,000 dollars.

"Montant des droits qui seront abandonnés par le Canada : 2,500,000 dollars.

Le président Taft dans son message au congrès a dit entre autres choses :

"En proposant un nouvel accord commercial avec le Canada, mon intention n'a pas seulement été de faire un accord par lequel les deux pays bénéficieraient de certains avantages, mais de faire un accord d'une portée véritablement nationale en ce qui concerne notre pays parce que toute la nation bénéficiera de ce nouvel accord. Les améliorations qui vont être faites pour faciliter le transport des différents produits d'un pays à l'autre ainsi que les améliorations qui rendront les affaires plus faciles entre les deux voisins ne pourront que profiter des Etats touchant la frontière. Certains ajustements sont nécessaires.

"Dans leur développement industriel, les Etats-Unis et le Canada ont à subir la concurrence des petits salaires qu'on paye aux ouvriers, dans les autres parties du monde. Ceci a rendu difficile l'extension du principe de réciprocité des droits sur les produits manufacturés, mais nous avons réussi à établir ce principe en des cas nombreux et importants.

SAN FRANCISCO

Le lieutenant Z., du 9e régiment de cavalerie américaine, est cité devant la cour martiale.

C'est une triste affaire pour la société de San Francisco, où le lieutenant est extrêmement aimé pour son "cléage", sa distinction et sa joyeuse humeur. L'accusation lui reproche, en termes un peu vagues, une "conduite indigne d'un officier et d'un gentilhomme" ; la rumeur publique précise ainsi qu'il suit :

A la fin d'une soirée, où le lieutenant s'était montré plus gai encore que de coutume, il parla de ses talents de danseur et voulut en donner la preuve. Cela se passait dans un des clubs les plus fréquentés de la ville.

Le lieutenant invita d'abord la Pavlowa, Maud Allan, toutes les ballerines célèbres. Il fut fort applaudi. Grisé par le succès, et peut-être autrement, il se risqua alors à reproduire la danse de Salomé. Il le fit avec une ardeur, une fantaisie, une passion, qui soulevèrent l'enthousiasme. Le plus en plus animé, le lieutenant dansait toujours, son ivresse touchant au délire, jamais baissant, en proie à une fureur sacrée, ne s'arrêtant qu'une fois, pour se rafraîchir de son corps. L'un après l'autre, les sept voiles dénoués, emportés par le tourbillon de la danse, volaient loin du lieutenant.

Quand le lieutenant s'arrêta, il fut étonné lui-même, comme Adam, de se trouver dépouillé du plus simple uniforme.

C'est de cette infraction à la tenue d'ordonnance qu'il va répondre devant ses juges.

WASHINGTON

M. l'investigation du président Taft, le contre-amiral Edward B. Barry, qui commandait l'escadre du Pacifique, a donné sa démission "pour le bien du service".

Le secrétaire de la marine Meyer lui avait télégraphié, suivant les instructions du président, pour lui demander d'offrir sa démission, et le contre-amiral s'est aussitôt exécuté. Son nom a été rayé immédiatement des contrôles et, de ce fait, il ne recevra plus ni traitement ni pension du gouvernement des Etats-Unis.

Il y a quelque temps, le contre-amiral avait été mis en quarantaine par les officiers de l'escadre, qui ne lui adressaient la parole qu'en cas d'absolue nécessité. Cette attitude avait causé un étonnement d'autant plus profond qu'elle s'était produite pendant la visite des officiers de la flotte japonaise.

On dit que les officiers du vaisseau-amiral reprochaient à leur chef, une conduite scandaleuse et que, lorsqu'il eut sous les yeux les accusations portées contre lui, il se mit à verser des larmes et tomba dans un profond abattement. Il se décida ensuite à demander sa mise à la retraite immédiate, ce qui eut lieu.

Mais les officiers n'étaient pas satisfaits de cette solution et menaçaient de rendre ces accusations publiques, de façon à provoquer la réunion d'un conseil de guerre.

Finalement, le secrétaire de la marine, convoqua le capitaine Oxchard, du "West-Virginia", le vaisseau-amiral, les rapports de cet officier furent soumis au président de la république et il fut décidé que le contre-amiral Barry serait invité à donner sa démission.

NEW-YORK

Une dépêche de Saint-Louis nous apprend que ce sera, au printemps prochain la mode masculine.

Les dames ont la jupe entravée, les hommes auront le pantalon, pareil !

Si se portera si collant, qu'il faudra enlever ses chaussures pour en changer.

Passée la mode des vêtements amples, le tour du "veston-croset" et du pantalon extra-collant est venu, on pourrait même dire revenu.

Mais que diront les dames et les fiancés quand elles ne reconnaîtront plus leur mari et leur futur, à ces "féminisés", eux qui ont à présent une carrure et une allure dans l'ample vêtement actuel ?

Si vous avez l'idée de ce que peut être un "dandy" vous pouvez vous imaginer sans peine ce qu'on prochain

printemps, les tailleurs entendent faire de nous.

Ainsi en a décidé la "International Custom Cutters".

Tous les Etats-Unis et le Canada devront obéir à cette mode décriée à Saint-Louis ou sont réus, à l'heure actuelle, pour y tenir leur trente et unième convention annuelle, les experts en "fashion" des deux pays, avec cent soixante quinze complètes du plus ultra dernier cri !

NEW-YORK

Le juge Harlan ne pourrait chanter, comme dans la chanson :

"J'ai du bon tabac."

attendu que tous les tabacs mis en vente—c'est lui-même qui l'a déclaré à la cour suprême des Etats-Unis—à Washington—sont défectueux, gâtés ou truqués.

C'était pendant le plaidoyer de M. W. B. Hornblower en faveur de l'Imperial Tobacco Company, cousine germanique de l'American Tobacco Trust, que le juge a lancé cette "chiquenaude" aux fabricants de tabac.

M. le juge Harlan, qui ne manque pas d'humour, il l'a montré au cours des débats, a demandé à l'avocat de la compagnie surannée pourquoi il était impossible d'obtenir du tabac à chiquer de bonne qualité.

C'était de mettre le défendeur dans un cruel embarras. Il répondit pourtant que l'Imperial Tobacco Company ne fabriquait pas cette sorte de tabac et qu'il croyait pouvoir dire que les Anglais ne chiquent pas. En Angleterre, il n'y a que les touristes pour demander le tabac à chiquer.

BALTIMORE

Mlle Gertrude Moore, de De Beque (Colorado) et M. Elder, de Baltimore, se sont unis, avant-hier, par les liens de mariage.

Après la cérémonie, les amis du fiancé attirèrent le jeune homme dans une chambre froide, en lui disant qu'on lui réservait une surprise.

Dans la chambre, on persuada le jeune époux de l'utilité d'enlever veste et gilet. Les amis étaient nombreux et Elder était seul. Aussi, aucune résistance n'était possible et quand les facetieux jeunes gens sortirent de la chambre, en fermant la porte à clef derrière eux, l'amoureux époux n'avait pour tout costume, qu'une paire de bretelles sur les épaules.

De leur côté, les amis de la jeune épouse procédèrent de même avec Mlle Gertrude. Dans une autre chambre, la jeune femme consentit à enlever son voile. Sous un prétexte quelconque, la robe fut ôtée, et d'autres vêtements suivirent jusqu'au moment où la jeune épouse refusa d'enlever le peu qui lui restait. Les amis sortirent alors en tournant la clef.

Les deux chambres étaient glacées. Elder, furieux, sauta par la fenêtre dans la rue après s'être vêtu d'un pantalon éraillé et d'un couvre-pied. Il se rendit au bureau de police et quelques instants après, tous les chers amis étaient sous les verrous.

A la requête du ministre qui avait unies les fiancés, Elder réclama leur liberté après quelques heures.

CHICAGO

Stella Maxwell, âgée de vingt-deux ans et Freda Kampa, de dix-sept ans, ont succombé aux brûlures reçues lorsqu'elles allumèrent, hier soir, un grand feu autour d'elles, dans la prison de Lemont (Illinois). Les deux jeunes filles, cruellement torturées d'avoir été arrêtées pour vol et enlèvement, avaient décidé de se donner la mort par le feu.

Les parents des deux jeunes filles ont réclamé une enquête. Ils déclarent que le gardien, qui avait la seule clef de l'endroit où les deux prévenues étaient enfermées, était absent, et que les personnes qui virent le feu étaient incapables de pénétrer avant que les jeunes filles fussent mortellement brûlées.

Les deux jeunes filles étaient accusées d'avoir volé des fourrures à Lemont. Les fourrures ont été retrouvées.

Mlle Kampa était chanteuse, dans un petit théâtre, à Joliet.

NEW-YORK

Plusieurs passagers de "l'Arabie", de la White Star Line, qui est arrivée hier matin de Liverpool et Queenstown, ont été réveillés en sursaut dans la nuit de samedi à dimanche, par un bruit formidable, rappelant assez celui d'un clair coup de tonnerre.

Quelques heures plus tard, ils apprenaient qu'un curieux phénomène s'était produit pendant leur sommeil. Un météore avait éclaté au-dessus du paquebot, projetant de toutes parts des fragments de matière étincelante. Aucun de ces fragments ne frappa le navire. "Cependant, disait un officier de "l'Arabie", qui fut témoin du phénomène, il m'a semblé que le météore n'était qu'à trente pieds de hauteur au-dessus du niveau du pont quand il a éclaté."

D'après l'officier Williams, l'explosion du météore n'a pas été un événement de grande importance, car tout le voyage de "l'Arabie" a été semé d'incidents de toutes sortes. Il a dû essuyer de violents coups de mer. Le paquebot est, du reste, arrivé à New-York avec trente-six heures de retard.

ORANGE (NEW JERSEY)

L'assistant-surintendant de la Colonial Life Insurance Company, John Batton, a été trouvé, de bonne heure, ce matin, ligotté et bâillonné dans sa chambre.

M. Haag est entré dans la chambre de John Batton au moment où le rideau et la boiserie d'une fenêtre commençaient à brûler. John gisait à côté. Il est donc probable que sans l'arrivée de son ami, M. Batton aurait péri dans les flammes.

Voici le récit qu'a fait l'assistant-surintendant dès qu'il eut repris connaissance :

"Je me suis réveillé vers le milieu de la nuit et je vis la silhouette d'un homme qui se penchait sur moi. Avant que j'eusse le temps de crier, j'appliquai un bâillon sur la bouche."

"J'essayai de lutter, mais je fus saisi par derrière et après avoir reçu

plusieurs coups au visage, j'étais étroitement ligotté et jeté dans un coin, sur le parquet.

"Nous étions dans l'obscurité et cela ne me permettait pas de voir mon ou mes assassins. Mais, dès que je fus redressé à l'état d'impuissance, la lumière monda soudain la chambre. Les malfaiteurs voulurent y voir clair et, j'eus, par conséquent, tout le temps de les compter et de les examiner."

"Ils étaient trois. Deux blancs et un nègre, tous masqués. Ils fouillèrent partout, videront tous les tiroirs de mon bureau à écriture et de mon chiffonnier. Ils ont ensuite fouillé mes vêtements afin d'y trouver de l'argent. Ils prirent les douze dollars qu'il y avait, ainsi que ma montre et mon chiffonnier, que se trouvaient sur mon chiffonnier."

"Furieux d'avoir recueilli un si maigre butin, l'un des trois hommes s'approcha de moi et me lança force coups de pied dans les côtes. Après de nouvelles recherches, les trois individus sortirent en éteignant la lumière. Ils descendirent l'escalier avec tant de précaution, que je n'entendis pas le bruit de leurs pas. Je ne crois pas avoir vu l'un d'eux auparavant, et il me sera très difficile de pouvoir les reconnaître."

"Furieux d'avoir recueilli un si maigre butin, l'un des trois hommes s'approcha de moi et me lança force coups de pied dans les côtes. Après de nouvelles recherches, les trois individus sortirent en éteignant la lumière. Ils descendirent l'escalier avec tant de précaution, que je n'entendis pas le bruit de leurs pas. Je ne crois pas avoir vu l'un d'eux auparavant, et il me sera très difficile de pouvoir les reconnaître."

"Furieux d'avoir recueilli un si maigre butin, l'un des trois hommes s'approcha de moi et me lança force coups de pied dans les côtes. Après de nouvelles recherches, les trois individus sortirent en éteignant la lumière. Ils descendirent l'escalier avec tant de précaution, que je n'entendis pas le bruit de leurs pas. Je ne crois pas avoir vu l'un d'eux auparavant, et il me sera très difficile de pouvoir les reconnaître."

PHILADELPHIE

Voulant se venger d'avoir été renvoyé, Yoké, un maître d'hôtel japonais, faisait soudain irruption, hier matin, de bonne heure, dans la chambre à coucher de ses anciens maîtres M. et Mme John M. Harper à Villanova, près de Philadelphie.

Brandissant un couteau, le Japonais se précipita vers le lit et, avant que M. Harper eût pu arracher l'arme des mains de son ancien maître d'hôtel, sa femme recevait trois coups de couteau, dans la poitrine, au bras droit et au cou.

Une lutte acharnée se livra ensuite entre le Japonais et M. Harper qui cherchait à s'emparer du couteau. Il réussit enfin à l'arracher des mains de son ancien maître d'hôtel, mais Yoké, au moment même où plusieurs personnes de la maison, réveillées par le bruit de la lutte, accouraient.

Jugeant prudent de se retirer, le Japonais ayant accompli en partie sa vengeance s'élança dans l'escalier et réussit à s'échapper, mettant ainsi à profit sa parfaite connaissance des lieux.

Des soins furent aussitôt donnés à Mme Harper qui gisait, sans connaissance, sur le lit ensanglanté. On croit que c'est grâce à l'obscurité que Mme Harper n'a pas été tuée instantanément par le Japonais. Elle est toutefois dans un état critique.

Pendant sa lutte avec le Japonais M. Harper a reçu de nombreuses blessures aux mains.

WHITE PLAINS

Rosa Picchione, la première femme jugée dans le comté de Westchester, sous l'accusation de meurtre, a été reconnue coupable d'homicide au premier degré, sans préméditation, par la cour suprême.

La jeune femme, qui n'est âgée que de dix-sept ans, a tué son mari, Frank Picchione, à New-Rochelle, le Columbus Day.

Le jury a délibéré pendant deux heures avant de rapporter un verdict affirmatif. La peine maximum prévue par la loi est un emprisonnement de 20 ans.

La jeune femme était dans un état de grand épuisement en attendant l'issue de la délibération des jurés.

A un certain moment, on dut appeler Mme Thrashe, matrone de la prison, qui fut priée de se tenir à ses côtés.

Ses lamentations s'entendaient du dehors.

Frank Picchione, coiffeur, mari de l'accusée, fut trouvé mort sur le plancher de sa chambre à coucher le 12 octobre au matin, dans la maison occupée par le couple, au No. 161 Huguenot street, à New Rochelle.

Une balle lui avait perforé le cœur et une autre avait pénétré par le dos.

Le policeman George T. Scott, ayant entendu les déclarations, se précipita dans la maison et arrêta la jeune femme. Au moment de son arrestation, elle avait déclaré à la police que son mari s'était tué lui-même.

Cependant, les habits de la victime, chiffonnés et déchirés, attestaient hautement qu'une lutte terrible avait eu lieu.

Samedi, Rosa Picchione, la jeune femme de dix-sept ans, qui fut reconnue coupable, à White Plains, du meurtre de son mari, a été condamnée à un emprisonnement de onze ans au maximum par le juge Tompkins, de la cour suprême.

Quand la jeune femme fut amenée à la cour, elle aperçut son beau qui sa mère portait dans ses bras.

Elle s'échappa des mains des policiers et, saisissant son enfant, elle l'embrassa éperdument jusqu'à l'arrivée du juge.

Puis elle s'affaissa sur une chaise, pressant son fils sur son sein, en attendant la sentence du juge.

NEW-YORK

Une cargaison de dynamite transportée d'un wagon de fret à un navire amarré au quai No 7, à Commanipaw, N.J., a fait explosion. On sait que sept hommes ont été tués, sept autres manquant encore à l'appel et les blessés se comptent par centaines. Des rapports autorisés portent le nombre des morts à une trentaine ; les pertes matérielles ne

vote de la Chambre basse.

Le projet de loi portant que l'Exposition eut lieu à la Nouvelle-Orléans, demandant qu'un million de dollars fut voté pour payer les frais, mais le nouveau bill accordant l'Exposition à San Francisco, ne comporte pas de question d'argent.

PRINCE RUPERT

En tant que port de mer, Prince Rupert a déjà acquis une place importante. Durant l'année 1910, les mouvements dans le port, se chiffrent à 1600.

Pour la même période 1900,000 furent collectés par la douane, et 1500 colis postaux impossibles sont parvenus à son nouveau bureau de poste.

Toutes les compagnies de navigation opérant le long des côtes, ont présenté des rapports, pour 1910, accusant une prospérité, partagée par les lignes fluviales.

La nouvelle compagnie appelée "La Prince Rupert, Skeena transportation", qui opère avec le vapeur "Inlander", a décidé de mettre un second navire en opération, pour la prochaine saison. Les deux navires assureront la communication entre Prince Rupert, Kitsumkalum, et Hazelton.

Les derniers rapports de Prince Rupert, disent que la voie ferrée est complètement terminée au mille No 102, et qu'une légion d'ouvriers sont au travail, construisant des ponts temporaires, et coulant du béton.

Elle dit tout simplement que le dans les fondations des ponts permanents peut inviter les nations étrangères à participer à l'Exposition qui aura lieu à San Francisco, entrepreneurs achèvent la construction de leur nouvelle bâtisse, où seront

Les fonds seront votés plus tard, installés leurs bureaux, et au deuxième quand le Sénat aura sanctionné le me de laquelle, seront installés des

logements pour les commis et les employés.

Pour guérir un rhume en un jour
Prenez des tablettes LAXATIVE Bromo Quinine. Les pharmaciens vous remettent votre argent si vous n'êtes pas guéri. La signature de E. W. GROVE, sur chaque boîte 25c

Cartes Professionnelles

Stanislas Poulin,
AVOCAT
No 16 rue St-Jacques - ST-JEAN.

GIRARD A. D.
AVOCAT,
No. 36 RUE ST. JACQUES,
ST. JEAN, P. Q.

Dr. J. A. DAIGNEAUT
Côte des rues
ST. JACQUES & LONGUEUIL.
Medecin et Chirurgien.
Aussi : Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Dr. J. N. BOISVERT
CHIRURGIEN-DENTISTE.
47 rue St-Jacques. St-Jean, P.Q.
Porte voisine du nouveau Bureau de Poste.

JOSEPH NOLIN,
CHIRURGIEN DENTISTE
339 rue Sherbrooke
tme porte à l'ouest de la rue St-Denis
TEL. Bell Est 764 MONTREAL

Prime Montre en Or
DU
"Canada Français"
accordée à toute personne
nous envoyant trente a-
bonnements nouveaux.
50 Modèles pour Monsieur.
50 Modèles pour Dame
Valant chacune au moins
\$15.00

NOTRE PRIME PIANO



WILLIS.

DESCRIPTION : - - Nouveau Style Louis XV

DIMENSION — Hauteur, 4 pieds 8 1/2 pouces
Largeur, 5 pieds 1 pouce
Profondeur, 2 pieds 3 1/2 pouces.

MECANISME — 7 1/3 octaves — (overstring) trois cordes ; grande table d'harmonie, renforcée d'une plaque de bronze pesant, courant jusqu'au sommet du piano ; barre d'action en métal plaqué ; action à répétition parfaite ; 3 pédales, douce, forte et sourde.

CAISSE — Acajou, double "venirée" en dehors et en dedans, front tournant automatique, gongs continus, clavier en ivoire et ébène.

PRIX FIXE : \$450.

WILLIS & Co., 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal.

Venez voir nos Pianos avant de placer votre commande ailleurs, vous y gagnerez. Voyez notre autre Piano Style D à \$400. Aussi, Piano combiné automatique que tout le monde peut jouer sans savoir la musique \$850. L'on peut aussi voir ces Pianos dans les salons du "Canada Français" à St. Jean, où l'on fera un plaisir de vous en faire voir la perfection et la beauté, et de recevoir votre commande. WILLIS & Co. Limited, 600 Ste. Catherine Ouest, Montréal.